



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER

JACQUETMETALSERVICE

Un leader européen
de la distribution d'aciers spéciaux
NYSE Euronext Paris
Compartiment B — CAC®All-Tradable — CAC®Small

2012

DOCUMENT

DE REFERENCE



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 MARS 2013

PRESENTATION DU GROUPE JACQUET METAL SERVICE **2**

RAPPORT FINANCIER 2012 **20**

1.	Rapport de gestion - Informations sur le Groupe	20
2.	Rapport de gestion - Informations sur la société mère Jacquet Metal Service S.A	37
3.	Situation financière et résultats consolidés 2012	54
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
5.	Comptes annuels 2012 - Jacquet Metal Service S.A	100
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	119
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	121
8.	Rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne	126
9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	139

AUTRES INFORMATIONS **141**

1.	Responsable du document de référence et du rapport financier annuel	141
2.	Responsables du contrôle des comptes	142
3.	Responsables de l'information financière et relations investisseurs	142
4.	Informations concernant l'émetteur	142
5.	Renseignements concernant le capital social	146
6.	Opérations avec les apparentées	148
7.	Informations sociales, sociétales et environnementales	149
8.	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	152
9.	Les infrastructures du Groupe	155
10.	Document d'information annuel	156
11.	Table de concordance du document de référence	158
12.	Table de concordance du rapport financier	161

RESULTATS ANNUELS 2012 – COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 MARS 2013

•	Chiffre d'affaires	1 105 m€
•	EBITDA	+ 35 m€
•	Cash-flow opérationnel	+ 55 m€
•	Gearing	19%

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2013 présidé par Eric Jacquet a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2012.

m€	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	321	288	257	239	1 105	1 241
<i>Marge brute en % du chiffre d'affaires</i>	<i>22,0%</i>	<i>22,1%</i>	<i>21,9%</i>	<i>22,4%</i>	<i>22,1%</i>	<i>23,0%</i>
Résultat opérationnel	10,0	6,4	4,9	(1,4)	19,9	46,8
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	10,0	7,4	5,4	1,4	24,3	52,7
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,1%</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,1%</i>	<i>0,6%</i>	<i>2,2%</i>	<i>4,2%</i>
Résultat net part du Groupe	3,5	1,3	0,1	(4,1)	0,7	20,8

⁽¹⁾ ajusté des éléments non récurrents (indicateurs financiers non définis par les normes IFRS)

En 2012, dans un environnement économique difficile caractérisé globalement par une demande faible et des prix de vente en baisse, les efforts du Groupe ont notamment porté sur la maîtrise des coûts et du BFR, et sur la mise en place des systèmes d'achats et du système informatique communs à toutes les marques.

Activité et résultats du Groupe 2012

Le chiffre d'affaires s'établit à 1,1 milliard d'euros, inférieur de 10,9% à celui de 2011 dont -1,6% d'effet périmètre, -4,2% d'effet prix et -5,1% d'effet volume.

La marge brute représente 22,1% du chiffre d'affaires, stable tout au long de l'année.

Les charges opérationnelles, de 224 millions d'euros, sont en baisse de 17,6 millions d'euros par rapport à 2011. Elles prennent en compte 4,3 millions d'euros de charges non récurrentes, principalement liées à des mesures de réorganisation lancées au 2nd semestre, qui généreront 1,9 million d'euros d'économies en année pleine.

L'EBITDA s'élève à 35 millions d'euros et le résultat opérationnel ajusté des éléments non récurrents à 24,3 millions d'euros.

Les frais financiers baissent de 3,4 millions d'euros, passant de 11,2 millions d'euros en 2011 à 7,8 millions d'euros cette année. Cette baisse résulte pour l'essentiel de la diminution de l'endettement. Le résultat net part du Groupe, de 0,7 millions d'euros, intègre une charge d'impôts comprenant 5,7 millions d'euros d'éléments sans impact sur la trésorerie, principalement liés à la gestion des reports fiscaux déficitaires.

Le groupe n'anticipe pas d'amélioration des conditions de marché pour les mois à venir.

Structure financière

La gestion du BFR opérationnel, qui représente 18,3% du chiffre d'affaires en fin d'année, ainsi que ses résultats ont permis au Groupe de générer 55 millions d'euros de flux de trésorerie d'exploitation en 2012 (après 51 millions d'euros en 2011).

La dette nette est de 50,7 millions au 31 décembre 2012 pour des capitaux propres de 266 millions d'euros, soit un ratio d'endettement (gearing) de 19%.

Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée des actionnaires le paiement d'un dividende de 0,50€ par action.

Activité 2012 et développement des marques

				
2012 en m€	Tôles quarto inox	Produits longs inox	Tôles quarto anti abrasion	Aciers pour la mécanique
Chiffre d'affaires	213,9	471,8	73,0	361,7
Effet volume vs 2011	8,5%	-4,4%	-15,0%	-11,3%
Effet prix vs 2011	-6,8%	-6,1%	4,5%	-3,2%
Résultat opérationnel	5,8	12,5	(3,7)	1,6
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	5,8	13,2	(2,1)	3,0
% du chiffre d'affaires	2,7%	2,8%	-2,8%	0,8%

⁽¹⁾ Les activités hors marques (dont Jacquet Metal Service SA) contribuent pour 4,4 millions d'euros.

- Jacquet poursuit sa progression avec des volumes distribués en croissance sur les 3 continents où est implantée la marque : Europe +4,3%, Amérique +25%, Asie +1,3%. Le chiffre d'affaires s'établit à 214 millions d'euros et l'EBITDA à 9,5 millions d'euros, représentant 4,4% du chiffre d'affaires. La marque, qui a lancé son 2^{ème} centre de service en Chine au 1^{er} trimestre 2013 entend intensifier son développement sur ce marché avec l'ouverture de deux nouveaux centres en 2013 et 2014. Jacquet s'installera également en Allemagne avec un centre de service et poursuivra son implantation en Amérique du Nord.
- Après un exercice 2011 où Stappert a bénéficié de conditions de marché très favorables, le chiffre d'affaires 2012 s'établit à 472 millions d'euros, inférieur de 10,5% par rapport à celui de 2011 dont 6,1% lié à la baisse des prix. L'EBITDA s'établit à 14,7 millions d'euros soit 3,1% du chiffre d'affaires. La marque concentrera ses efforts en 2013 sur le développement de sa zone Ouest (France, Suisse, Pays-Bas, Belgique) et l'élargissement de sa gamme distribuée en Allemagne afin de compléter son offre sur les produits de spécialité.
- Abraservice évolue dans des secteurs (mines et carrières, travaux publics, sidérurgie, cimenteries, etc.) où les conditions de marché ont été très difficiles en 2012 avec une demande faible. Représentant 7% de l'activité du Groupe, la marque a lancé au second semestre des mesures de réorganisation entraînant des coûts de 1,6 million d'euros. Abraservice, dont l'essentiel des implantations est situé en Europe, développera à terme son réseau de distribution en Amérique et en Asie, avec notamment la création dès 2013 d'Abraservice Shanghai.
- IMS group réalise 85% de son activité dans le sud de l'Europe (France, Italie, Espagne). Dans un marché difficile, la marque a généré un chiffre d'affaires de 362 millions d'euros et un EBITDA de 5,2 millions d'euros. Le Groupe a mené au second semestre 2012 des mesures de réorganisation entraînant des coûts de 1,3 million d'euros. En 2013, la marque concentrera ses efforts au renforcement de son positionnement en Allemagne.

LE GROUPE

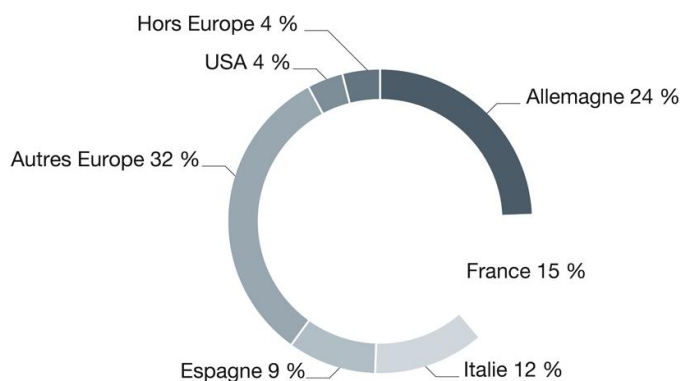
1. UN ACTEUR MAJEUR DE LA DISTRIBUTION D'ACIERS SPECIAUX

Chiffre d'affaires	1,1 milliard d'euros
Effectif	2 130
Centres de distribution	81
Pays d'implantation	22

Un acteur global

Répartition du chiffre d'affaires

2



Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux, également présent en Chine et aux Etats Unis.

Le Groupe exploite et développe un portefeuille de marques : JACQUET (tôles quarto inox), Stappert (produits longs inox), Abraservice (tôles quarto anti-abrasion) et IMS group (aciers pour la mécanique).

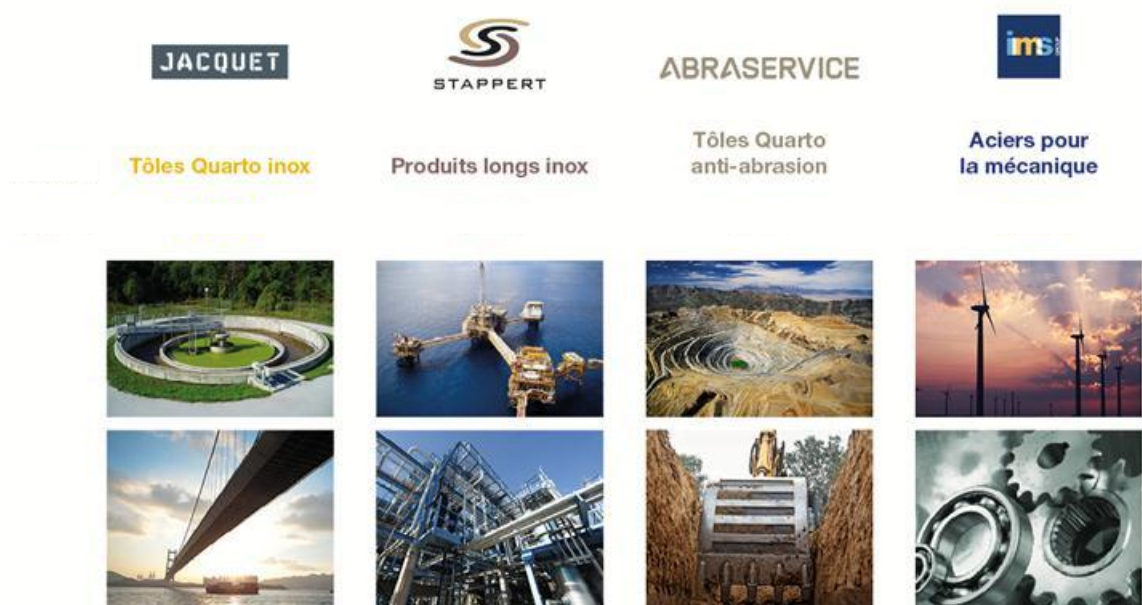
2. CHIFFRES CLES

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	1 105	1 241
EBITDA	34,5	62,8
Flux de trésorerie d'exploitation	55,4	50,6

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres	265,7	278,8
Dette nette	50,7	93,6
Ratio d'endettement (gearing)	19,1%	33,6%

3. GERER UN PORTEFEUILLE DE MARQUES

Positionné sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée, Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux qui décline son offre au travers d'un portefeuille de marques, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.



Chaque marque est animée par un Directeur opérationnel chargé de développer la marque dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par le Groupe.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats, finance, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par Jacquet Metal Service S.A, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque Marque.

4. GOUVERNANCE

4.1. Le Conseil d'administration

La Société a adopté le 30 juin 2010 le régime d'administration et de gestion à Conseil d'administration.

L'Assemblée générale du 29 juin 2012 a nommé, en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux années, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- **Eric Jacquet**, de nationalité française, 54 ans, est Président-directeur général de Jacquet Metal Service depuis le 20 juillet 2010 et était Président-directeur général de Jacquet Metals (anciennement Jacquet Industries) depuis 1994. Eric Jacquet a exercé la fonction de Vice-président du Conseil de surveillance et de membre du Comité stratégique d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010.
Eric Jacquet a effectué toute sa carrière au sein du groupe Jacquet Metals où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993).
Par ailleurs, Eric Jacquet est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.
Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010
- **Françoise Papapietro**, (réputée indépendante), de nationalité française, 48 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière dans le domaine de la banque d'affaires (Paribas et Barclays) où elle a acquis une expertise des opérations financières (fusions acquisitions, opérations de haut de bilan, ingénierie fiscale). Elle a par ailleurs été Responsable de la communication institutionnelle et financière d'Infogrames, Directrice générale d'Henri Germain et Directrice générale de Loze Partners & Vostok.
Françoise Papapietro est membre du Conseil d'administration de la société Techniques et Décors.
Première date de nomination au Conseil d'administration : 29 juin 2012
- **Jean Jacquet**, (réputé indépendant), de nationalité française, 80 ans, a exercé les mandats de Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, Président-directeur général de Somergie (Société d'Economie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et de Président-directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010.
Jean Jacquet a représenté JSA en tant que membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des nominations et des rémunérations d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010.
Jean Jacquet a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault jusqu'en 1984. Il a ensuite été Président-directeur général de Unimetal/Ascometal entre 1984 et 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) entre 1988 et 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Electricité et Vice-président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole).
Il est rappelé que Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Eric Jacquet.
Jean Jacquet est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

- **JSA**, société anonyme de droit belge contrôlée par M. Eric Jacquet, dont le représentant est Monsieur Philippe Goczol.
Philippe Goczol, de nationalité belge, 47 ans, est par ailleurs Directeur général délégué de Jacquet Metal Service. Il est titulaire de plusieurs mandats de représentant légal au sein du groupe JMS.
Philippe Goczol a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit et des risques d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné.
Il a été Directeur du développement de Jacquet Metals entre 2001 et 2004 et Directeur général entre 2004 et 2008. Avant de rejoindre Jacquet Metals, il a été membre du Directoire et CEO d'Anysteel (2000-2001) et a exercé les fonctions de Directeur des ventes (1999-2000), de fondé de pouvoir (1992-2000) et d'ingénieur commercial (1988-1992) chez Industeel (ex CLI-Fafer et ex Fafer).
Philippe Goczol est ingénieur commercial, diplômé de l'Université de Mons (Belgique).
Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

- **Jean-François Clément**, (réputé indépendant), de nationalité française, 70 ans, est avocat honoraire inscrit au barreau de Lyon. Il est docteur d'Etat en droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et a été chargé de cours à l'Université Lyon 3.
Il a été le co-fondateur en 1971 du cabinet d'avocats "Boyer-Clément & Associés" devenu « C'M'S Bureau Francis Lefebvre Lyon" en 2003. Avocat honoraire depuis juillet 2006, il a exercé la profession d'avocat spécialisé en droit des sociétés et fiscalité auprès des entreprises. Il est aujourd'hui titulaire de mandats d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de plusieurs PME et ETI régionales.
Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

- **Xavier Gailly**, (réputé indépendant), de nationalité belge, 65 ans, a réalisé la quasi totalité de sa carrière à la Fabrique de Fer de Charleroi qui deviendra Industeel Belgium, filiale du groupe Arcelor Mittal.
Il a occupé divers postes dans des fonctions très variées (maintenance, investissements, achats, production, ressources humaines,...) pour devenir Directeur industriel puis Directeur général et enfin Administrateur délégué. Il est ensuite nommé Directeur commercial d'Industeel, le département des aciers plats spéciaux d'Arcelor Mittal. Il a été Administrateur ou Président de plusieurs filiales d'Arcelor Mittal en Belgique et à l'étranger.
Il a également exercé les mandats d'Administrateur de la Faculté Polytechnique de Mons, d'Igretec (Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, regroupant 68 villes et communes de la province du Hainaut en Belgique), de Vice-président du Groupement Belge de la Sidérurgie et de Président de sa section francophone.
Monsieur Xavier Gailly est Ingénieur Civil Electricien, diplômé de la Faculté Polytechnique de Mons (Belgique).
Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

- **CCAN Inversiones Internacionales, ETVE**, société de droit espagnole, représentée par Monsieur Jorge Galera Garcia Montes.
Jorge Galera Garcia Montes, de nationalité espagnole, 55 ans, est le représentant de CCAN (Corporacion Caja de Ahorros de Navarra) 2007 Inversiones Internacionales, ETVE, à de nombreux Conseils d'administration.
Il exerce en tant que représentant de la CCAN les mandats de Président du Conseil d'administration d'Entradas-See-Tickets et de Grupo Amma. Il a représenté la CCAN jusqu'en 2012 au Conseil d'administration d'OESIA et à celui de BODESA (Vice-Président), ainsi que jusqu'en 2011 à celui du groupe IKUSI et à celui de DOCOUT. Il a été censeur du Conseil de surveillance du groupe IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 20 juillet 2010.
Il est à titre personnel membre du Conseil d'administration et du Comité stratégique de Bruzon & Miller (Vice-président) et d'Arenas Entertainment aux Etats-Unis.
Il est aussi membre du Comité d'investissements des véhicules de participation de capital risque de la Caisse de Navarre.
Il a été pendant les cinq dernières années Président du Comité des rémunérations et membre du Comité exécutif du Conseil d'administration de la société espagnole Azkoyen (cotée à la Bourse de Madrid).

PRESENTATION DU GROUPE

Monsieur Jorge Galera Garcia Montes a été le fondateur et Partner, en Espagne, du cabinet américain de Conseil en stratégie Bain and Company et le fondateur en Espagne de la pratique du capital risque. Il a aussi travaillé comme Président-directeur général de Marco Polo Investments, de SCR, comme partner de Mac Group-Gemini Consulting et comme dirigeant de Janssen Pharma.

Monsieur Jorge Galera Garcia Montes est licencié en droit (CEU – Madrid) et possède un MBA de l'Institut d'Etudes supérieures de l'Entreprise (IESE) à Barcelone. Actuellement, il est membre indépendant de l'IC-A (Institut de Conseil et Administrateur) à Madrid.

Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

- **Jacques Leconte**, (réputé indépendant), de nationalité française, 68 ans, a été Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il a notamment été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole.

Administrateur de Jacquet Metals depuis 2009, il est également membre du Comité stratégique de la société THERMCROSS SA.

Monsieur Jacques Leconte a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

- **Henri-Jacques Nougéin**, (réputé indépendant), de nationalité française, 65 ans, est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).

Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, ancien Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie).

Monsieur Henri-Jacques Nougéin est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques.

Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon, diplômé des Etudes Supérieures de Droit privé, et docteur d'Etat en Droit (1976).

Première date de nomination au Conseil d'administration : 30 juin 2010

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'Administrateur de la Société.

Il n'existe pas de lien de parenté entre les membres du Conseil d'administration, notamment entre Eric Jacquet et Jean Jacquet.

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ainsi que les actions Jacquet Metal Service qu'ils détiennent sont communiquées au paragraphe 2.15 du Rapport de gestion - informations sur la société mère.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées au paragraphe 2.13 du Rapport de gestion - informations sur la société mère.

4.2. L'équipe dirigeante

Direction Générale

Eric Jacquet	Président- Directeur général
Philippe Goczol	Directeur général délégué
Thierry Philippe	Directeur général finance
	Relations investisseurs

Directions fonctionnelles

Patrick Guien	Directeur informatique
Jean Révérand	Superviseur achats Groupe
Cédric Chaillol	Responsable communication marques et corporate identity

Directions opérationnelles des marques

Jean-Luc Vogt	Jacquet
Wolfgang Hartmann	Stappert
Michel Raets	Abraservice
Philippe Goczol	IMS group

4.3. Les Comités du Conseil d'administration

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 29 juin 2012 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Jean-François Clément, Président ;
- Henri-Jacques Nougéin ;
- Jean Jacquet.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 29 juin 2012 pour la durée de leur mandat d'Administrateur:

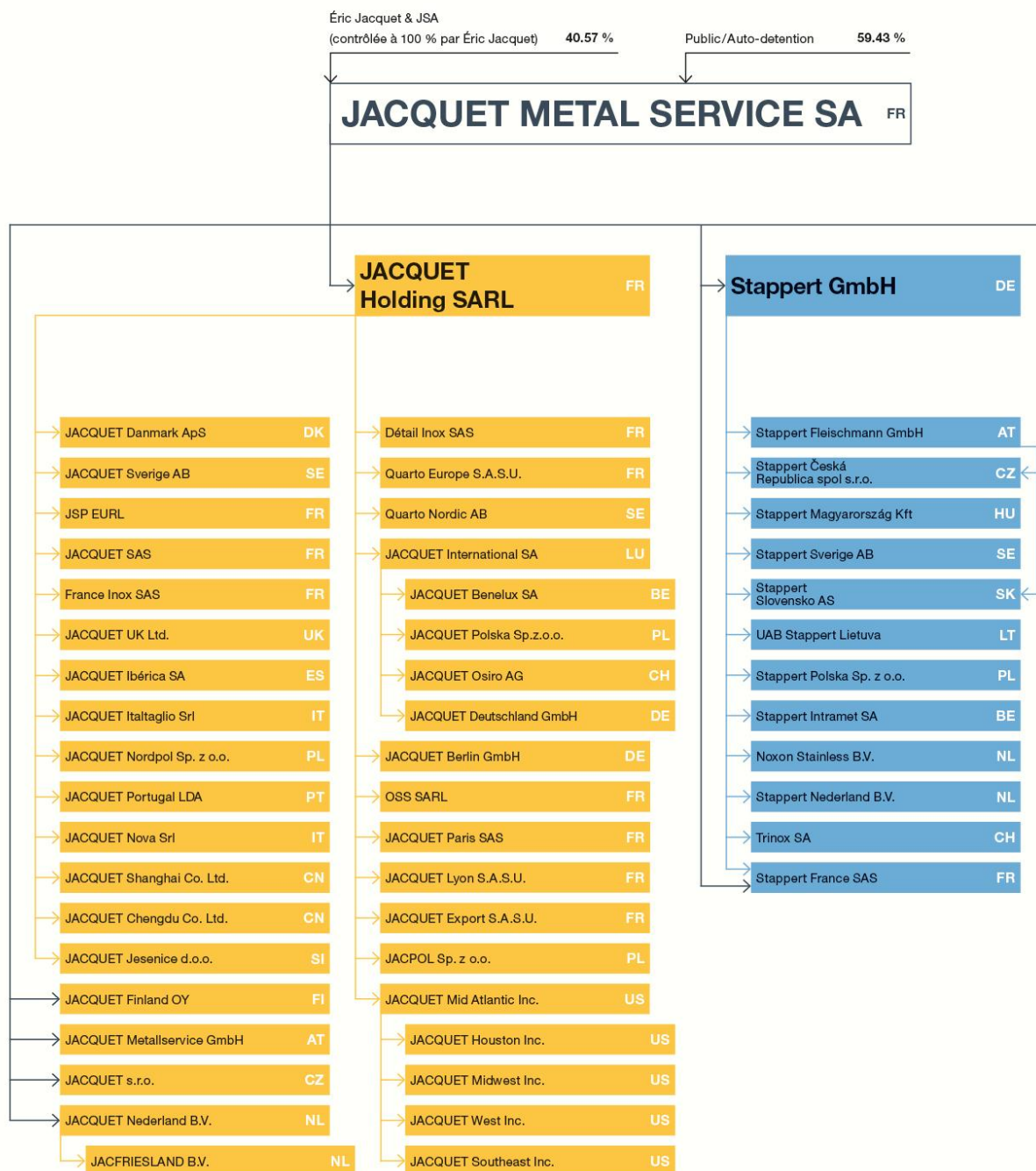
- Jean Jacquet, Président ;
- Jacques Leconte ;
- Xavier Gailly.

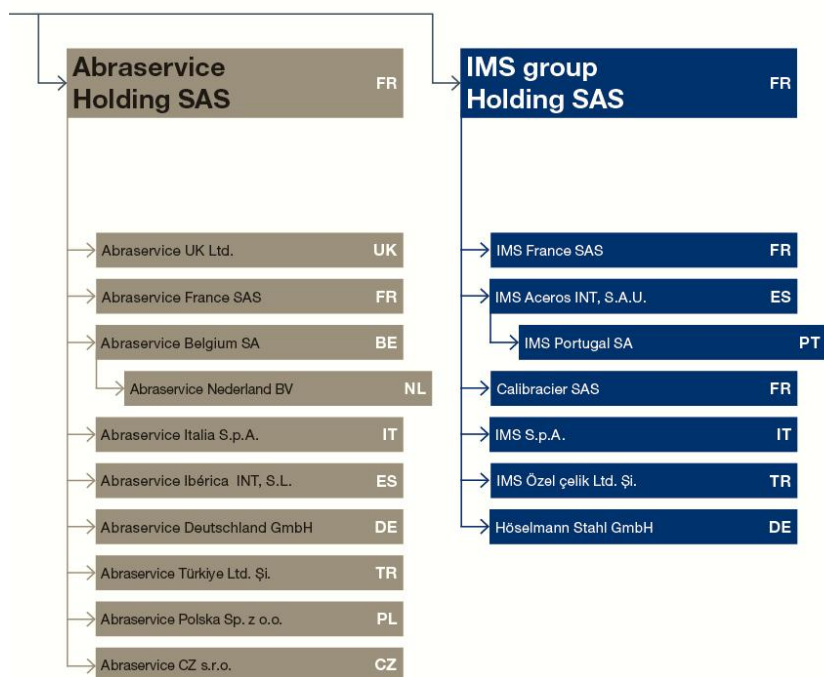
4.4. Président d'honneur

Jacques-Didier Champalbert, fondateur d'IMS International Metal Service, est Président d'honneur de Jacquet Metal Service.

5. L'ORGANISATION DU GROUPE

5.1 Principales sociétés du Groupe au 31 décembre 2012





Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service S.A dans chaque filiale sont présentés au paragraphe 1.1 « périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidées et au paragraphe 5.2 « Immobilisations financières » des notes annexes aux comptes annuels de Jacquet Metal Service S.A.

PRESENTATION DU GROUPE

5.2. Historique du Groupe

JACQUET Metals

1962 Création des Etablissements JACQUET spécialisés dans le découpage à façon des métaux, par Michel Jacquet à Lyon.

1993 Eric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51%) de JACQUET SA, société-mère du Groupe

1994 Création par Eric Jacquet de JACQUET Industries qui contrôle 100% du Groupe

1997 Le 23 octobre, entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris

1991-2006 Développement du Groupe en Europe (Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Italie, Finlande)

2006 JACQUET Industries devient **JACQUET Metals**

2006 à 2010 Premières implantations du Groupe en Asie (à Shanghai en Chine) et aux Etats-Unis (à Philadelphie, Houston, Chicago, Los Angeles et Charlotte)

2008-2009 Eric Jacquet et **JACQUET Metals** acquièrent **33,19% du capital d'IMS**

IMS

1977 Fondation de la société « International Metal Service » regroupant les « sociétés de commerce » du sidérurgiste Creusot-Loire

1983 Usinor devient actionnaire d'IMS à 100%.

1987 Le 11 juin, entrée d'IMS au second marché de la Bourse de Paris sous la Présidence de Jacques-Didier Champalbert, fondateur d'IMS

1996-2002 Développement du Groupe en Europe (IMS Stalserwis en Pologne, IMS SpA en Italie, acquisition de la société Grupo Aceros Garay qui deviendra Aceros IMS (Espagne), création d'IMS France par fusion de trois sociétés françaises)

2004 Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS

2005 Acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie)

2006 Acquisition d'Hoselmann (aciers pour la mécanique en Allemagne)

2006 Chequers Capital sort du capital. Placement des titres IMS sur le marché.

2007 Acquisition du Groupe Cotubel

2008 Cession de la filiale Astralloy aux Etats-Unis

3 février 2010 Dépôt d'un projet d'OPE initié par JACQUET Metals sur les actions de la société IMS.

8 mars 2010 Signature du protocole entre JACQUET Metals et IMS fixant les modalités de la prise de contrôle d'IMS par JACQUET Metals.

30 juin 2010 Approbation par les Assemblées générales de JACQUET Metals et d'IMS de la fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS sur la base d'une parité de 20 actions IMS à émettre pour 7 actions existantes au sein de JACQUET Metals.

20 juillet 2010 Fusion de JACQUET Metals et IMS. M. Eric Jacquet devient Président-directeur général d'IMS et, avec JSA (qu'il contrôle) en devient le principal actionnaire détenant 40,21% du capital et 45,99% des droits de vote.

28 février 2011 Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage au groupe Amari Metal.

30 juin 2011 Changement de dénomination sociale, IMS International Metal Service devient **Jacquet Metal Service**.

29 décembre 2011 Cession de la société Produr au groupe Welding Alloys.

31 Mai 2012 et 27 juillet 2012 Cessions des activités italiennes d'aciers de construction Venturi srl et d'aciers à outils Breccia Acciai.

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

6.1. Le métier

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le Groupe achète de grandes quantités auprès de producteurs d'aciers spéciaux (20 fournisseurs représentant plus de 50% des achats du Groupe, avec des délais de livraison compris entre 1 et 12 mois) et vend auprès d'une clientèle atomisée (60 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros).

Entre le producteur et le client final, Jacquet Metal Service apporte la valeur ajoutée suivante :

- Une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines) ;
- Une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- Une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements) ;
- Des prix d'achats compétitifs ;
- La gestion pour le client des variations de prix ;
- Des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur-mesure » pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des entrepôts du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage-cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial évident : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

Les équipes commerciales rassemblent près de 40% des effectifs. Elles sont constituées de vendeurs sédentaires ou itinérants, dont la mission est de suivre et de conseiller les clients tout en s'assurant que l'offre du Groupe répond en permanence à leur demande.

6.2. Le positionnement

Le Groupe opère aujourd'hui essentiellement sur quatre marchés distincts de la distribution d'aciers spéciaux destinés à l'industrie au travers de quatre marques :

- JACQUET : distribution de tôles « Quarto » inox ;
- Stappert : distribution de produits longs inox ;
- Abraservice : distribution de tôles « Quarto » anti-abrasion ;
- IMS group : distribution d'aciers pour la mécanique.

La stratégie du Groupe est d'être géographiquement proche de ses clients sur les marchés auxquels s'adresse chaque marque du Groupe.

A ce jour, le positionnement de Jacquet Metal Service est essentiellement européen pour les marques Stappert, Abraservice et IMS group. La marque JACQUET est présente en Europe, aux Etats-Unis et en Chine.

6.3. Le marché

Sources : Jacquet Metal Service

En 2012, le marché mondial de l'acier représente environ 1,5 milliard de tonnes dont environ 5% pour les aciers alliés (aciers comprenant des éléments d'alliage tels que le chrome, le nickel, le molybdène, le titane,...) tous produits confondus. Parmi les aciers alliés, les aciers inoxydables représentent environ 30 millions de tonnes tous produits confondus, soit environ 2% du marché mondial de l'acier.

Le marché des aciers spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, le Groupe dispose en conséquence de peu d'informations chiffrées revêtant un caractère officiel. Le marché de chacune des marques formant le cœur de métier de Jacquet Metal Service appelle une analyse spécifique.

JACQUET et Stappert - Aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- La chimie (y compris pharmaceutique et cosmétique) ;
- L'agro-alimentaire (contraintes d'hygiène et de facilité d'entretien) ;
- Le traitement et le stockage des gaz (cryogénie, gaz technique) ;
- Le traitement de l'eau (bassins de décantation des eaux usées, dessalement d'eau de mer, acheminement et distribution) ;
- L'environnement et de la dépollution (traitements des fumées et des déchets) ;
- L'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques...) ;

12

De 1985 à 2009, la consommation mondiale d'acier inoxydable, segment sur lequel opèrent JACQUET et Stappert, a augmenté en moyenne de l'ordre de 5% par an. Elle a baissé en 2009 sous l'influence de la crise mondiale avec un recul de la demande essentiellement concentré en Europe et aux Etats-Unis. Les années 2010 et 2011 ont connu un redressement partiel. En 2012, la consommation mondiale d'acier inoxydable a augmenté de l'ordre de 2 % par rapport à 2011, baissant légèrement en Europe, augmentant en Asie et dans une moindre mesure en Amérique du nord.

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. Alors que l'on comptait principalement deux nuances d'acier inoxydable en 1960, JACQUET et Stappert en stockent actuellement plusieurs dizaines, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

JACQUET – Tôles quarto inox

Le marché mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1 million de tonnes, soit environ 3,3% du marché mondial de l'inox. A cet égard, il constitue typiquement un marché de niche et représente l'essentiel du marché de la marque JACQUET. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

Stappert – Produits longs inox

Le marché mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 5 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox représente environ 2 millions de tonnes, le marché européen environ 600 000 tonnes. En Europe, la distribution couvre environ 50% du marché des produits longs inox. Stappert est un des leaders du marché de la distribution.

Abraservice - Tôles quarto anti-abrasion

Les tôles quarto anti-abrasion sont destinées aux secteurs industriels confrontés à des problématiques d'usure, de résistance aux impacts, aux frottements, à la température ou aux tensions imposant l'utilisation de matériaux d'une dureté particulière : engins de travaux publics, sidérurgie, mines et carrières, cimenterie, dragage, recyclage, manutention, matériel agricole, levage et transport d'agrégats,...

Les tôles quarto anti-abrasion distribuées par la marque Abraservice satisfont aux exigences de qualité et de longévité particulièrement sévères. En complément de son offre, Abraservice distribue également des tôles à haute limite d'élasticité destinées aux secteurs des engins de levage, des grues télescopiques ou des ouvrages d'art. Ces deux familles de produits partagent en effet les mêmes modes d'élaboration (aciers « trempés et revenus ») et les mêmes caractéristiques de mise en forme (opérations de préfabrication réalisées par Abraservice : découpe, perçage, pliage, roulage,...).

Le marché européen des aciers résistants à l'abrasion est généralement estimé à 350 000 tonnes, dont 70% passent par la distribution, le reste étant vendu directement par les producteurs aux utilisateurs finaux. Le marché des aciers résistant à l'abrasion a été sensiblement affecté au cours de l'année 2012, certains de ses principaux secteurs d'activité (sidérurgie, OEM servant le BTP,...) ayant connu des reculs de 15 à 30 %. Le marché européen des hautes limites d'élasticité est généralement estimé à 500 000 tonnes, dont 30% passent par la distribution. Ce marché a également été sensiblement affecté en 2012. Abraservice est un des leaders du marché européen de la distribution de tôles résistant à l'abrasion.

IMS group - Aciers pour la mécanique

Ils sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par la marque IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les aciers pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels : la mécanique générale, les équipements de travaux publics, les centres d'usinage, le matériel agricole, les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile, les poids lourds et le ferroviaire), les engins de levage, le raffinage de pétrole, l'énergie (éoliennes etc.).

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché européen des aciers alliés pour la mécanique est estimé à environ 9,5 millions de tonnes, dont 4,5 millions de tonnes de barres. En Europe, les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60% du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20% du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50%. La part de marché d'IMS group varie sensiblement selon les pays, avec des positions fortes en Italie, France et Espagne. IMS group conserve d'importantes marges de progression dans les autres pays européens, notamment en Allemagne.

6.4. La concurrence

JACQUET

Pour les tôles découpées, représentant la majeure partie des volumes distribués par JACQUET, les principaux concurrents sont de deux types :

- Des départements intégrés de Groupes sidérurgiques européens (par exemple Outokumpu, ayant absorbé en décembre 2012 la division INOXUM regroupant les activités inoxydables de ThyssenKrupp) présents dans plusieurs pays ;
- Des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), activité pour laquelle JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché, les concurrents sont également de deux types :

- Les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung, Thyssen) ;
- Les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et Salzgitter en Allemagne. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents directs en négoce sont peu nombreux.

Stappert

La concurrence de Stappert se répartit entre :

- Des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Schmolz + Bickenbach, Cogne, Valbruna) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials) ;
- Des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Abraservice

Les produits résistants à l'abrasion sont souvent des aciers de marque développés et distribués par les producteurs d'acier. Le principal concurrent d'Abraservice en Europe est le sidérurgiste suédois SSAB qui commercialise exclusivement ses propres produits.

Quelques concurrents indépendants, dont la taille peut être significative existent au niveau régional ou national. Ils distribuent le plus souvent des produits d'entrée de gamme provenant de producteurs lointains ou de second rang.

IMS group

Le marché de la distribution des aciers pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (Schmolz + Bickenbach, ThyssenKrupp Materials, Cogne). Parmi eux, IMS group est le seul à n'avoir aucune activité de production.

Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

La concurrence dans la distribution des aciers pour la mécanique provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.

6.5. Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

A l'inverse, le cœur de cible de Jacquet Metal Service est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays en 2012 et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 € en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Une part significative du chiffre d'affaires est assurée auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les clients des marques JACQUET et Stappert sont principalement issus du secteur de la chimie, de l'agro-alimentaire, de l'énergie, de l'environnement ou encore du traitement et du stockage de l'eau et des gaz.

Ceux de la marque Abraservice sont des industriels intervenant dans les secteurs des mines et carrières, des engins de travaux publics, de manutention, de levage et de convoyage ou encore des cimenteries. IMS group propose quant à elle des produits disposant de propriétés de résistance aux contraintes mécaniques et s'adresse donc principalement aux industriels des équipements de transport (moteurs, transmissions, ferroviaire, etc.), de l'énergie (éoliennes, pétrochimie et raffinage, etc.) et plus généralement aux industries de mécanique générale et centre d'usinage.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

6.6. Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre le management des principaux producteurs et les dirigeants de Jacquet Metal Service SA, en association avec le Directeur opérationnel de chaque marque.

En agréant les volumes par marque, Jacquet Metal Service apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les « conditions-cadres » ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Les systèmes d'achats élaborés avec les producteurs historiquement existants chez JACQUET, sont effectifs depuis mars 2011 chez Abraservice. Leur mise en place a été amorcée chez IMS group et Stappert au cours de l'année 2012.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (Outokumpu VDM pour les alliages de nickel, Arcelor Mittal Industeel pour la gamme CREUSABRO, ...). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Le système informatique

Toutes les sociétés appartenant aux marques JACQUET et Abraservice utilisent le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé en interne. Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux impositions locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif.

L'outil informatique dédié offre des solutions optimales pour faciliter l'action commerciale. C'est également un outil indispensable à la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées.

L'interface utilisateur bénéficie de la convivialité d'un mode « full web ». Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks de sa marque. Les ventes « intra groupe » sont traitées automatiquement. Les documents commerciaux sont édités en langue locale et respectent les prescriptions nationales de présentation. L'application métier de chaque marque est disponible en de nombreuses langues, ce qui facilite le travail au quotidien de l'ensemble des utilisateurs dans le monde. Par exemple, tous les écrans d'interface utilisateur sont utilisables en chinois, et lorsqu'un collaborateur chinois traite dans sa langue natale une commande à Shanghai, il est possible de visualiser cette commande en français depuis le siège du Groupe.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération (mode full web sur plateforme Linux-Apache, bases de données Oracle, l'ensemble des sites du Groupe étant relié au site central à travers un réseau MPLS et VPN ipsec). La forte évolutivité de la solution retenue (blade center, baies de disques SAN) permet d'accompagner en toute sérénité les développements du Groupe dans les années à venir, quels que soient le nombre d'utilisateurs et/ou les volumes traités.

Les sociétés des marques IMS group et Stappert utilisent principalement le PGI Stratix et les développements spécifiques IMSX, qui complètent les fonctionnalités logistiques du produit Stratix. Toutefois, certaines sociétés utilisent des PGI locaux.

L'analyse d'écart menée au premier semestre 2012 a montré que l'adaptation du PGI développé en interne aux métiers de la distribution de produit longs (Marques Stappert et IMS group) nécessite des évolutions et des développements de modules complémentaire importants. Ces développements sont en cours et le déploiement du PGI développé en interne devrait démarrer en 2013 sur la Marque Stappert.

7.2. Un mode de développement original

Depuis 2006, le Groupe développe l'exploitation de la marque JACQUET à travers un business model atypique et innovant dans la distribution des métaux. Des franchises (ou autre dénomination juridique suivant les pays) sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la franchise. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49% et s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la franchise, au minimum à hauteur du montant initialement investi. Le franchisé bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

L'entrepreneur local bénéficie d'un ensemble de moyens mis à sa disposition par le Groupe tels que les conditions d'achat, le système d'information produits / marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information,... Tout est mis en œuvre pour permettre à l'entrepreneur local de se concentrer sur sa mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le manager local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération du manager est largement fondée sur le résultat de la franchise. Le Groupe facture à la franchise des prestations de services, principalement des management fees et des prestations informatiques. Le cas échéant, le manager perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

Jacquet Metal Service S.A supervise tous les aspects juridiques dès la création de la société. Un pacte d'actionnaire encadre les relations entre le Groupe et l'entrepreneur local.

C'est donc un modèle de franchise appliquée à la distribution des métaux que le Groupe a développé. Ce modèle fait l'objet d'une promotion, notamment à travers un site internet dédié, www.jacquetfranchise.com.

Le Groupe entend promouvoir la franchise pour le développement des marques Abraservice, Stappert et IMS group.

7.3. Politique d'investissement

Cette information est donnée au paragraphe 1.5 « Structure financière consolidée / Investissements » du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

7.4. Facteurs de risque

Cette information est donnée au paragraphe 1.7 « facteurs de risque » du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

8. INFORMATIONS BOURSIERES

8.1. Caractéristiques générales du titre et capitalisation boursière

Indice principal	CAC® All-Tradable
Autres indices	CAC® Small
Marché	Euronext Paris – Compartiment B
Place de cotation	NYSE Euronext (Paris)
Code ou symbole	JCQ
Code ISIN	FR0000033904
Reuters	JCQ.PA
Bloomberg	JCQ : FP

17

Données sur 5 ans	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions	18 057 010	18 057 010	24 028 438	24 028 438	24 028 438
Capitalisation boursière au 31.12 (en milliers d'euros)	167 027	173 708	312 129	191 507	210 970
Cours le plus haut (en euros)	28,1	14,1	13,69	19,3	12,17
Cours le plus bas (en euros)	8,53	7,1	9,31	7,2	6,84
Derniers cours de l'année (en euros)	9,25	9,62	12,99	7,97	8,78
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	117 503	31 062	19 481	31 596	20 661
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	2 117 539	348 980	220 472	427 870	189 421

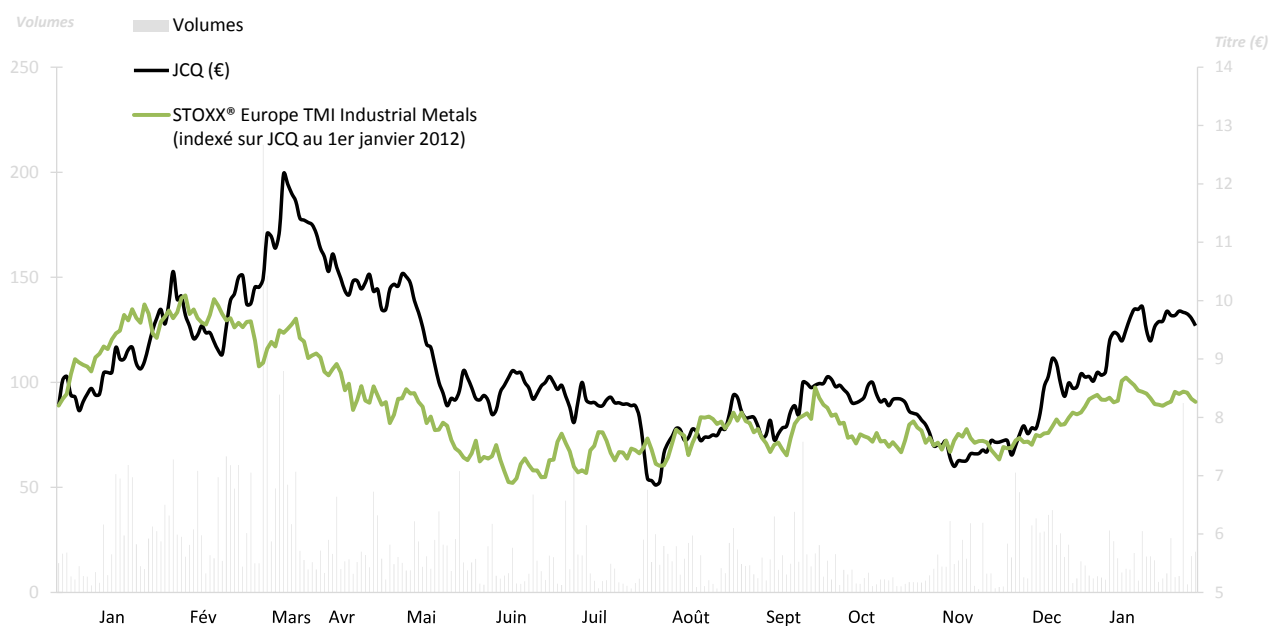
Source : NYSE Euronext.

PRESENTATION DU GROUPE

8.2. Evolution du cours de bourse

Au 31 décembre 2012 le titre Jacquet Metal Service (« JCQ ») s'établit à 8,78 euros, en hausse de 10% par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2011. Le 6 mars le cours de bourse s'établit à 9,00 euros.

Le titre Jacquet Metal Service est suivi par Société Générale SGCIB, Oddo Securities, ID MidCaps, Gilbert Dupont et Banco Português de Investimento. S.A. Les sociétés qui publient un objectif de cours émettent toutes une recommandation « Achat » ou « Accumuler ».

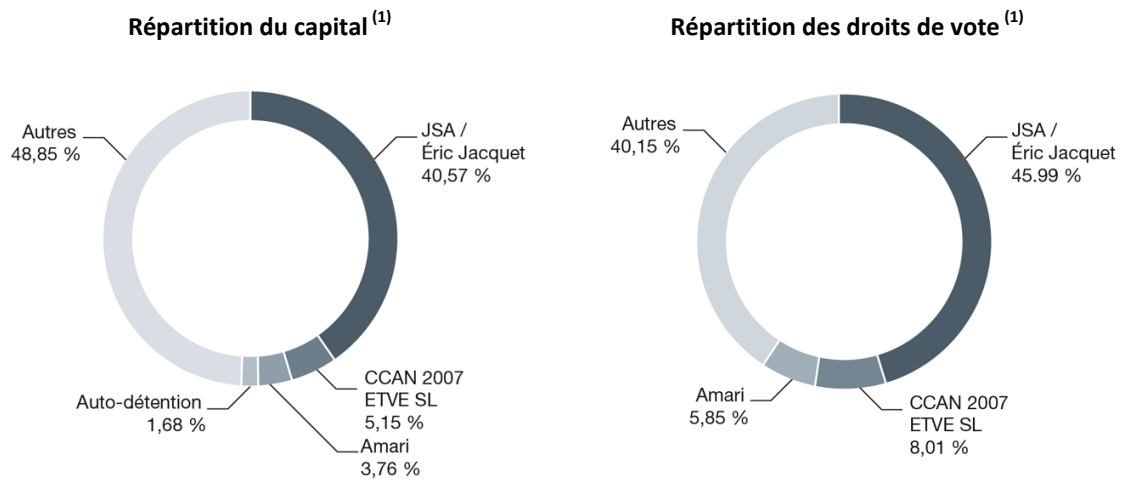


18

		2012	2011
Nombre d'actions fin de période	<i>en actions</i>	24 028 438	24 028 438
Capitalisation boursière fin de période	k€	210 970	191 507
Cours le plus haut	€	12,17	19,3
Cours le plus bas	€	6,84	7,2
Cours fin de période	€	8,78	7,97
Volume quotidien moyen	<i>en actions</i>	20 432	31 596

Source : NYSE Euronext

9. ACTIONNARIAT



⁽¹⁾ Au 31 décembre 2012

10. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Résultat au 31 mars 2013

Assemblée générale

Résultats au 30 juin 2013

Résultats au 30 septembre 2013

Résultats annuels 2013

15 mai 2013

Juin 2013

3 septembre 2013

14 novembre 2013

Mars 2014

19

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.jacquetmetalservice.com.

Jacquet Metal Service

Thierry Philippe

Directeur Général Finance

Tél : +33 (0)4 72 23 23 50

comfi@jacquetmetals.com

NewCap – Relations Investisseurs

Axelle Vuillermet

Tél : +33 (0)1 44 71 94 94

jacquetmetalservice@newcap.fr

RAPPORT FINANCIER 2012

1. RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.1. Résultats du Groupe au 31 décembre 2012

Les résultats au 31 décembre 2012 sont comparés à ceux du 31 décembre 2011 disponibles dans le document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2012 (n° de dépôt D.12-0225).

<i>(en milliers d'euros)</i>	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	320 790	287 908	257 313	238 838	1 104 849	1 240 613
Marge brute	70 528	63 497	56 258	53 559	243 842	285 425
% du chiffre d'affaires	22,0%	22,1%	21,9%	22,4%	22,1%	23,0%
Charges opérationnelles	(55 352)	(54 146)	(50 264)	(49 617)	(209 379)	(222 605)
EBITDA	15 176	9 351	5 994	3 942	34 463	62 820
% du chiffre d'affaires	4,7%	3,2%	2,3%	1,7%	3,1%	5,1%
Dotations nettes aux amortissements	(3 741)	(3 600)	(3 611)	(3 749)	(14 701)	(16 422)
Dotations nettes aux provisions	(1 590)	1 258	1 888	(1 582)	(26)	(2 665)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	164	(602)	666	(57)	171	3 066
Résultat opérationnel	10 009	6 407	4 937	(1 446)	19 907	46 799
% du chiffre d'affaires	3,1%	2,2%	1,9%	-0,6%	1,8%	3,8%
Résultat financier	(2 121)	(1 557)	(1 925)	(2 230)	(7 833)	(11 218)
Résultat avant impôts	7 888	4 850	3 012	(3 676)	12 074	35 581
Impôts sur les résultats	(4 035)	(3 004)	(2 736)	(506)	(10 281)	(13 758)
Résultat net consolidé	3 853	1 846	276	(4 182)	1 793	21 823
Résultat net part du Groupe	3 504	1 287	56	(4 124)	723	20 825
Résultat net part du Groupe par action émise (en €)	0,15	0,05	0,00	(0,17)	0,03	0,88

⁽¹⁾ 2011 retraité après l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée sur le résultat 2011 (non significatif, cf. paragraphe 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés 2012)

1.2. Faits marquants 2012 : Résistance des marges et génération de cash-flow

En 2012, dans un environnement économique difficile, Les efforts du Groupe ont porté notamment sur la maîtrise des coûts, du BFR et sur la mise en place des systèmes d'achats et du système informatique commun.

La marge brute du Groupe a montré une grande stabilité tout au long de l'exercice, à 22% du chiffre d'affaires en moyenne. La maîtrise des stocks, qui ont représenté 114 jours de vente toute l'année, et les travaux sur les systèmes d'achats ont notamment contribué à la résistance du niveau de marge brute.

Les charges opérationnelles sont en baisse de 7% (soit 18 millions d'euros) bénéficiant notamment des actions de réorganisation menées au cours des 18 derniers mois. Les mesures d'adaptation menées en 2012 permettront de générer 1,9 million d'euros d'économies en 2013.

Dans ce contexte, le Groupe génère un EBITDA de 35 millions d'euros et des cash-flows opérationnels de 55 millions d'euros, permettant de faire ressortir un ratio de levier (Dette/EBITDA) de 1,47 et un ratio d'endettement (gearing) de 19%.

1.3. Activité et résultats du Groupe

Activité

Le groupe a rencontré des conditions de marché difficiles en 2012, particulièrement au second semestre, caractérisées par une demande faible et des prix de vente en baisse notamment dans les aciers inoxydables. Le chiffre d'affaires s'établit à 1,1 milliard d'euros, inférieur de 10,9% à celui de 2011 dont -1,6% d'effet périmètre (cession de Produr en 2011, de Venturi Srl et Brescia Acciai en 2012), -4,2% d'effet prix, et -5,1% d'effet volume.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires évolue comme suit :

(en millions d'euros)	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	320,8	287,9	257,3	238,8	1 104,8	1 240,6
Variation 2012 v. 2011	-7,6%	-12,7%	-12,7%	-11,0%	-10,9%	
Effet prix	-2,4%	-5,1%	-2,9%	-4,7%	-4,2%	
Effet volume	-3,6%	-6,7%	-8,5%	-3,6%	-5,1%	
Effet périmètre	-1,7%	-1,0%	-1,3%	-2,7%	-1,6%	

L'analyse des performances trimestrielles fait apparaître :

- Une activité au 1^{er} trimestre en hausse de 20% par rapport au 4^{ème} trimestre 2011 ;
- Des conditions de marché qui se dégradent à partir du 2^{ème} trimestre en raison de la crise financière qui pèse sur la demande et les prix de vente ;
- Au 3^{ème} trimestre, la crise financière dans la zone euro s'accroît. Par rapport au 2^{ème} trimestre, le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre est en baisse en raison d'un effet de saisonnalité (congés d'été) impactant les volumes ;
- Au 4^{ème} trimestre, les conditions de marché rencontrées ont été les moins favorables de l'exercice. Avec des volumes distribués équivalents à ceux du 3^{ème} trimestre mais des niveaux de prix plus faibles, le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre ressort inférieur de 7,2% à celui du trimestre précédent.

Marge brute

La marge brute du Groupe a montré une grande stabilité tout au long de l'exercice, à 22% du chiffre d'affaires en moyenne. La maîtrise des stocks, qui ont représenté 114 jours de vente toute l'année, et les travaux sur les systèmes d'achats ont notamment contribué à la résistance du niveau de marge brute.

Les provisions sur stocks n'ont pas d'incidence significative sur les niveaux de marges en 2012.

Au cours de l'exercice, la marge brute évolue comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Marge brute	70,5	63,5	56,3	53,6	243,8	285,4
% du Chiffre d'affaires	22,0%	22,1%	21,9%	22,4%	22,1%	23,0%

Résultat opérationnel

En 2012, les charges opérationnelles (y compris dotations nettes aux amortissements et provisions) s'élèvent à 224,1 millions d'euros, en baisse de 17,6 millions d'euros par rapport à 2011.

Les charges opérationnelles prennent en compte les éléments suivants :

- 3,9 millions d'euros de frais de réorganisation engagés principalement au 2nd semestre et portant sur IMS group et Abraservice. Ces actions permettront de réaliser des économies de 1,9 million d'euros en année pleine ;
- 0,4 million d'euros de coûts liés aux cessions d'actifs ;
- 0,4 million d'euros de dépréciation d'actifs ;
- 0,7 million d'euros de dépréciations clients ;
- 0,9 million d'euros de reprise de provisions pour des risques dont les issues se sont révélées partiellement favorables en 2012 ;

Le coût lié aux réorganisations et aux cessions d'actifs a ainsi pesé pour 4,3 millions d'euros sur le résultat opérationnel 2012, contre 5,9 millions d'euros en 2011.

Dans ces conditions, l'EBITDA s'établit à 35 millions d'euros et le résultat opérationnel ajusté des éléments non récurrents à 24 millions d'euros.

Résultat financier

Les frais financiers baissent de 3,4 millions d'euros en 2012, passant de 11,2 millions d'euros en 2011 à 7,8 millions d'euros cette année.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Coût de l'endettement net	(5,9)	(8,8)
Autres éléments financiers	(2,0)	(2,5)
Résultat financier	(7,8)	(11,2)

Le coût de l'endettement net est de 5,9 millions d'euros, en baisse de 33% par rapport à 2011. Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction de l'endettement brut moyen, qui passe de 192 millions d'euros en 2011 à 145 millions d'euros en 2012. Le coût moyen de l'endettement brut est également en diminution, à 4,0% en 2012 contre 4,6% en 2011.

Les autres éléments financiers s'élèvent à 2,0 millions d'euros et sont composés principalement des frais de services bancaires.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe intègre une charge d'impôts de 10,3 millions d'euros qui est impactée par 5,7 millions d'euros d'éléments sans impact sur la trésorerie :

- Décision de ne pas activer les reports fiscaux déficitaires : 4,4 millions d'euros
- Incidence fiscale de la cession de Venturi srl : 1,4 millions d'euros

Corrigé de ces éléments, le taux d'impôts ressort à 37,7%.

Les intérêts minoritaires correspondent à la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires, la plupart du temps managers de la marque Jacquet.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Résultat avant impôts	12,1	35,6
Impôts sur les résultats	(10,3)	(13,8)
<i>Taux d'impôt</i>	85,2%	38,7%
Résultat net consolidé	1,8	21,8
Part des minoritaires	(1,1)	(1,0)
Résultat net part du Groupe	0,7	20,8
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	0,1%	1,7%

1.4. Activité et résultats par marque

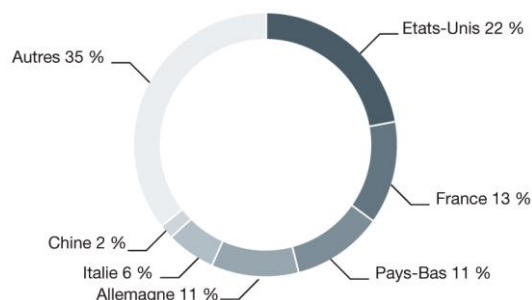
JACQUET

Tôles quarto inox

Chiffre clés 2012

Chiffre d'affaires	214 m€
Effectif	479
Centres de distribution	23
Pays d'implantation	18

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2012



En 2012, Jacquet poursuit son développement avec des volumes distribués en croissance de 8,5% :

- En Europe, où Jacquet réalise 74% de son chiffre d'affaires, les volumes progressent de 4,8% par rapport à 2011. Sur cette zone, les investissements 2012 se sont élevés à 2,1 millions d'euros, principalement dans de nouvelles capacités de parachèvement et de découpe aux Pays-Bas, en Italie et en Suisse. En 2013, Jacquet projette d'ouvrir deux centres de service, en Allemagne et en France ;
- Aux Etats-Unis, 1^{er} pays pour la marque avec 22% du chiffre d'affaires, les volumes progressent de 25% par rapport à 2011. Dans les 24 prochains mois le Groupe projette d'ouvrir 2 à 3 nouveaux centres de service en Amérique du Nord ;
- En Chine, les volumes distribués ont progressé de 1,3% par rapport à 2011. La marque, qui a mis une nouvelle organisation commerciale en place en milieu d'année, entend intensifier son réseau et lancer de nouveaux centres de service. En plus du volant d'affaires développé localement, ces centres permettront aussi d'augmenter l'activité du dépôt central de Shanghai, ce dernier étant dimensionné pour stocker toute la gamme de produits Jacquet pour l'Asie. Ainsi, les volumes de janvier 2013 sont en forte croissance par rapport à janvier 2012 et le deuxième centre de la marque en Chine, Jacquet Chengdu, sera opérationnel en mars 2013. Le développement se poursuivra ensuite par les ouvertures de deux dépôts dans les régions de Pékin et de Canton début 2014.

Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 214 millions d'euros et, dans un contexte de baisse des prix (-6,8% en 2012), la marge brute se maintient autour de 27% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel s'établit à 5,8 millions d'euros et l'EBITDA à 9,5 millions d'euros soit 4,4% du chiffre d'affaires.

(en millions d'euros)	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	56,6	56,9	52,3	48,1	213,9	210,5
variation vs. 2011	-2,0%	5,7%	2,6%	0,7%	1,7%	
Effet prix	-3,9%	-7,0%	-6,0%	-10,7%	-6,8%	
Effet volume	1,9%	12,7%	8,6%	11,5%	8,5%	
Marge brute	15,2	15,1	14,2	13,2	57,8	57,9
% du CA	26,9%	26,5%	27,2%	27,5%	27,0%	27,5%
EBITDA	3,2	3,0	2,4	0,9	9,5	12,8
% du CA	5,6%	5,3%	4,5%	2,0%	4,4%	6,1%
Résultat opérationnel	2,1	2,1	1,4	0,1	5,8	8,0
% du CA	3,8%	3,7%	2,8%	0,3%	2,7%	3,8%

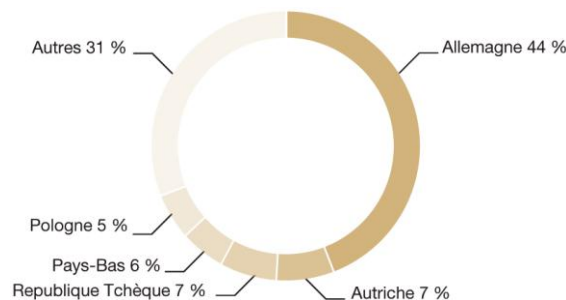


STAPPERT Produits longs inox

Chiffre clés 2012

Chiffre d'affaires	472 m€
Effectif	767
Centres de distribution	24
Pays d'implantation	12

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2012



Au cours de l'exercice, Stappert a adopté une nouvelle identité visuelle visant à valoriser la diversité de l'offre et des services Stappert, la compétence et l'expérience des équipes tout en rappelant l'homogénéité et la cohérence de la marque et de sa stratégie. La marque est organisée en 4 zones :

- Stappert Deutschland, qui contribue pour 51% au chiffre d'affaires de la marque, réalise 75% de son activité en Allemagne où la société dispose d'une part de marché très significative et d'un savoir-faire reconnu. Après avoir bénéficié de conditions de marché exceptionnelles en 2011, les volumes distribués sont inférieurs de 2,6% en 2012. L'exercice 2013 a bien démarré, le mois de janvier ayant été le meilleur mois depuis douze mois en termes d'activité. En 2013, Stappert Deutschland élargira sa gamme stockée afin de compléter son offre sur les produits de spécialité ;
- La zone Sud-est (Autriche, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie) représente près de 22% du chiffre d'affaires et constitue la deuxième zone d'activité de la marque Stappert. Les volumes distribués ont augmenté de 2% par rapport à 2011, avec notamment une progression de 5% en Hongrie dans des conditions de marché difficiles ;
- La zone Nord-est (Pologne, Lituanie, Suède) représente 11% du chiffre d'affaires de la marque. En 2012, les volumes distribués sont inférieurs de 9% à ceux de 2011 notamment en raison d'un changement de stratégie opéré en Suède qui s'est traduit par l'arrêt d'une partie de la gamme distribuée et le recentrage de l'activité sur les produits long inox à plus forte marge ;
- La zone Ouest (France, Suisse, Benelux), qui a intégré la marque fin 2011, représente aujourd'hui 16% de son chiffre d'affaires. En 2012 des réorganisations et des repositionnements de gammes ont été opérés afin de permettre à Stappert de pleinement exploiter le potentiel de cette zone.

Le chiffre d'affaires s'établit à 472 millions d'euros et, dans un contexte de baisse des prix (-6,1% en 2012) la marge brute se maintient à 18,5% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel de Stappert est de 12,5 millions d'euros en 2012 et l'EBITDA de 14,7 millions d'euros.

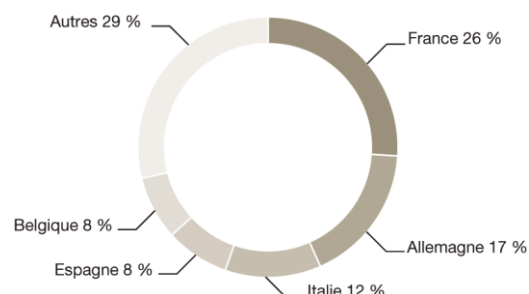
(en millions d'euros)	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	139,0	118,9	115,8	98,1	471,8	527,1
variation vs. 2011	-7,2%	-13,5%	-11,7%	-9,6%	-10,5%	
Effet prix	-5,1%	-8,8%	-6,7%	-3,4%	-6,1%	
Effet volume	-2,1%	-4,7%	-5,0%	-6,2%	-4,4%	
Marge brute	25,6	21,8	21,2	18,8	87,4	97,7
% du CA	18,5%	18,3%	18,3%	19,2%	18,5%	18,5%
EBITDA	6,3	3,6	2,5	2,3	14,7	22,4
% du CA	4,5%	3,0%	2,2%	2,3%	3,1%	4,2%
Résultat opérationnel	5,8	3,0	2,1	1,6	12,5	17,6
% du CA	4,2%	2,6%	1,8%	1,6%	2,7%	3,3%

ABRASERVICE Tôles quarto anti-abrasion

Chiffre clés 2012

Chiffre d'affaires	73 m€
Effectif	184
Centres de distribution	12
Pays d'implantation	10

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2012



Evoluant notamment dans les secteurs des mines et carrières, des travaux publics, de la sidérurgie, et des cimenteries, les sociétés de la marque ont rencontré des conditions de marché très difficiles en 2012, caractérisées par une demande faible.

En France, Allemagne, Italie et Espagne où la marque réalise les deux tiers de son activité, les volumes distribués ont baissé de 18% en 2012. En Turquie, qui représente 8% de l'activité d'Abraservice, les volumes ont quant à eux progressé de plus de 10%.

En 2012, le chiffre d'affaires d'Abraservice atteint 73 millions d'euros, inférieur de 10,5% par rapport à 2011 à périmètre comparable.

Dans ce contexte, la marge brute d'Abraservice est sous forte pression et ressort à 25,6% du chiffre d'affaires contre 29,8% en 2011.

Au cours du 2nd semestre, Abraservice a lancé des mesures de réorganisation entraînant des coûts non récurrents de 1,6 million d'euros et qui se sont notamment traduits par la fermeture d'un site en Espagne.

L'EBITDA atteint -1,7 million d'euros et le résultat opérationnel ajusté des éléments non récurrents à -2,1 millions d'euros.

Après le lancement en 2012 d'Abraservice CZ (République Tchèque), la marque est aujourd'hui présente dans 10 pays en Europe avec des sociétés dédiées et représentée dans 4 autres pays ce qui lui assure un maillage de l'ensemble du marché européen. Son expansion passera maintenant par la Chine, avec notamment le lancement d'Abraservice Shanghai, en cours de création, qui bénéficiera des installations de Jacquet Shanghai. La marque pourrait également s'implanter prochainement aux Etats Unis puis en Amérique du Sud, où les marchés offrent un potentiel de développement important.

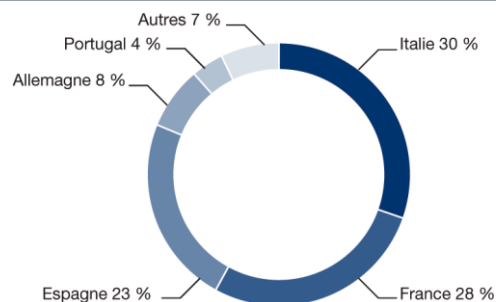
(en millions d'euros)	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	21,7	19,6	15,8	15,9	73,0	94,2
variation vs. 2011	-16,1%	-21,1%	-30,7%	-23,1%	-22,5%	
Effet prix	5,1%	5,3%	5,0%	2,9%	4,5%	
Effet volume	-9,7%	-14,9%	-24,2%	-12,1%	-15,0%	
Effet périmètre	-11,5%	-11,5%	-11,6%	-13,9%	-12,1%	
Marge brute	5,8	4,8	3,9	4,1	18,7	28,1
% du CA	26,6%	24,6%	25,0%	26,1%	25,6%	29,8%
EBITDA	0,5	(0,2)	(0,9)	(1,1)	(1,7)	2,6
% du CA	2,4%	-1,2%	-5,7%	-7,0%	-2,4%	2,7%
Résultat opérationnel	0,3	(0,8)	(1,1)	(2,1)	(3,7)	3,0
% du CA	1,3%	-4,2%	-6,9%	-12,9%	-5,0%	3,2%



Chiffre clés 2012

Chiffre d'affaires	362 m€
Effectif	623
Centres de distribution	30
Pays d'implantation	6

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2012



IMS group dont les principales filiales sont localisées en France, Espagne et Italie, pays plus affectés par la crise que ceux de l'Europe du Nord, réalise un chiffre d'affaires en 2012 de 362 millions d'euros, en baisse de 16,3%. Les principales sociétés de la marque sont les suivantes :

- IMS Spa (Italie) représente 30% du chiffre d'affaires de la marque (soit 108 millions d'euros en 2012). Sur le marché le plus difficile d'Europe pour les aciers spéciaux, les volumes distribués sont inférieurs de 15% par rapport à 2011. En 2012 la société a poursuivi les mesures de réorganisation entreprises depuis 2 ans, avec notamment les cessions de Brescia Acciai (aciers à outils) et Venturi (aciers de construction) et la fermeture d'un dépôt, le tout engendrant des coûts non récurrents de 0,8 million d'euros. Afin de renforcer la structure financière d'IMS Spa et de marquer son soutien à sa filiale vis-à-vis de la concurrence, le Groupe a recapitalisé IMS Spa fin 2012 à hauteur de 24 millions d'euros. Au 1er trimestre 2013, le capital sera encore augmenté de 6 millions d'euros.
- IMS France, 2ème filiale de la marque par sa taille, réalise en 2012 un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros. Dans un marché difficile (baisse des volumes distribués de 20%), la rentabilité de la société a bénéficié des mesures de réorganisation prises au cours des précédents exercices et le résultat opérationnel s'établit à 2,9 millions d'euros ;
- En Espagne, IMS Aceros est le leader dans la distribution et la transformation d'aciers pour la mécanique. Sur un marché espagnol difficile, les volumes distribués sont en baisse de 8%. La société réalise un chiffre d'affaires de 84 millions d'euros et un résultat opérationnel de 1,7 million d'euros ;
- Hoselmann, implanté dans le nord de l'Allemagne, augmente ses volumes distribués de 28% en 2012 notamment en raison de l'accroissement de l'activité de négoce. La société réalise un chiffre d'affaires de 46 millions d'euros et un résultat opérationnel de 0,8 million d'euros.

Dans un contexte économique de faible demande, la marge brute d'IMS group est sous pression et représente 21,9% du chiffre d'affaires contre 23,4% en 2011.

IMS group a mené au 2nd semestre des mesures de réorganisation entraînant des coûts non récurrents de 1,3 million d'euros. Malgré ces conditions défavorables, la marque a su rester profitable et générer un EBITDA de 5,2 millions d'euros et un résultat opérationnel ajusté des éléments non récurrents de 3,0 millions d'euros.

En 2013, la marque concentrera ses efforts à développer son positionnement en Allemagne.



RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SUR LE GROUPE

(en millions d'euros)	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	2012	2011
Chiffre d'affaires	109,7	95,0	76,8	80,2	361,7	431,8
variation vs. 2011	-8,1%	-20,2%	-20,2%	-17,5%	-16,3%	
Effet prix	0,3%	-3,8%	-5,9%	-4,4%	-3,2%	
Effet volume	-7,0%	-16,4%	-13,0%	-8,6%	-11,3%	
Effet périmètre	-1,4%	0,0%	-1,4%	-4,5%	-1,8%	
Marge brute	23,9	21,1	16,9	17,4	79,2	101,2
% du CA	21,8%	22,2%	22,0%	21,6%	21,9%	23,4%
EBITDA	3,3	2,2	(0,2)	(0,1)	5,2	22,4
% du CA	3,0%	2,3%	-0,2%	-0,1%	1,4%	5,2%
Résultat opérationnel	1,9	1,2	0,3	(1,8)	1,6	9,6
% du CA	1,8%	1,3%	0,4%	-2,3%	0,5%	2,2%

1.5. Structure financière consolidée

Bilan simplifié

Le bilan simplifié ci-dessous présente la situation financière de l'ensemble consolidé Jacquet Metal Service au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011 ⁽¹⁾
Ecart d'acquisition	60 634	60 621
Actif immobilisé net	88 661	97 791
Stocks nets	225 467	258 327
Clients nets	129 351	160 605
Autres actifs	49 934	50 610
Trésorerie	71 453	75 023
Total Actif	625 500	702 977
Capitaux propres	265 671	276 951
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	42 925	34 319
Fournisseurs	153 032	167 713
Dettes financières	122 179	168 617
Autres passifs	41 693	55 377
Total Passif	625 500	702 977

⁽¹⁾ 2011 retraité après application anticipée de la norme IAS 19 révisée (cf. paragraphe 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés 2012)

Liquidité et ressources

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes financières brutes	122 179	168 617
Trésorerie	71 453	75 023
Dettes nette	50 726	93 594
<i>Gearing (Dettes nette / Capitaux propres)</i>	<i>19,1%</i>	<i>33,6%</i>

Au 31 décembre 2012, l'endettement net s'établit à 50,7 millions d'euros contre 93,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, pour des capitaux propres de 265,7 millions d'euros. (cf. paragraphe 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés 2012)

Le ratio d'endettement (gearing) 2012 s'améliore ainsi de 14,5 points par rapport au 31 décembre 2011, passant de 33,6% à 19,1%.

Au 31 décembre 2012, le groupe dispose d'une trésorerie de 71,5 millions d'euros.

Financement

Au 31 décembre 2012, le groupe dispose de 297 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 41% :

(en millions d'euros)	Autorisés au 31.12.2012	Utilisés au 31.12.2012	% utilisation
Financements Jacquet Metal Service SA	101,0	30,0	30%
dont crédit à terme syndiqué	30,0	30,0	100%
dont crédit revolving syndiqué	50,0	0,0	0%
dont lignes de crédit/ facilités	21,0	0,0	0%
Financements filiales	195,6	92,2	47%
dont lignes de crédit / facilités	110,8	49,7	45%
dont factoring	48,5	6,2	13%
dont term loans	22,3	22,3	100%
dont leasing	14,0	14,0	100%
Total	296,6	122,2	41%

Le groupe dispose également de lignes de cession de créances sans recours (factoring déconsolidant) de 43,2 millions d'euros utilisées à hauteur de 21 millions d'euros (non présentées dans le tableau).

En 2012, le Groupe a remboursé le crédit à terme syndiqué à hauteur de 30 millions d'euros. Les prochaines échéances sont les suivantes :

- 15 millions d'euros le 30 juin 2013 (cette échéance a été remboursée par anticipation le 28 février 2013) ;
- 15 millions d'euros le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012, les différentes obligations associées aux financements sont respectées. (cf. paragraphe 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés 2012)

Besoin en fonds de roulement

Au 31 décembre 2012, le besoin en fonds de roulement opérationnel représente 18,3% du chiffre d'affaires contre 20,2% au 31 décembre 2011.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Stocks nets	225 467	258 327
<i>nombre de jours de vente</i>	114	114
Clients nets	129 351	160 605
<i>nombre de jours de vente</i>	60	59
Fournisseurs	(153 032)	(167 713)
<i>nombre de jours d'achats</i>	76	74
BFR opérationnel net	201 786	251 219
<i>% du chiffre d'affaires</i>	18,3%	20,2%
Autres créances/ dettes hors impôts et éléments financiers	(20 477)	(26 417)
BFR hors impôts et éléments financiers	181 309	224 802
Variations de périmètre et autres ⁽¹⁾		2 073
BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations	181 309	222 729
<i>% du chiffre d'affaires</i>	16,4%	18,0%

⁽¹⁾ Cf. paragraphe 7 de l'annexe aux comptes consolidés 2012

Les stocks sont stables en 2012 et représentent 114 jours de vente, permettant au Groupe de répondre efficacement à la demande.

La valorisation des stocks est ajustée à la valeur estimée de réalisation. Ainsi, au 31 décembre 2012, les stocks sont provisionnés à hauteur de 9,7% de leur valeur brute, contre 9,2% au 31 décembre 2011. La hausse de 0,5 point résulte du niveau croissant de dépréciation sur les stocks de la marque Abraservice. Au final, la valeur nette des stocks est de 225 millions d'euros.

Les créances clients s'établissent à 129 millions d'euros à fin décembre 2012. Le délai de recouvrement moyen des clients est stable sur l'exercice à 60 jours de chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2012, le Groupe a cédé sans recours (factoring déconsolidant) 21 millions d'euros de créances clients contre 14,4 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette augmentation des cessions a contribué à la réduction du BFR opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires en 2012 de 0,6 point.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 153 millions d'euros au 31 décembre 2012. Le délai de règlement moyen des fournisseurs est de 76 jours, en légère augmentation de 2 jours par rapport à fin 2011 (74 jours).

Flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Capacité d'autofinancement	13 974	44 768
Variation du BFR	41 420	5 797
Flux de trésorerie d'exploitation	55 394	50 565
Investissements	(6 159)	(10 006)
Cession d'actifs	5 565	20 292
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service S.A	(9 919)	(9 919)
Autres mouvements	(2 013)	(4 217)
Variation de l'endettement net	42 868	56 634
Endettement net à l'ouverture	93 594	150 228
Endettement net à la clôture	50 726	93 594

Après avoir dégagé un cash-flow opérationnel de 50,6 millions d'euros en 2011, le cash-flow du Groupe en 2012 est de 55,4 millions d'euros.

Au cours de la période, les cessions d'actifs se sont élevées à 5,6 millions d'euros et concernent principalement les cessions des activités italiennes d'aciers de construction Venturi srl et d'aciers à outils Breccia Acciai.

Après financement des investissements et versement d'un dividende, la dette du Groupe a été réduite de près de 50% et s'établit à 50,7 millions d'euros en fin d'année.

Investissements

Le développement des marques consiste essentiellement à ouvrir de nouveaux centres de service pour couvrir de nouvelles zones géographiques. L'investissement moyen pour un dépôt est de l'ordre de 3 millions d'euros constitués aux deux tiers par les stocks. Compte tenu de la nature de son activité de distribution d'aciers spéciaux, les investissements en actifs immobilisés portent principalement sur des bâtiments et des capacités de parachèvement (machine de découpe, pliage, etc.).

Ce mode de développement peu capitalistique est mis en œuvre à un rythme adapté aux conjonctures rencontrées. Il est également peu risqué car en cas de faible retour sur investissements d'un centre de service, les stocks peuvent rapidement être utilisés par d'autres dépôts de la marque.

Le Groupe Jacquet Metal Service, compte tenu de la nature de son activité, n'a pas d'investissement à engager en matière de recherche et développement.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

1.6 Informations sociales

1.6.1. Effectifs

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe est de 2 133 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 2 185 au 31 décembre 2011.

L'effectif comprend l'ensemble des salariés liés par un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, travaillant à temps plein ou à temps partiel, incluant les apprentis et contrats de qualification, ainsi que les personnes en longue maladie ou en congé parental.

	2012	2011
Equivalents temps plein à la clôture	2 133	2 185
dont France	478	474
dont Etranger	1 655	1 711
Effectif moyen	2 159	2 203
dont France	476	491
dont Etranger	1 683	1 712

Le Groupe applique la durée légale locale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

1.7. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Le recensement des risques et leurs traductions dans les états financiers est organisé sur une base semestrielle à travers un reporting interne déclaratif coordonné par la direction financière du Groupe et analysé filiale par filiale. Cette analyse couvre les champs stratégiques attachés aux processus opérationnels du Groupe, à son environnement économique et à ses fonctions supports.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- L'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- Les opérations : suivi de la stratégie, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle dans un contexte de décentralisation des décisions opérationnelles au sein du Groupe ;
- Les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- Les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe.

1.7.1. Risques liés aux activités du Groupe

1.7.1.1. Risques liés au système d'information

Toutes les sociétés appartenant aux marques JACQUET et Abraservice utilisent exclusivement le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé historiquement par JACQUET Metals. Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux contraintes locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif. La migration de la marque Stappert vers ce système d'information est en cours de réalisation et celle d'IMS group est prévue ensuite. Pour cette migration le Groupe est assisté d'un cabinet spécialisé.

Jacquet Metal Service sécurise son architecture informatique contre les risques de panne ou de sinistre important au moyen de plusieurs salles informatiques. Chaque matériel existe dans deux salles distinctes reliées entre elles, ce qui permet de dupliquer les données en permanence sur les deux sites en temps réel. Les salles de production sont hébergées dans des « data center » qui offrent un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

Les données sont répliquées automatiquement en temps réel. Le Groupe dispose ainsi en permanence des données identiques sur les deux sites.

1.7.1.2. Risques d'approvisionnement

La nature même de l'activité de Jacquet Metal Service lui permet de ne dépendre d'aucun contrat d'approvisionnement particulier. Cette orientation se traduit par une politique d'achat diversifiée et un processus de sélection rigoureux des fournisseurs, qui veille notamment à éviter une situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs.

1.7.1.3. Risques distributeurs

Jacquet Metal Service distribue ses produits essentiellement auprès d'intermédiaires et de distributeurs de second de rang rendant le suivi des destinations finales des produits livrés impossible.

1.7.1.4. Risques d'accidents du travail

Le Groupe estime respecter dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales ; toutefois, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail.

1.7.2. Risques de marchés

1.7.2.1. Risques pays

Le Groupe réalise plus de 92% de ses ventes en Europe et il est principalement installé dans des pays membres de l'Union Européenne ou considérés comme politiquement stables. Le risque pays est donc considéré comme faible.

1.7.2.2. Risques d'élasticité des prix d'achat

Les prix d'achat sont généralement composés de deux éléments distincts :

- Le prix de base qui est le résultat d'une négociation au moment de la commande avec chaque producteur ;
- Et d'une part plus variable qui dépend de l'évolution des cours des matières premières. C'est par exemple le surplus ferraille pour les aciers mécaniques ou le surplus extra alliage pour les aciers inoxydables. L'extra d'alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, de la parité euro/dollar...

Les délais de livraison sont par ailleurs un paramètre important dans la détermination des prix. En effet, ils sont assez peu respectés et généralement compris entre 1 et 12 mois. C'est pourquoi, compte tenu des variations de prix des matières premières qui impactent la chaîne de valeur, les prix d'achat pourront faire l'objet de clauses d'ajustement en fonction du respect des délais de livraison. Certains accords pourront également prévoir que le prix final sera ajusté en fonction de la date réelle de livraison plutôt qu'à la date théorique, de même que le prix de base pourra être révisé à posteriori par le producteur, etc.

Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés et de la performance globale du producteur.

Le taux de marge brute du Groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- Evolution du mix des activités (poids relatif des marques dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de taux de marge entre elles) ;
- Niveau des prix en valeur absolue ;
- Effet de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

A ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et à un effet sur la marge brute.

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome...) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

1.7.2.3. Risques d'évolution des cours des métaux

Le Groupe ne recourt de façon structurelle à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts qui lui sont liés pouvant être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. A ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

1.7.2.4. Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de l'implantation géographique du Groupe. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

Jacquet Metal Service S.A est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. L'analyse des risques de change est exposée dans la partie 4.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

1.7.2.5. Risques de taux

Les placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque de taux très limité.

L'exposition aux risques de taux concerne principalement la dette à taux variable, partiellement couverte par des instruments de couverture.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie 4.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

1.7.2.6. Risques de liquidité

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants. Le caractère non applicable de ces clauses au 31 décembre 2011 est exposé dans la partie 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la partie 4.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

1.7.2.7. Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie 4.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

1.7.2.8. Risques actions

La société Jacquet Metal Service S.A, hormis ses actions auto-détenues, ne détient aucun portefeuille d'actions.

La société détient, au 31 décembre 2012, 403 886 actions auto-détenues pour un montant net dans les comptes annuels de 3,4 millions d'euros.

Une baisse du cours de l'action Jacquet Metal Service de 10% entraînerait une dégradation du résultat financier Jacquet Metal Service S.A de 0,3 million d'euros. La variation du cours de l'action Jacquet Metal Service serait cependant sans impact sur le résultat consolidé du Groupe et les capitaux propres consolidés du Groupe, les actions auto-détenues étant annulées des capitaux propres consolidés et les impacts résultat éventuels étant neutralisés.

1.7.3. Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

1.7.4. Brevets

La société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

1.7.5. Sous-traitance

Il n'y a pas de situation de dépendance envers la sous-traitance.

1.7.6. Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale du Groupe Jacquet Metal Service dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par le Groupe et couvrant l'ensemble des risques potentiels tels que :

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives
- Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants
- Responsabilité civile générale : le Groupe a souscrit une police master auprès d'A.I.G. garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers à hauteur de 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2012, aucun risque potentiel significatif, dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2012, n'a été identifié.

1.7.7. Risques liés à l'environnement

Par la nature de son activité de distributeur et de son activité de transformation avant livraison, Jacquet Metal Service n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. Jacquet Metal Service n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité, ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par les sociétés du Groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques, venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le Groupe ou qu'il a exploités dans le passé, la responsabilité du Groupe pourrait être recherchée.

A ce jour, Jacquet Metal Service n'a pas été informé de contraintes environnementales susceptibles d'influencer l'utilisation faite par le Groupe de ses immobilisations corporelles.

2. RAPPORT DE GESTION - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE MERE JACQUET METAL SERVICE S.A.

La société Jacquet Metal Service S.A., ci-après « la Société », détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- La définition de la stratégie et le pilotage du développement du Groupe ;
- Le développement et la maintenance des systèmes d'information ;
- Le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat ;
- Le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les investisseurs ;
- La communication institutionnelle.

Les comptes de Jacquet Metal Service S.A., arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

2.1.1. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	17 564	18 131
Résultat d'exploitation	3 357	7 273
Résultat financier	19 207	9 738
Résultat exceptionnel	(1 503)	(13 012)
Résultat net	20 358	3 141

37

Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service S.A. s'établit à 17,6 millions d'euros en 2012. Il est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des management fees et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée à l'activité du Groupe.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 16,6 millions d'euros contre 14,8 millions d'euros en 2011, en raison notamment de l'accroissement des frais informatiques liés au Groupe. Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'établit à 3,3 millions d'euros.

Le résultat financier s'établit à 19,2 millions d'euros et s'explique comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dividendes reçus des filiales	17 392	11 791
Revenu des placements	976	1 868
Reprises de provisions ⁽²⁾	492	173
Autres	2 620	3 862
Produits financiers	21 479	17 694
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	2 169	6 063
Dotations aux provisions ⁽²⁾	25	1 383
Autres	78	511
Charges financières	2 272	7 956
Résultat financier	19 207	9 738

⁽¹⁾ Y compris intérêts sur contrats de couverture de taux

⁽²⁾ Cf. analyse des actifs financiers au paragraphe 2.1.2

La perte exceptionnelle de 1,5 millions d'euros résulte essentiellement de la moins-value de cession réalisée lors de l'opération de transfert des titres de participation de Stappert Nederland à Stappert Deutschland.

2.1.2. Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers	199 919	210 452
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 464	1 781
Trésorerie et équivalents	28 641	33 068
Autres actifs	67 716	84 792
Total actif	297 740	330 094
Capitaux propres	205 952	195 703
Endettement	78 277	118 573
Autres passifs	13 510	15 818
Total passif	297 740	330 094

Actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Titres de participation	162 124	165 122
Créances rattachées à des participations	34 028	41 755
Autres immobilisations financières	3 767	3 575
Total actifs financiers	199 919	210 452

38

La valeur brute des titres de participation s'élève à 174,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 177,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation résulte du reclassement des titres de participation de Stappert Nederland à Stappert Deutschland.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 34 millions d'euros et correspondent à des avances à plus d'un an consenties à des filiales détenues directement ou indirectement par Jacquet Metal Service S.A.

Les autres immobilisations financières correspondent aux actions propres pour 3,4 millions d'euros. En 2012 la Société a acquis des titres Jacquet Metal Service pour 0,2 millions d'euros. Le solde de la variation correspond aux mouvements sur le contrat de liquidité.

Trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 641	33 068
Concours bancaires courant	(62)	(7 768)
Total actifs financiers	28 579	25 300

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, d'un montant de 67,7 millions d'euros, comprennent essentiellement des comptes de cash pooling.

Les autres passifs, d'un montant de 13,5 millions d'euros, correspondent principalement pour 8,2 millions d'euros à des dettes d'exploitation et pour 3,8 millions d'euros à des provisions pour engagements sociaux évalués par des actuaires externe.

A la clôture de l'exercice 2012, les échéances de règlement des clients et fournisseurs se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Poste du bilan	Total bilan au 31 décembre	Dont écritures de clôture ⁽¹⁾	Solde des créances et dettes	Non échu	Échéance < 30 jours	Echu Échéance entre 30 et 60 jours	Échéance entre 60 et 90 jours	Échéance > 90 jours
2012	Créances clients	7 944	306	7 638	5 550	11	35	127	1 915
	Dettes fournisseurs	4 932	2 317	2 615	982	1 465	31	2	135
2011	Créances clients	6 118	1 487	4 630	2 965	431	48	186	1 001
	Dettes fournisseurs	3 339	2 508	830	595	75	6	0	154

⁽¹⁾ Factures à établir et factures non parvenues

Endettement

En juin et décembre 2012, Jacquet Metal Service S.A. a procédé au remboursement de deux échéances du crédit syndiqué mis en place en septembre 2010 pour un montant respectif de 15 millions d'euros chacune réduisant ainsi le crédit à terme de 60 millions d'euros à 30 millions d'euros.

Le solde de cet emprunt sera remboursé selon l'échéancier suivant :

- L'échéance du 30 juin 2013, de 15 millions d'euros, a été remboursée par anticipation le 28 février 2013 ;
- 31 décembre 2013 : 15 millions d'euros.

Les autres dettes financières sont principalement composées des comptes de cash pooling.

2.2. Evolution des participations

En 2012, les opérations juridiques suivantes ont été réalisées par Jacquet Metal Service S.A. :

- Création de la société Metal Services ;
- Cession de la société Stappert Nederland à Stappert Deutschland, filiale détenue à 100%.

2.3. Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

2.4. Evolution et perspectives d'avenir

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans ses différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives d'avenir du Groupe sont détaillées au paragraphe 1.2 du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

2.5. Programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions et actions propres détenues (informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al2 du Code de commerce)

L'Assemblée générale du 29 juin 2012 a autorisé, dans sa dix-neuvième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- Favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- Remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- Annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action).

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 50 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- Le nombre maximum d'actions à acquérir est fixé à 10% du nombre total des actions composant le capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée du 29 juin 2012), pour un montant maximal de 120.142.190 euros, sous réserve des limites légales. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée du 30 juin 2011), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du Règlement européen n°2273/2003/CE, étant précisé (i) qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation et (ii) que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital au moment de l'acquisition ;
- La durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 29 juin 2012.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 403 886 actions représentant 1,68% du capital pour une valeur nette de 3,4 millions d'euros :

- 300 886 actions auto-détenues ne sont pas affectées au 31 décembre 2012 et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 2,6 millions d'euros ;
- 103 000 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 863 milliers d'euros.

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions durant l'exercice.

2.6. Attribution gratuite d'actions (informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Un outil de rémunération complémentaire a été mis en place en 2008 au sein de la société JACQUET Metals S.A. par le biais d'Attributions Gratuites d'Actions (« AGA »). Cet outil est toujours en vigueur au 31 décembre 2012 chez Jacquet Metal Service S.A. mais n'a pas été utilisé durant l'exercice.

2.6.1. Descriptif plan d'AGA

La huitième résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2008 autorise le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 1% du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil.

Le Conseil d'administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a adopté le 13 juin 2008 un plan d'attribution d'actions régissant l'attribution gratuite d'actions de la Société aux bénéficiaires déterminés par le Conseil.

41

2.6.2. AGA décidées en 2012

Néant.

2.7. Valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions

Néant.

2.8. Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, Jacquet Metal Service S.A. a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2012, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,5 millions d'euros de liquidité et de 103 000 actions Jacquet Metal Service S.A pour une valeur de marché de 0,9 million d'euros.

2.9. Identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux

Monsieur Eric Jacquet et la société JSA (qu'il contrôle), détiennent 40,57% du capital et 45,99 % des droits de votes de Jacquet Metal Service S.A au 31 décembre 2012.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010 a octroyé des droits de vote double aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Au 31 décembre 2012, 6 866 074 titres Jacquet Metal Service bénéficient de droits de vote double.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-3 II du Code de commerce, Monsieur Eric Jacquet et la société JSA sont présumés détenir le contrôle de fait de Jacquet Metal Service S.A. dans la mesure où ils détiennent plus de 40% des droits de vote. A cet égard, Monsieur Eric Jacquet et la société JSA ont pris l'engagement de maintenir leur participation en droits de vote dans Jacquet Metal Service S.A. en deçà de 46% pendant 3 ans, jusqu'au 20 juillet 2013. En dehors des protections légales prévues par le code du commerce, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que le contrôle ne soit exercé de manière abusive.

En 2012, Jacquet Metal Service S.A. a procédé l'acquisition de 32 000 titres auto-détenus (hors mouvements liés au contrat de liquidité).

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Nbre de titres	% capital	% ddv	Nbre de titres	% capital	% ddv	Nbre de titres	% capital	% ddv
JSA/Eric Jacquet	9 747 471	40,57%	45,99%	9 747 471	40,57%	45,58%	9 661 971	40,21%	45,92%
Public	13 877 081	57,75%	52,70%	13 875 370	57,75%	52,99%	13 820 755	57,52%	52,07%
Auto détention	403 886	1,68%	1,31%	405 597	1,69%	1,43%	545 712	2,27%	2,01%
Total	24 028 438	100,00%	100,00%	24 028 438	100,00%	100,00%	24 028 438	100,00%	100,00%

Jacquet Metal Service S.A. n'a pas connaissance d'autre actionnaire, détenant plus de 5% de son capital ou de ses droits de vote au 31 décembre 2012, que ceux mentionnés ci-dessous :

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	nbre de titres	% capital	% ddv	nbre de titres	% capital	% ddv
CCAN 2007 ETVE SL.	1 236 706	5,15%	8,01%	1 236 706	5,15%	4,35%
Amari	903 000	3,76%	5,85%	903 000	3,76%	6,36%
Autres public	11 737 375	48,85%	38,84%	11 735 664	48,84%	42,28%
Total	13 877 081	57,75%	52,70%	13 875 370	57,75%	52,99%

Au 31 décembre 2012, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni concert déclaré.

Au 7 mars 2013, la Société n'a pas connaissance d'autre franchissement de seuils postérieur à la clôture 2012.

2.10. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

(en euros)	2012	2011	2010
Dividende net par action	n.d. ⁽¹⁾	0,42	-
Taux de distribution	n.d. ⁽¹⁾	321%	-

⁽¹⁾ non disponible : décision de l'Assemblée Générale non connue au jour de l'établissement du présent document.

2.11. Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de Jacquet Metal Service S.A. par chacun des membres du Conseil d'administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile.

A la connaissance de la Société, aucune opération visée par l'article L. 621-18-2 n'a été réalisée sur la période.

2.12. Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société

Néant.

2.13. Rémunération des mandataires sociaux

2.13.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

2.13.1.1. Synthèse des rémunérations attribuées

Depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Eric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur général délégué. Les rémunérations mentionnées ci-après le sont au titre de la totalité des exercices 2011 et 2012.

Eric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

43

Montants bruts (en milliers d'euros)	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	617	709
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	617	709

Dont :

Montants bruts (en milliers d'euros)	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	600	600	600	600
Rémunération variable ⁽¹⁾	n.d.	87	91	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	10	12	12	6
Avantages postérieurs à l'emploi	7	7	6	6
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	617	706	709	612

⁽¹⁾ Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2012.

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SUR LA SOCIETE MERE

Philippe Goczol, Directeur général délégué

Montants bruts (en milliers d'euros)	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	180	193
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	180	193

Dont :

Montants bruts (en milliers d'euros)	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	175	175	170	170
Rémunération variable ⁽¹⁾	n.d.	18	18	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5	5	5
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	180	198	193	175

⁽¹⁾ Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2012.

La partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères quantitatifs : elle est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectifs fixés. Le cas échéant, les critères qualitatifs sont laissés à l'appréciation du Comité des rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques. Les avantages postérieurs à l'emploi mentionnés ci-dessus correspondent à des conventions d'assurance chômage pour dirigeants de type GSC, leur garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'évènement couvert par la garantie.

2.13.1.2. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.13.1.3. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.13.1.4. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant.

2.13.1.5. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.13.1.6. Actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, décidées par le Conseil d'administration du 13 juin 2008, et devenues définitives le 13 juin 2010, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

2.13.1.7. Autres informations

Les dirigeants mandataires sociaux de Jacquet Metal Service ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe.

Seul Monsieur Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat dont l'ensemble des conditions de performance, lesquelles sont cumulatives, sont reprises au paragraphe 2.13.1.9. ci-après.

Les actifs appartenant directement ou indirectement à Monsieur Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Sites	Loyers 2012 HT	Loyers 2011 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69)	415	400	Jacquet Metal Service S.A.
	Villepinte (93)	116	114	Jacquet Metal Service S.A.
SCI Migennes	Migennes (89)	207	203	Jacquet Metal Service S.A.

2.13.1.8. Indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la société, dont les conditions de versement et le montant sont fixés de la manière suivante :

Cas d'attribution de l'indemnité :

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- Décision du Conseil d'administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur général délégué ;
- Décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance :

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- L'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol ;
- Et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne brute fixe et variable (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions ;
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule ($VTE = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du Groupe}$) où :
 - La capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
 - L'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
 - Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;
 - Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond au 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

Le Conseil d'administration du 29 juin 2012 a renouvelé le principe de cette indemnité selon des conditions et modalités de versement identiques à celles fixées lors de sa séance du 15 novembre 2010.

2.13.1.9. Assurance chômage mandataire social

Le Conseil d'administration a décidé que Monsieur Philippe Goczol, bénéficiera d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'évènement couvert par la garantie.

2.13.1.10. Engagement de non concurrence

Le Conseil d'administration a autorisé la conclusion avec Monsieur Philippe Goczol, Directeur général délégué, d'un engagement de non concurrence limitée à une durée d'un an suivant la cessation des fonctions du Directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à :

- La Rémunération Mensualisée (ci-après « RM ») x 0,5 dans l'hypothèse où la cessation des fonctions résulte d'une démission du Directeur général délégué ;
- La Rémunération Mensualisée (ci-après « RM ») x 0,6 dans tous les autres cas.

Etant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

La société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non concurrence et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

2.13.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants (administrateurs)

Hors dirigeants mandataires sociaux, l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2012 a nommé en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Madame Françoise Papapietro.

Hors dirigeants mandataires sociaux, l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants, pour une durée de deux ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Jean Jacquet ;
- Jean-François Clément ;
- Henri-Jacques Nougéin ;
- Xavier Gailly ;
- Jacques Leconte ;
- JSA, société de droit belge ;
- CCAN 2007 ETVE SL., société de droit espagnol.

47

Les administrateurs de Jacquet Metal Service ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des jetons de présence. Les rémunérations présentées ci-dessous incluent la rémunération versée à JSA en tant qu'administrateur de Jacquet Metal Service S.A.

Montants (en milliers d'euros)	bruts		2012		2011	
			Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Jacquet			19,1	21,0	21,0	12,5
Jean-François Clément			12,8	14,5	14,5	8,5
Henri-Jacques Nougéin			12,8	13,5	13,5	7,5
Xavier Gailly			14,0	16,5	16,5	9,0
Jacques Leconte			14,0	16,5	16,5	9,0
Françoise Papapietro			5,1	-	-	-
JSA			10,2	12,0	12,0	6,0
CCAN 2007 ETVE SL.			8,5	12,0	12,0	4,5
Total			96,5	106,0	106,0	57,0

2.14. Informations sociales

L'effectif de Jacquet Metal Service S.A. est composé de 18 cadres au 31 décembre 2012.

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SUR LA SOCIETE MERE

2.15. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

1/2	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales de JMS
Eric Jacquet	Président du Conseil d'administration	JACQUET Metal Service Rue Michel JACQUET BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	98 530	Administrateur délégué de JSA Gérant de la SCI DU CANAL Gérant de la SCI LA FABRIQUE Gérant de la SCI ROGNA BOUE Gérant de la SCI QUEDE Gérant de la SCI DE MIGENNES Gérant de JERIC S.A.R.L. Gérant de la SCI DE BOURGOGNE Gérant de JACQUET Bâtiments E.U.R.L. Gérant de la SCI DES BROSES Gérant de la SCI DE MANTENAY Gérant de la SCI CITE 44 Gérant de la SCI LE PETIT SAUZAYE
Jean Jacquet	Vice-président du Conseil d'administration	8 Avenue Adrien Hébrard 75016 Paris	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	3 000	Président de Faïence et Cristal de France
Jean-François Clément	Administrateur	83 Rue Pierre Corneille 69003 Lyon	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	900	Administrateur de Cabinet d'Etudes Marc Merlin SA Membre du comité de surveillance de HCM SAS Vice-Président d'Alptis Association Membre du Conseil de Surveillance d'Alptis Assurances SAS Gérant de la SCI Créqui Tête d'or Gérant de la SCI La Mélisse Gérant de la SCI du 83 rue Pierre Corneille
Françoise Papapietro	Administrateur	11 rue Auguste Comte 69002 Lyon	29/06/2012	Assemblée Générale 2014	500	Administrateur de TECHNIQUES ET DECORS SA

2/2	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales de JMS
Xavier Gailly	Administrateur	6 clos des Duges 6032 Mont sur Marchienne, Belgique	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	100	
Jacques Leconte	Administrateur	749, chemin des Bargeonniers 38410 Vaulnaveys le Haut	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2012	20	Membre du comité stratégique de Thermocross SA
Henri-Charles Nougéin	Administrateur	34 Rue Vaubecour 69002 Lyon	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	10	
JSA	Société représentée par Philippe Goczol	85 rue de l'Abbaye, 4040 Hertsal, Belgique	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	9 648 941	Mandat de M. Goczol à titre personnel : Co-gérant de la SCI de Aquits
CCAN 2007 Inversiones Internacionales, ETVE SL.	Société représentée par Jorge Galera	Avenida Diagonal, 611 Pl.2 0828 Barcelona, Espagne	30/06/2010 Mandat renouvelé le 29/06/2012	Assemblée Générale 2014	1 236 706	Mandats de M.Galéra à titre de représentant de CCAN 2007 Inversiones Internacionales, ETVE SL. Président du conseil d'administration d'Entradas-See-Tickets Président du conseil d'administration de Grupo Amma Vice-président du conseil d'administration de Bodesa Membre du Conseil d'administration d'Oesia Mandats de M.Galéra à titre personnel : Vice-président du conseil d'administration et membre du comité stratégique de Bruzon & Muller Membre du conseil d'administration du comité stratégique d'Arenas Entertainment

2.16. Gouvernance**Conseil d'administration**

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le règlement intérieur adopté par le Conseil du 20 juillet 2010 et dont l'application a été confirmée sans modification par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 juin 2012.

L'Assemblée générale du 29 juin 2012 a nommé en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013 :

- Eric Jacquet ;
- Jean Jacquet ;
- Jean-François Clément ;
- Françoise Papapietro ;
- Xavier Gailly ;
- Jacques Leconte ;
- Henri-Jacques Nougéin ;
- JSA, société de droit belge ;
- CCAN 2007 ETVE SL., société de droit espagnol.

Le Conseil d'administration du 29 juin 2012 a déterminé comme suit la liste des Administrateurs qui sont réputés indépendants :

- Jean Jacquet (étant rappelé qu'il n'existe aucun lien de parenté avec Eric Jacquet),
- Jean-François Clément ;
- Françoise Papapietro ;
- Xavier Gailly ;
- Jacques Leconte ;
- Henri-Jacques Nougéin.

Le Conseil d'administration du 29 juin 2012 a nommé :

- En qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général : Eric Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur ;
- En qualité de Vice-président : Jean Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur ;
- En qualité de Directeur général délégué : Philippe Goczol, pour la durée pendant laquelle Eric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Conseil d'administration du 29 juin 2012 a nommé, pour la durée de leur mandat d'Administrateur, les membres du Comité des nominations et des rémunérations :

- Jean-François Clément, Président ;
- Henri-Jacques Nougéin ;
- Jean Jacquet.

Comité d'audit et des risques

Le Conseil d'administration du 29 juin 2012 a nommé, pour la durée de leur mandat d'Administrateur, les membres du Comité d'audit et des risques :

- Jean Jacquet, Président ;
- Jacques Leconte ;
- Xavier Gailly.

2.17. Affectation et répartition des résultats 2012

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

2.18. Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts

Le montant des charges s'élève à 25 606 euros pour l'exercice 2012 et l'impôt correspondant à 8 355 euros.

2.19. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant.

2.20. Délégations en cours octroyées par les Assemblées Générales

L'Assemblée générale de Jacquet Metal Service du 29 juin 2012 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes :

Délégation (1/2)	Échéance	Montant maximal autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
1. Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société (résolution n°19)	31/12/2013	10% du capital	
2. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. (résolution n°20)	31/08/2014	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 000 €	
3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (résolution n°21)	31/08/2014	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créance : 65 000 000 €	
4. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et <u>sans droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (résolution n°22)	31/08/2014	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créance : 65 000 000 €	Montant nominal maximum des augmentations de capital autorisées : 12 000 000 €
5. Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. (résolution n°23)	31/08/2014	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créance : 65 000 000 €	Montant nominal maximum des titres de créance autorisés : 80 000 000 €
6. Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de déroger au prix minimum d'émission (résolution n°24)	31/08/2014	10% du capital	(résolution n°26)
7. Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (résolution n°25)	31/08/2014	15 % de l'émission initiale	

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SUR LA SOCIETE MERE

Délégation (2/2)	Échéance	Montant maximal autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
8. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (résolution n°27)	31/08/2014	10 % du capital	
9. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (résolution n°28)	31/08/2014	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créance : 65 000 000 €	
10. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n°29)	31/08/2014	1 % du nombre d'actions composant le capital social	
11. Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (résolution n°30)	31/08/2015	3 % du capital	
12. Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (résolution n°31)	31/08/2015	3 % du capital	
13. Autorisation à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues (résolution n°32)	31/12/2013	10 % du montant du capital social par période de 24 mois	
14. Autorisation au Conseil d'administration de prendre certaines mesures en période d'offre publique portant sur les titres de la société (résolution n°33)	31/12/2013 (en période d'offre publique portant sur les titres de la Société)	- utilisation des délégations visées aux points 2 à 12 supra ; - utilisation des mesures visées à l'article L 233-32 I et III du code de commerce, y compris en initiant une offre publique ; - émission de bons permettant de souscrire des actions de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires avec un montant nominal maximum de l'augmentation de capital de 12 000 000 euros)	

2.21. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	36 631	36 631	36 631	27 528	27 528
Nombre d'actions ordinaires existantes	24 028 438	24 028 438	24 028 438	18 057 010	18 057 010
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 564	18 131	15 398	9 856	13 350
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	21 692	18 788	45 107	14 581	19 087
Impôts sur les bénéfices	702	859	(1 773)	(1 065)	(1 786)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	20 358	3 141	9 285	15 176	15 309
Résultat distribué (année de paiement)	10 092	-	-	-	19 180
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,87	0,75	1,95	0,87	1,16
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,85	0,13	0,39	0,84	0,85
Dividende attribué à chaque action	0,42	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	24	39	35	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 931	2 672	8 911	3 790	4 690
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales, etc.)	1 146	1 948	2 517	1 885	1 716

2.22. Informations sur les filiales et participations

L'information sur les filiales et participations est donnée au paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes sociaux 2012 de Jacquet Metal Service S.A. (« immobilisations financières »).

Eric Jacquet
Président du Conseil d'administration

3. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011 retraité
Chiffre d'affaires	3.1	1 104 849	1 240 613
Coût des ventes	3.2	(861 007)	(955 188)
Marge Brute	3.1, 3.2	243 842	285 425
Charges opérationnelles		(106 544)	(109 575)
Charges de personnel	3.3	(103 328)	(113 650)
Impôts et taxes	3.6	(3 208)	(3 239)
Autres produits nets		3 701	3 859
Dotation nette aux amortissements		(14 701)	(16 422)
Dotation nette aux provisions		(26)	(2 665)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	3.4	171	3 066
Résultat Opérationnel	3.1	19 907	46 799
<i>% du Chiffre d'affaires</i>		1,8%	3,8%
Coût de l'endettement		(5 878)	(8 860)
Revenu des placements		2	108
Coût de l'endettement net		(5 876)	(8 752)
Autres produits financiers		183	1 417
Autres charges financières		(2 140)	(3 883)
Résultat financier	3.5	(7 833)	(11 218)
Résultat avant Impôt		12 074	35 581
Impôts sur les résultats	3.6	(10 281)	(13 758)
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies		1 793	21 823
Résultat des activités abandonnées et /ou en cours de cession		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 793	21 823
<i>% du Chiffre d'affaires</i>		0,2%	1,8%
Part des minoritaires		(1 070)	(998)
Résultat net part du groupe		723	20 825
<i>% du Chiffre d'affaires</i>		0,1%	1,7%
Ecart de conversion		2 426	(2 395)
Ecart actuariel		(3 812)	(1 069)
Résultat global total part du groupe		(663)	17 361
Part des minoritaires		1 179	937
Résultat global total		516	18 298
Résultat net part du groupe par action émise (en euros)	3.7	0,03	0,88
Résultat net dilué par action (en euros)	3.7	0,03	0,88

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les comptes 2011 retraités prennent en compte l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (cf. note 1 de l'annexe aux comptes consolidés).

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012			31.12.2011 retraité
		Brut	Amort. prov.	Net	
ACTIF					
Ecart d'acquisition	4.1	60 634	-	60 634	60 621
Immobilisations incorporelles	4.2	17 672	16 502	1 170	1 754
Immobilisations corporelles	4.3	248 260	161 954	86 306	94 852
Autres actifs financiers	4.4, 4.17	3 097	197	2 900	2 524
Impôts différés	4.14	32 633	-	32 633	34 527
Actif Non Courant		362 296	178 653	183 643	194 278
Stocks et en-cours	4.5	249 602	24 135	225 467	258 327
Créances clients	4.6, 4.17	146 759	17 408	129 351	160 605
Actifs d'impôt exigible	4.7, 4.17	4 305	-	4 305	3 666
Autres actifs	4.8, 4.17	10 096	-	10 096	10 806
Instruments dérivés	4.17	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9,4.15,4.17	71 453	-	71 453	75 023
Actif Courant		482 215	41 543	440 672	508 427
Actifs Destinés à être cédés	4.10	1 381	196	1 185	1 185
Total Actif		845 892	220 392	625 500	703 890
PASSIF					
Capital social				36 631	36 631
Réserves consolidées				224 159	236 169
Capitaux Propres part du groupe				260 790	272 800
Part des minoritaires				4 881	4 053
Capitaux Propres	4.11			265 671	276 853
Impôts différés	4.14			10 076	11 392
Provisions non courantes	4.12			2 568	2 828
Provisions pour engagements sociaux	4.13			33 508	27 877
Autres passifs non courants	4.17			108	292
Dettes financières long terme	4.15, 4.17			40 677	32 441
Passif Non Courant				86 937	74 830
Dettes financières court terme	4.15, 4.17			80 699	135 285
Dettes fournisseurs	4.16, 4.17			153 032	167 713
Passifs d'impôt exigible				899	6 221
Provisions courantes	4.12			6 849	4 625
Instruments dérivés	4.17			37	219
Autres passifs	4.17			30 573	37 253
Total Passif Courant				272 089	351 316
Passifs destinés à être cédés	4.10, 4.15			803	891
Total Passif				625 500	703 890

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011 retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9, 4.15	75 023	64 999
Découverts bancaires	4.15	(67 277)	(49 461)
Trésorerie à l'Ouverture		7 746	15 538
Opérations d'Exploitation			
Résultat net		1 793	21 823
Dotations aux amortissements et provisions		16 481	19 855
Plus-values sur cessions d'actifs	3.4	(172)	(3 066)
Variation des impôts différés	4.14	1 796	2 239
Autres		1	10
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		19 899	40 861
Coût de l'endettement financier	3.5	7 775	11 704
Intérêts payés		(7 772)	(11 861)
Charge d'impôt exigible	3.6	8 520	11 754
Impôts payés		(14 448)	(7 690)
Capacité d'autofinancement		13 974	44 768
Variation des stocks et encours		31 528	(15 509)
Variation des créances clients		31 531	24 368
Variation des dettes fournisseurs		(15 421)	419
Autres variations		(6 218)	(3 481)
Variation totale du besoin en fonds de roulement		41 420	5 797
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	7	55 394	50 565
Opérations d'Investissement			
Acquisitions d'immobilisations	4.2, 4.3	(6 159)	(9 991)
Cessions d'actifs	4.2, 4.3	5 565	16 946
Acquisitions de filiales		(128)	(15)
Variations de périmètre et autres variations		(1 136)	(2 072)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	7	(1 858)	4 868
Opérations Financières			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 919)	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 331)	(993)
Augmentation de capital des minoritaires		-	-
Nouveaux emprunts	4.15	24 286	12 065
Variation des dettes financières	4.15	(45 122)	(76 277)
Cession d'actifs (actions auto-détenues)		-	3 346
Autres variations		72	(626)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	7	(32 014)	(62 485)
Variation de trésorerie		21 522	(7 052)
Ecart de conversion		572	(740)
Trésorerie nette à la clôture		29 840	7 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9, 4.15	71 453	75 023
Découverts bancaires	4.15	(41 613)	(67 277)
Total		29 840	7 746

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Ecart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des mino- ritaires	Capitaux propres
Au 1er janvier 2011 - retraité		24 028 438	36 631	213 028	2 919	252 578	4 079	256 657
Résultat de la période retraité			-	20 825	-	20 825	998	21 823
Ecart de conversion			-	-	(2 395)	(2 395)	(61)	(2 456)
Ecart actuariels			-	(1 069)	-	(1 069)	-	(1 069)
Résultat global total retraité			-	19 756	(2 395)	17 361	937	18 298
Variations de périmètre			-	(46)	-	(46)	31	(15)
Dividendes versés			-	-	-	-	(993)	(993)
Autres variations			-	2 907	-	2 907	(1)	2 906
Au 31 décembre 2011 - retraité	4.11	24 028 438	36 631	235 645	524	272 800	4 053	276 853
Résultat de la période			-	723	-	723	1 070	1 793
Ecart de conversion	4.11.3		-	23	2 403	2 426	109	2 535
Ecart actuariels	2.21		-	(3 812)	-	(3 812)	-	(3 812)
Résultat global total			-	(3 066)	2 403	(663)	1 179	516
Variations de périmètre			-	(1 095)	-	(1 095)	1 015	(80)
Dividendes versés			-	(9 919)	-	(9 919)	(1 331)	(11 250)
Autres variations	4.11.2		-	(333)	-	(333)	(35)	(368)
Au 31 décembre 2012	4.11	24 028 438	36 631	221 232	2 927	260 790	4 881	265 671

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 mars 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2013.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

1. Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service publiés au titre de l'exercice 2012 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2011, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2012 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2012, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adopté par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC). Il est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2012. Ces normes et interprétations sont sans effet significatif sur les états financiers consolidés 2012 et/ou leur présentation. Il s'agit notamment de la norme IFRS 7 – Instruments financiers – informations à fournir : transfert d'actifs financiers.

Le Groupe applique par anticipation au 31 décembre 2012 la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel. Les impacts sur les comptes consolidés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2011	Cumul 2011	31.12.2012
Provision pour engagements sociaux	1,5	1,4	2,8	5,6
Impôts différés actif	0,5	0,4	0,9	1,8
Capitaux propres	(1,0)	(0,9)	(1,9)	(3,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	0,1	0,1		0,5
Autres éléments du résultat global	(1,1)	(1,1)		(3,8)

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date :

- IAS 1 amendée – Présentation de autres éléments du résultat global ;
- IAS 12 amendée – impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IFRS 1 – Information financière ; première adoption des IFRS : amendement hyperinflation grave ;
- Amélioration des IFRS.

Les impacts de l'application des normes IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 – Partenariats, IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, adoptées par l'Union Européenne mais avec une première application au 1^{er} janvier 2014, sont à l'étude.

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables d'application obligatoire ou facultative en 2012 et non encore adopté au niveau européen. Il ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux règles IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principales estimations au 31 décembre 2012 portent sur :

- L'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs : la méthodologie suivie s'appuie sur les plans internes, le Groupe évoluant dans un environnement cyclique dont la durée d'un cycle est généralement de 5 ans, et tient compte des horizons de temps sur lesquels ces impôts peuvent être récupérés selon les législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- La valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- Les évaluations de dépréciation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- Les dépréciations clients sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- Les passifs sociaux sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- Les provisions courantes et non courantes sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture ;
- Les factures non parvenues résultent essentiellement de commandes réceptionnées pour un montant connu à l'origine et pour lequel la facture n'a pas été reçue.

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

1.1. Périmètre de consolidation

Principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012	Pays	% Intérêt	% Contrôle
Jacquet Metal Service SA	France	Société mère	Société mère
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	75,00%	75,00%
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95%	78,95%
JACQUET Nederland BV	Pays-Bas	50,40%	50,40%
JACFRIESLAND BV	Pays-Bas	40,32%	80,00%
JACQUET sro	République Tchèque	80,00%	80,00%
JACQUET Holding SARL	France	100,00%	100,00%
JACQUET Berlin GmbH	Allemagne	66,67%	66,67%
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	99,96%	100,00%
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96%	100,00%
JACQUET Shanghai Co Ltd	Chine	100,00%	100,00%
JACQUET Danmark ApS	Danemark	100,00%	100,00%
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00%	70,00%
JACQUET Houston Inc	Etats-Unis	60,00%	80,00%
JACQUET Mid Atlantic Inc	Etats-Unis	75,00%	75,00%
JACQUET Midwest Inc	Etats-Unis	71,25%	95,00%
JACQUET West Inc	Etats-Unis	75,00%	100,00%
JACQUET Southeast Inc	Etats-Unis	60,00%	80,00%
Détail Inox SAS	France	100,00%	100,00%
France Inox SAS	France	100,00%	100,00%
JACQUET SAS	France	99,99%	99,99%
JACQUET Export SASU	France	100,00%	100,00%
JACQUET Lyon SASU	France	100,00%	100,00%
Quarto Europe SASU	France	100,00%	100,00%
JSP EURL	France	100,00%	100,00%
OSS SARL	France	99,96%	99,96%
JACQUET Paris SAS	France	100,00%	100,00%
JACQUET Nova Srl	Italie	100,00%	100,00%
JACQUET Italtaglio Srl	Italie	85,00%	85,00%
JACQUET International SA	Luxembourg	99,96%	99,96%
JACQUET Polska Sp zoo	Pologne	99,96%	100,00%
Jacpol Sp zoo	Pologne	100,00%	100,00%
JACQUET Nordpol Sp zoo	Pologne	90,00%	90,00%
JACQUET Portugal LDA	Portugal	51,00%	51,00%
JACQUET UK Ltd	Royaume-Uni	76,00%	76,00%
JACQUET Jesenice doo	Slovénie	100,00%	100,00%
Quarto Nordic AB	Suède	100,00%	100,00%
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00%	100,00%
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98%	51,00%

Principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012	Pays	% Intérêt	% Contrôle
Stappert Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
Stappert Fleischmann GmbH	Autriche	100,00%	100,00%
Stappert Intramet SA	Belgique	100,00%	100,00%
Stappert France SAS	France	100,00%	100,00%
Stappert Magyarország Kft	Hongrie	100,00%	100,00%
UAB Stappert Lietuva	Lituanie	100,00%	100,00%
Noxon Stainless BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Stappert Nederland BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Stappert Polska Sp zoo	Pologne	100,00%	100,00%
Stappert Česká Republika spol sro	République Tchèque	100,00%	100,00%
Stappert Slovensko AS	Slovaquie	100,00%	100,00%
Stappert Sverige AB	Suède	100,00%	100,00%
Trinox SA	Suisse	100,00%	100,00%
Abraservice Holding SAS	France	100,00%	100,00%
Abraservice Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
Abraservice Belgium SA	Belgique	99,99%	99,99%
Abraservice Iberica INT SL	Espagne	100,00%	100,00%
Abraservice France SAS	France	100,00%	100,00%
Abraservice Italia SpA	Italie	100,00%	100,00%
Abraservice Nederland BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Abraservice Polska Sp zoo	Pologne	100,00%	100,00%
Abraservice CZ sro	République Tchèque	100,00%	100,00%
Abraservice UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Abraservice Türkiye Ltd Şi	Turquie	99,99%	99,99%
IMS Group Holding SAS	France	100,00%	100,00%
Hoselmann Stahl GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
IMS Aceros INT SAU	Espagne	100,00%	100,00%
IMS France SAS	France	100,00%	100,00%
Calibraciel SAS	France	100,00%	100,00%
IMS SpA	Italie	100,00%	100,00%
IMS Portugal SA	Portugal	100,00%	100,00%
IMS Özel çelik Ltd Şi	Turquie	100,00%	100,00%

1.2. Variations de périmètre

En 2012, le périmètre de consolidation a été impacté par les opérations juridiques suivantes :

Marque JACQUET :

- La société Erdbrügger Metallservice GmbH a été absorbée par JACQUET Deutschland GmbH ;
- JACQUET Mid Atlantic Inc a racheté la quote part des minoritaires de JACQUET West Inc ;
- La société JACQUET Magyarország Kft a été dissoute.

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

Marque Stappert :

- Cession par Jacquet Metal Service S.A à Stappert Deutschland GmbH de la société Stappert Nederland BV ;
- Stappert GmbH est devenue Stappert Deutschland GmbH ;
- Fleischmann GmbH est devenue Stappert Fleischmann GmbH ;
- Intramet SA est devenue Stappert Intramet SA ;
- TRD Inox SAS est devenue Stappert France SAS ;
- R&T Kft est devenue Stappert Magyarország Kft;
- UAB Antera est devenue UAB Stappert Lietuva ;
- IMS Stalserwis Limited Liability est devenue Stappert Polska Sp zoo ;
- Lega Inox sro est devenue Stappert Ceska Republika spol sro ;
- IMS Kupa AS est devenue Stappert Slovensko AS ;
- Specialstål AB est devenue Stappert Sverige AB.

Marque IMS group :

- IMS group Holding a cédé la société Venturi Srl.

1.3. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock...).

62

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

1.4. Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre 2012.

1.5. Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- Les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- Les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays	Devises	Cours moyen 2012	Cours de clôture 2012
Chine	CNY	8,13	8,32
Danemark	DKK	7,44	7,46
Etats-Unis	USD	1,29	1,32
Hongrie	HUF	289,32	292,30
Lettonie	LVL	0,70	0,70
Lituanie	LTL	3,45	3,45
Pologne	PLN	4,18	4,07
République Tchèque	CZK	25,15	25,15
Royaume-Uni	GBP	0,81	0,82
Suède	SEK	8,71	8,58
Suisse	CHF	1,21	1,21
Turquie	TRY	2,31	2,35

2. Méthodes d'évaluation

63

2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 – Produits des activités ordinaires, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée (le plus souvent, à la date du transfert de propriété des biens). Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction de remises et rabais commerciaux et des escomptes financiers accordés.

Les incoterms (International Commercial Terms) n'ont pas d'impact significatif sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

2.2. Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisés sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.3. Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux restructurations et aux plans d'attribution gratuite d'actions.

2.4. Subventions

Conformément à la norme IAS 20 – Comptabilisation des subventions et informations à fournir sur l'aide publique, les subventions d'investissement reçues sont différées pour être comptabilisées en résultat opérationnel courant au prorata de l'amortissement des biens correspondants acquis.

2.5. Résultat financier

Les produits et charges financiers se composent des éléments suivants :

- Des charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers (y compris les dettes sur contrats de location-financement) ;
- Des services bancaires ;
- Du résultat de change.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

64

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle et la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnues qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises du Groupe est classée sur la ligne « impôt sur les résultats » de l'état consolidé du résultat global.

2.7. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraits des actions en auto-détention.

2.8. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par Marque. Ces Marques correspondent aux quatre marchés sur lesquels le Groupe opère :

- JACQUET : distribution de tôles quarto inox ;
- Stappert : distribution de produits longs inox ;
- Abraservice : distribution de tôles quarto anti-abrasion ;
- IMS group : distribution d'aciers pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel, le besoin en fonds de roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

2.9. Ecart d'acquisition – Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont été traités conformément à la méthode de l'acquisition telle que décrite dans la norme IFRS 3.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

Conformément à la norme IAS 27 amendée, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme IAS 21.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes, le Groupe évoluant dans un environnement cyclique dont la durée est généralement de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT indépendante et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel une prime de risque pays est appliquée pour les filiales localisées en dehors de la zone euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (plus précisément la valeur d'utilité que le management s'attend à obtenir des actifs considérés) présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- L'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- L'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- L'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- Le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.10. Frais de recherche et développement

Le Groupe n'a pas d'activité de recherche et développement.

2.11. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré dans l'état de la situation financière s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe. Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.12. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- De tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- De toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat ;
- Majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 30 ans ;
- Les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans ;
- Les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.13. Locations

Locations financières

Lorsqu'un contrat est qualifié de location financière au sens de la norme IAS 17, le bien est enregistré comme une immobilisation, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, en contrepartie des « dettes financières ». Le montant de la dette est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

Les biens faisant l'objet d'une location financière sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité du bien. Dans le cas où le transfert de propriété à la fin du contrat est raisonnablement assuré, c'est la durée d'utilité qui est retenue.

Locations simples

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

2.14. Instruments financiers

2.14.1. Actifs financiers

- Actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance).
- Actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le biais du résultat global » : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés.
- Actifs financiers disponibles à la vente : les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur ou à la date de clôture de l'exercice et sont des actifs financiers que la société a l'intention de conserver pour une période non déterminée. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées à l'état consolidé du résultat global.

2.14.2. Passifs financiers

- Passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financement, autres financements ainsi que les découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance).
- Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 - Instruments financiers, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste « dettes financières court terme » et la part à plus d'un an est classée dans le poste « dettes financières long terme ».
- Passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le biais du résultat global » : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

2.14.3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les valeurs comptables des instruments dérivés sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture. Le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

2.15. Stocks et en-cours

Valeur brute

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

Valeur nette de réalisation

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

2.16. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme IAS 39 – Instruments financiers, sont déconsolidées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque. Lorsque la créance est couverte par une police d'assurance-crédit, seule la partie non assurée fait l'objet d'une dépréciation.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste est constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, généralement des SICAV monétaires ou des Certificats de Dépôt Négociables, convertibles instantanément et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

2.18. Actifs / passifs destinés à être cédés

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentées sur une ligne distincte du passif. Dès lors qu'elles remplissent les conditions pour être classées en actifs destinés à être cédés, c'est-à-dire dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que leur cession est probable, les immobilisations cessent d'être amorties.

A chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une dépréciation est comptabilisée s'il y a lieu.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée sur l'état consolidé du résultat global (résultat net des activités non poursuivies).

2.19. Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

Paielements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.20. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- Il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme « courantes » (échéance inférieure à un an) ou « non courantes » (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

2.21. Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médaille du travail. Le Groupe offre ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses tiennent compte d'un taux d'actualisation, de tables de mortalité ainsi que d'hypothèses de sorties d'effectifs et d'augmentation de salaires.

En 2012, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IAS 19 révisée, qui a pour effet d'annuler la règle du corridor et de comptabiliser la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global (cf. note 1).

La provision est évaluée par des actuaires externes.

2.22. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes, le Groupe évoluant dans un environnement cyclique dont la durée d'un cycle est généralement de 5 ans, et tient compte des horizons de temps sur lesquels ces impôts peuvent être récupérés selon les législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.23. Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 12.

2.24. Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. A la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

3. Notes relatives à l'Etat Consolidé du Résultat Global

3.1. Secteurs opérationnels

Au 31 décembre 2012, les indicateurs clef par secteur opérationnel sont les suivants :

2012 (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel	BFR opérationnel net	BFR opérationnel en % du chiffre d'affaires	% Provision stocks et en-cours
JACQUET	213,9	57,8	5,8	36,6	18%	5,7%
Stappert	471,8	87,4	12,5	83,1	18%	6,6%
Abraservice	73,0	18,7	(3,7)	17,8	24%	12,5%
IMS group	361,7	79,2	1,6	63,8	18%	14,5%
Autres ⁽¹⁾	2,3	0,7	3,7	3,9	n.a	n.a
Eliminations inter-marques	(17,9)	-	-	(3,4)	n.a	n.a
Total	1 104,8	243,8	19,9	201,8	18%	9,7%

⁽¹⁾ Les activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service S.A) contribuent au résultat opérationnel pour 3,9 millions d'euros

n.a : Non applicable.

Au 31 décembre 2011, les indicateurs clef par secteur opérationnel sont les suivants :

2011 Retraité (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel	BFR opérationnel net	BFR opérationnel en % du chiffre d'affaires	% Provision stocks et en-cours
JACQUET	210,5	57,9	8,0	41,6	20%	6,1%
Stappert	527,1	97,7	17,6	88,2	17%	6,4%
Abraservice	94,2	28,1	3,1	22,6	24%	6,6%
IMS group	431,8	101,2	9,7	98,6	23%	13,7%
Autres ⁽¹⁾	1,2	0,4	8,5	3,9	n.a	n.a
Eliminations inter-marques	(24,3)	-	-	(3,6)	n.a	n.a
Total	1 240,6	285,4	46,8	251,2	20%	9,2%

⁽¹⁾ Les activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service S.A) contribuent au résultat opérationnel pour 8,5 millions d'euros

n.a : Non applicable.

3.2. Coût des ventes

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	1 104,8	1 240,6
Achats consommés	(861,2)	(956,9)
Dépréciation des stocks	0,2	1,7
Coûts des ventes	(861,0)	(955,2)
Marge brute	243,8	285,4
Taux de marge	22,1%	23,0%
Taux de marge hors dépréciation des stocks	22,0%	22,9%

L'analyse de la marge brute est présentée dans le paragraphe 1.3 du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

3.3. Charges de personnel et effectifs

(en millions d'euros)	2012	2011
Salaires	79,6	86,2
Charges sociales	22,6	24,2
Autres frais de personnel	1,1	3,2
Charges de personnel	103,3	113,7
Taux de charges sociales	28,4%	28,1%

Effectifs

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe est de 2 133 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 2 185 au 31 décembre 2011.

	2012	2011
Equivalents temps plein à la clôture	2 133	2 185
Effectif moyen	2 159	2 203
dont France	476	491
dont Etranger	1 683	1 712

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

(en milliers d'euros)	2012		2011	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'exercice
Avantages à court terme				
dont salaire fixe	775	775	770	770
dont salaire variable	n.d. ⁽¹⁾	105	109	-
dont exceptionnelles	-	-	-	-
dont jetons de présence	125	118	118	63
dont avantages en nature	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	12	11	11	11
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en actions	-	-	-	-
Total	912	1 009	1 008	844

⁽¹⁾ Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2012.

Les salaires fixes et variables correspondent aux rémunérations dues et/ou versées aux dirigeants mandataires sociaux pour la totalité des exercices 2011 et 2012.

Les jetons de présence correspondent aux rémunérations des administrateurs de Jacquet Metal Service S.A.

Le détail nominatif de ces rémunérations et avantages est présenté au paragraphe 2.13.1 du Rapport de gestion - informations sur la société mère.

3.4. Résultat de cession d'actifs immobilisés

Le résultat de cession d'actifs immobilisés résulte principalement aux cessions des activités italiennes d'aciers de construction Venturi srl et d'aciers à outils Breccia Acciai. ainsi qu'à la vente d'un terrain en Suisse.

3.5. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Intérêts sur dettes financières long terme	(2,5)	(5,2)
Intérêts sur locations financières	(0,6)	(0,7)
Intérêts sur dettes financières court terme	(3,8)	(3,7)
Produits d'intérêts	1,1	0,8
Coût de l'endettement	(5,9)	(8,9)
Revenu des placements	-	0,1
Coût de l'endettement net	(5,9)	(8,8)
Autres produits financiers	0,2	1,4
Autres charges financières	(2,1)	(3,9)
Autres produits et charges financières	(2,0)	(2,5)
Résultat financier	(7,8)	(11,2)

En 2012, le coût de l'endettement net est de -5,9 millions d'euros en baisse de 33% par rapport à 2011 essentiellement en raison de la réduction de l'endettement brut moyen qui passe de 192 millions d'euros en 2011 à 145 millions d'euros en 2012. Le coût moyen de l'endettement brut est également en diminution, à 4,0% en 2012 contre 4,6% en 2011.

Les autres éléments financiers s'élèvent à 2,0 millions d'euros et sont composés principalement des frais de services bancaires.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée dans les notes 4.17.3.2 et 4.17.3.3.

3.6. Impôts sur les résultats

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011 retraité
Impôts exigibles	(8,5)	(11,8)
Impôts différés	(1,8)	(2,0)
Total impôts	(10,3)	(13,7)

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (33,33% en 2012) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Base 2012	Impôt correspondant (+ produit/ - charge)	Taux
Résultat consolidé avant impôts	12,1		
Calcul au taux théorique en France		(4,0)	33,33%
Impact des différences permanentes		(0,6)	4,9%
Impact de la non activation des reports fiscaux		(4,4)	36,4%
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés		0,3	-2,5%
Autres ⁽¹⁾		(2,4)	19,8%
Total impacts corrections de la base imposable		(11,1)	90,9%
Différentiels de taux entre la France et les autres pays		2,0	-16,5%
Autres ⁽²⁾		(1,2)	9,9%
Charge d'impôt réelle		(10,3)	85,2%

⁽¹⁾ La ligne « Autres » correspond pour partie à l'impact de la cession de Venturi.

⁽²⁾ La ligne « Autres » correspond essentiellement à l'impact du reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat (cf. paragraphe 2.6).

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilanciellées arrêtées au 31 décembre 2012 et des reports fiscaux non activés est présentée au paragraphe 4.14.

3.7. Résultats par action

74

	2012	2011 retraité
Nombre total d'actions	24 028 438	24 028 438
Actions auto-détenues	403 886	405 597
Nombre total d'actions hors actions en auto-détention	23 624 552	23 622 841
Résultat net part du groupe (en milliers d'euros)	723	20 825
Résultat net par action non dilué (en euros)	0,03	0,88
Attribution gratuite d'actions ⁽¹⁾	107	1 516
Nombre total d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	23 624 445	23 624 357
Résultat net part du groupe (en milliers d'euros)	723	20 825
Résultat net par action dilué (en euros)	0,03	0,88

⁽¹⁾ Nombre moyen d'actions sur l'exercice.

4. Notes relatives à l'Etat de la Situation Financière

4.1. Ecart d'acquisition – Regroupements d'entreprises

Aucune variation du poste « écarts d'acquisition » n'a été constatée sur l'exercice 2012 :

(en millions d'euros)	31.12.2011	Augmentation	Diminution	31.12.2012
Ecart d'acquisition historique JACQUET Metals	1,8	-	-	1,8
Ecart d'acquisition IMS	58,8	-	-	58,8
Ecart d'acquisition en valeur nette	60,6	0,0	0,0	60,6

En 2010, JACQUET Metals a pris le contrôle du Groupe IMS. L'écart d'acquisition « IMS » a été alloué selon l'organisation du Groupe:

- UGT Stappert : 40,4 millions d'euros ;
- UGT Abraservice : 8,0 millions d'euros ;
- UGT IMS group: 10,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont les suivantes :

- Horizon des prévisions : 5 ans ;
- Taux de croissance à l'infini utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions : compris entre 1,5% (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et/ou sur lesquels le Groupe est historiquement présent) et 2,5% (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et/ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché) ;
- Taux d'actualisation compris entre 8,2% et 8,6% selon les Marques, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à l'infini de +/-0,5% et le taux d'actualisation de +/-0,4%.

Une seconde analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier :

- Le volume de référence pour la valeur terminale de +/-5% par rapport au volume visé en 2017 ;
- Le pourcentage de marge brute en €/tonne de +/-5%.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

4.2. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.2012
Logiciels	16,5	0,1	(0,1)	(0,4)	-	-	16,1
En cours ⁽¹⁾	-	0,4	-	-	-	-	0,4
Autres	1,2	-	(0,1)	-	-	-	1,2
Valeur brute	17,7	0,5	(0,1)	(0,4)	-	-	17,7
Logiciels	(14,9)	(0,6)	0,1	0,1	-	-	(15,4)
Autres	(1,1)	(0,1)	0,1	-	-	-	(1,1)
Amortissements	(16,0)	(0,7)	0,1	0,1	-	-	(16,5)
Logiciels	1,6	-	-	-	-	-	1,1
Autres	0,2	-	-	-	-	-	0,1
Valeur nette	1,8	-	-	-	-	-	1,2

⁽¹⁾ Coûts de développement du nouvel ERP groupe (JAC3) activés en 2012 pour un montant de 0,4 million d'euros.

4.3. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12. 2011	Augmen- -tation	Dimi- -nution	Reclas- -sement	Ecart de -conversion	Mouvements -de périmètre	31.12. 2012
Terrains	10,3	-	(0,5)	0,1	0,2	-	10,0
Terrains en location financière	2,1	-	-	-	-	-	2,1
Constructions	64,2	0,4	(1,0)	0,3	0,6	(0,1)	64,4
Constructions en location financière	15,4	-	-	-	-	-	15,4
Matériel, outillage, installations techniques	107,3	2,5	(0,6)	1,3	0,5	(6,5)	104,4
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	18,4	-	(0,8)	(1,3)	0,1	-	16,4
Matériel de transport	5,3	1,1	(1,0)	0,1	-	(0,1)	5,4
Matériel de transport en location financière	0,8	-	(0,2)	-	-	-	0,6
Matériel informatique	8,1	0,4	(0,7)	-	-	(0,1)	7,8
Matériel informatique en location financière	0,1	-	-	(0,0)	-	-	0,0
Autres immobilisations corporelles	19,4	0,6	(0,7)	0,4	0,1	(0,2)	19,6
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,7	-	-	-	-	-	0,7
Immobilisations corporelles en cours	1,1	0,5	-	(0,3)	-	-	1,3
Avances et acomptes	-	0,2	-	-	-	-	0,2
Total valeur brute	253,1	5,7	(5,6)	0,4	1,5	(7,0)	248,3
Constructions	(29,4)	(2,8)	0,7	(0,2)	(0,1)	0,1	(31,7)
Constructions en location financière	(6,4)	(0,5)	-	-	-	-	(6,9)
Matériel, outillage, installations techniques	(74,2)	(7,5)	0,5	(1,0)	(0,3)	3,3	(79,2)
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	(13,1)	(1,3)	0,6	1,2	(0,1)	-	(12,7)
Matériel de transport	(3,9)	(0,6)	0,9	-	-	0,1	(3,5)
Matériel de transport en location financière	(0,7)	-	0,2	-	-	-	(0,5)
Matériel informatique	(7,6)	(0,4)	0,7	-	-	0,1	(7,3)
Matériel informatique en location financière	(0,1)	-	-	-	-	-	(0,0)
Autres immobilisations corporelles	(15,7)	(1,2)	0,7	(0,4)	(0,1)	0,2	(16,6)
Autres immobilisations corporelles en location financière	(0,5)	-	-	-	-	-	(0,5)
Total amortissements	(151,7)	(14,3)	4,2	(0,3)	(0,6)	3,7	(159,0)
Terrains	(1,0)	-	-	0,2	-	-	(0,8)
Constructions	(0,6)	-	-	-	-	0,1	(0,5)
Matériel et installations techniques	(5,0)	0,3	-	-	-	3,1	(1,6)
Total provisions	(6,5)	0,2	-	0,2	-	3,2	(2,9)
Valeur nette comptable	94,9						86,4

En 2012, les investissements corporels se sont élevés à 5,7 millions d'euros et portent principalement sur les marques JACQUET pour 2,4 millions d'euros et IMS group pour 1,5 million d'euros.

Les « diminutions » correspondent principalement à la cession de terrains et de dépôts localisés en République Tchèque et en Suisse. Aucune autre cession significative n'est intervenue sur l'exercice.

Les « mouvements de périmètre » correspondent quant à eux à la cession de Venturi et de l'activité Brescia Acciai en Italie.

4.4. Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

4.5. Stocks et en-cours

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur brute	249,6	284,6
Dépréciation	(24,1)	(26,3)
Valeur nette	225,5	258,3

Les stocks nets s'établissent à 225 millions d'euros contre 258 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ils ont été ajustés à leur valeur nette de réalisation avec une provision représentant, au 31 décembre 2012, 9,7% de la valeur brute de stocks, contre 9,2% au 31 décembre 2011. La hausse de 0,5 point provient notamment de la hausse du taux de dépréciation sur les stocks de la marque Abraservice.

La variation des dépréciations de stocks s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Au 1er janvier	(26,3)	(28,6)
Mouvements de périmètre	2,0	0,6
Dotation nette	0,2	1,7
Ecart de conversion	(0,1)	0,1
Au 31 décembre	(24,1)	(26,3)

4.6. Créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Clients	104,0	115,9
Effets à l'encaissement	21,5	34,7
Effets à recevoir	1,4	3,2
Effets escomptés non échus	0,0	2,8
Clients douteux	19,7	23,0
Produits à recevoir	0,1	0,4
Valeur brute	146,8	179,9
Dépréciation des créances	(17,4)	(19,3)
Dépréciations	(17,4)	(19,3)
Valeur nette comptable	129,4	160,6

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours pour un montant de 21 millions d'euros en 2012 contre 14,4 millions d'euros en 2011.

L'analyse de la gestion des risques de crédit et de contrepartie est exposée dans la note 4.17.3.1.

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

La variation des dépréciations de créances client s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Au 1er janvier	(19,3)	(21,4)
Mouvements de périmètre	0,1	0,0
Dotations	(2,9)	(1,1)
Reprises utilisées	4,8	0,2
Reprises non utilisées	0,0	2,4
Autres	(0,1)	0,6
Au 31 décembre	(17,4)	(19,3)

4.7. Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2012 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 4,3 millions d'euros et correspondent pour 3,3 millions d'euros aux créances de carry-back constatées chez Jacquet Metal Service S.A sur les sociétés françaises intégrées fiscalement. Ces créances constatées en 2009 sont remboursables à l'issue d'une période de 5 ans. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

4.8. Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Avances et acomptes versés sur commandes	0,6	0,6
Créances fiscales	4,6	5,4
Autres actifs	2,8	2,8
Charges constatées d'avance	2,2	2,0
Valeur brute	10,1	10,8

Les « créances fiscales » correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA notamment). L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Trésorerie	49,0	72,1
Equivalents de trésorerie	22,5	2,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,4	75,0

Les « équivalents de trésorerie » correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée dans la note 4.17.3.2.

4.10. Actifs / passifs destinés à être cédés

Au 31 décembre 2012, ce poste comprend un dépôt localisé en France (actif) sur lequel une dette de crédit-bail est constatée (passif).

4.11. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Ecart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2011 - retraité		24 028 438	36 631	235 645	524	272 800	4 053	276 853
Résultat de la période			-	723	-	723	1 070	1 793
Ecart de conversion	4.11.3		-	23	2 403	2 426	109	2 535
Ecart actuariels	2.21		-	(3 812)	-	(3 812)	-	(3 812)
Résultat global total			-	(3 066)	2 403	(663)	1 179	516
Variations de périmètre			-	(1 095)	-	(1 095)	1 015	(80)
Dividendes versés			-	(9 919)	-	(9 919)	(1 331)	(11 250)
Autres variations	4.11.2		-	(333)	-	(333)	(35)	(368)
Au 31 décembre 2012		24 028 438	36 631	221 232	2 927	260 790	4 881	265 671

4.11.1. Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	31.12.2012	31.12.2011
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 028 438	24 028 438
dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	6 866 074	4 386 335
dont nombre d'actions en auto-détention	403 886	405 597

4.11.2 Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les « autres variations » impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2012 s'élèvent à -0,4 million d'euros et correspondent notamment à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. En 2012, hors contrat de liquidité, le groupe n'a pas cédé de titres auto-détenus.

4.11.3 Ecart de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion part du Groupe constatés dans les capitaux propres s'élève à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2012.

L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 n'est pas significatif. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines et polonaises.

4.11.4. Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions**Programme de rachat d'actions**

L'Assemblée générale du 29 juin 2012 a autorisé, dans sa dix-neuvième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- Favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- Remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- Annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée générale de la trente-deuxième résolution ci-dessous.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions à 50 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- Le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée), pour un montant maximal de 120.142.190 euros, sous réserve des limites légales. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du Règlement européen n°2273/2003/CE, étant précisé qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation et que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ;
- La durée de la présente autorisation à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 403 886 actions, représentant 1,68% du capital :

- 300 886 actions auto-détenues ne sont pas affectées au 31 décembre 2012 ;
- 103 000 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2012, ces 403 886 actions auto-détenues sont comptabilisées à leur valeur d'entrée en déduction des capitaux propres pour 5,0 millions d'euros.

Plan d'attribution gratuite d'actions dans les états financiers consolidés

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'action gratuite attribuée dans le cadre du plan d'attribution.

4.12. Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotation	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31.12.2012
Provisions litiges	1,1	0,9	(0,4)	(0,5)	1,1
Provisions pour réorganisation	3,0	2,4	(0,5)	(1,0)	3,8
Autres provisions	3,4	2,1	(1,4)	0,3	4,5
Total	7,5	5,4	(2,3)	(1,1)	9,4
Dont part non courante	2,8				2,6
Dont part courante	4,6				6,9

Les provisions pour réorganisation s'établissent à 3,8 millions d'euros, principalement supportées par les filiales italiennes, espagnoles et françaises.

Les autres natures de provision correspondent à des litiges salariaux et à des contentieux en cours.

4.13. Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Taux d'actualisation				
2012 Régime retraite chapeau	3,00%	-	-	-
2012 Autres régimes	3,00%	3,20%	3,00%	3,25%
2011 Régime retraite chapeau	4,50%	-	-	-
2011 Autres régimes	4,30%	4,50%	4,30%	4,50%
Taux inflation				
2012	2,00%	n.a	2,00%	2,00%
2011	2,00%	n.a	2,00%	2,00%
Taux moyen d'augmentation de salaire				
2012 De 0,39% à 4,69% selon les CSP ⁽¹⁾ , les régimes et l'âge		n.a	n.a	n.a
2011 De 0,39% à 4,69% selon les CSP ⁽¹⁾ , les régimes et l'âge		n.a	n.a	n.a

⁽¹⁾ CSP : catégories socioprofessionnelles

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

Les comptes 2011 retraités prennent en compte l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (cf. note 1 de l'annexe aux comptes consolidés).

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

La provision est évaluée par des actuaires externes.

(en millions d'euros)	31.12.12					31.12.11
	France	Alle- magne	Italie	Autres pays	Total	retraité Total
Réconciliation de la situation financière retraitée à l'ouverture						
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(16,9)	(9,9)	(1,7)	(5,1)	(33,6)	(33,5)
2 Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	0,4	1,8	-	3,7	5,9	6,2
3 Situation financière à l'ouverture (1)+(2)	(16,5)	(8,1)	(1,7)	(1,4)	(27,7)	(27,3)
4 Coût des services passés non financés	-	-	-	-	-	-
5 (Gains)/Pertes actuariels non financés	-	-	-	-	-	-
6 (Provision retraitée) / Montant payé d'avance à l'ouverture (3)+(4)+(5)	(16,5)	(8,1)	(1,7)	(1,4)	(27,7)	(27,3)
Charge de l'exercice						
1 Coût des services	0,3	0,2	0,0	0,3	0,8	0,9
2 Coût des intérêts	0,7	0,4	0,1	0,2	1,4	1,4
3 Rendement attendu des fonds d'assurance	(0,0)	(0,1)	-	(0,2)	(0,3)	(0,3)
4 Cotisations salariales	-	0,0	-	-	0,0	(0,1)
5 Coût administratif	-	-	-	-	-	0,1
6 Réduction	-	-	(0,2)	0,1	(0,1)	(1,2)
7 Charge de l'exercice = somme de (1) à (6)	1,0	0,5	(0,1)	0,4	1,9	0,8
(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture						
1 (Provision retraitée)/Montant payé d'avance à l'ouverture	(16,5)	(8,1)	(1,7)	(1,4)	(27,7)	(27,3)
2 Charge de l'exercice	(1,0)	(0,5)	(0,1)	(0,4)	(2,0)	(0,8)
3 Prestations payées par l'employeur	0,7	0,6	0,3	0,2	1,8	1,2
4 Cotisations salariales payées	-	0,2	-	-	0,2	-
5 Autres	(0,1)	(0,3)	0,0	(0,1)	(0,5)	0,2
6 Entrée de périmètre/Liquidation de régime	-	-	0,2	(0,0)	0,1	-
7 Cotisations payées au fonds d'assurance	-	-	-	-	-	0,5
8 Ecart actuariels générés sur l'exercice	(3,5)	(1,9)	0,0	(0,2)	(5,6)	(1,5)
9 (Provision)/Montant payé d'avance à la clôture = somme de (1) à (8)	(20,4)	(9,9)	(1,4)	(1,9)	(33,5)	(27,7)
Réconciliation de la situation financière à la clôture						
1 Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(20,7)	(11,9)	(1,4)	(8,0)	(41,9)	(33,6)
2 Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture	0,4	2,0	(0,0)	6,1	8,4	5,9
3 Situation financière (1)+(2)	(20,4)	(9,9)	(1,4)	(1,9)	(33,5)	(27,7)
4 Coût des services passés non financés	-	-	-	-	-	-
5 (Gains)/Pertes actuariels non financés	-	-	-	-	-	-
6 (Provision)/Montant payé d'avance à la clôture = (3)+(4)+(5)	(20,4)	(9,9)	(1,4)	(1,9)	(33,5)	(27,7)

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.12				31.12.11
		France	Alle- magne	Italie	Autres pays	Total retraité Total
Evolution de la dette actuarielle (DBO)						
1	Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(16,9)	(9,9)	(1,7)	(5,1)	(33,6)
2	Coût des services	(0,3)	(0,2)	(0,0)	(0,3)	(0,8)
3	Coût des intérêts	(0,7)	(0,4)	(0,1)	(0,2)	(1,4)
3	Gains/(Pertes) générés au cours de l'exercice	(3,5)	(1,8)	(0,1)	(2,2)	(7,6)
5	Modification du régime	-	-	-	-	-
6	Prestations payées	0,7	0,6	0,3	0,1	1,7
7	Entrée/Liquidation de régime	-	-	0,2	(0,0)	0,2
8	Autres	-	(0,2)	-	(0,1)	(0,3)
9	Contributions employés	-	-	-	(0,1)	(0,1)
10	Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de (1) à (9)	(20,7)	(11,9)	(1,4)	(8,0)	(41,9)
Projection des actifs du fonds d'assurance						
1	Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	0,4	1,8	-	3,7	5,9
2	Rendement réel des actifs	0,0	0,1	-	0,2	0,3
3	Cotisations patronales au fonds d'assurance	0,7	0,2	0,3	0,2	1,4
4	Cotisations salariales au fonds d'assurance	-	-	-	0,1	0,1
5	Prestations payées par le fonds	(0,7)	-	(0,3)	(0,1)	(1,1)
6	Entrée/liquidation de régime	-	-	-	-	-
7	Gains/(Pertes) actuarielles	(0,0)	(0,1)	-	2,0	1,9
8	Autres	-	-	-	-	-
9	Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture = somme de (1) à (8)	0,4	2,0	(0,0)	6,1	8,4
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice						
1	Ecart lié au changement d'hypothèses	3,6	1,5	0,1	1,8	5,6
2	Ecart d'expérience	(0,1)	0,3	(0,1)	0,4	2,0
3	Ecart actuariels générés par les actifs de couverture	0,0	0,1	-	(2,0)	(1,9)
4	Total des (Gains)/Pertes d'expérience sur l'exercice - Clôture	3,5	1,9	0,0	0,2	5,6

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 8,4 millions d'euros et sont localisés essentiellement aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la société n'a pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

La France n'a pas d'obligation, légale ou contractuelle, de versement ou d'abondement à un fonds d'assurance.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de +/- 0,25% sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Italie	Autres (Pays-bas)	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.12 calculée au taux de 3,0% ou de 3,25% aux Pays-Bas	(20,7)	(0,9)	(6,9)	(28,6)	(41,9)
Dette actuarielle calculée avec un taux de 3 ou 3,25% + 0,25 points	(20,2)	(0,9)	(6,5)	(27,6)	
Dette actuarielle calculée avec un taux 3 ou 3,25% - 0,25 points	(21,6)	(0,9)	(7,3)	(29,4)	

4.14. Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011 retraité
Différences temporaires	14,0	14,5
Reports fiscaux déficitaires	18,6	20,9
Autres retraitements IFRS	0,0	(0,9)
Impôts différés actifs	32,6	34,5
Différences temporaires	(3,8)	(11,2)
Autres retraitements IFRS	(6,3)	(0,2)
Impôts différés passifs	(10,1)	(11,4)

Les comptes 2011 ont été retraités pour tenir compte de l'application anticipée de la norme IAS 19. La provision pour engagements sociaux a donc augmenté de 2,8 millions d'euros avec corrélativement une augmentation des impôts différés actifs de 0,9 million d'euros.

Hors reports fiscaux déficitaires, les impôts différés correspondent essentiellement à des différences temporaires et à des retraitements IFRS. Au passif les impôts différés proviennent principalement des provisions pour hausses de prix des filiales françaises.

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

84

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts sur reports fiscaux déficitaires
31 décembre 2011	20,9
Activations	0,1
Utilisations	(2,1)
Désactivations	-
Ecart de conversion	0,0
Reclassements/Autres	(0,3)
Sorties de périmètre	(0,1)
31 décembre 2012	18,6

Les impôts différés activés sur reports fiscaux déficitaires diminuent de plus de 2,0 millions d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Cette variation résulte essentiellement de la consommation des reports fiscaux en France (intégration fiscale).

4.15. Dettes financières

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2011
Dettes de location financière > 1 an	11,2	-	4,0	7,2	12,9
Dettes financières long terme > 1 an	29,5	-	28,1	1,4	19,6
Dettes financières long terme	40,7	-	32,1	8,6	32,4
Dettes de location financière < 1 an	1,7	1,7	-	-	2,0
Part < 1 an des dettes financières long terme	37,3	37,3	-	-	65,9
Concours bancaires courants, factoring, escompte	41,6	41,6	-	-	67,3
Intérêts courus	0,1	0,1	-	-	0,1
Dettes financières court terme	80,7	80,7	-	-	135,3
Passifs destinés à être cédés	0,8	0,8	-	-	0,9
Total des dettes financières	122,1	81,5	32,1	8,6	168,6

L'utilisation des « concours bancaires courants, factoring, escompte » se fait principalement sous forme de cessions de créances client (escompte ou factoring).

L'analyse des risques de taux et de liquidité est exposée dans la note 4.17.3.2.

Echéancier des dettes court terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012
Inférieur à 1 mois	61,9
Entre 1 et 3 mois	3,0
Entre 3 et 12 mois	15,8
Total	80,7

Variation des dettes financières

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2011	168,6
Nouveaux emprunts (y compris locations financières)	24,3
Remboursements d'emprunts long terme et locations financières	(45,1)
Variation des concours bancaires courants, factoring, escompte	(25,4)
Sortie de périmètre	(0,0)
Ecart de conversion et autres	(0,2)
Au 31 décembre 2012	122,2

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 24,3 millions d'euros et correspondent à des nouveaux financements mis en place dans les filiales principalement en France, en Allemagne, en Turquie, en Slovaquie.

Le remboursement des emprunts long terme et locations financières de 45,1 millions d'euros correspond principalement au remboursement du crédit à terme syndiqué.

Le solde de ce crédit à terme sera amorti selon l'échéancier suivant :

- 15 millions d'euros le 30 juin 2013 (cette échéance a été remboursée par anticipation le 28 février 2013) ;
- 15 millions d'euros le 31 décembre 2013.

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts à taux fixes	27,1	29,9
Emprunts à taux variables	52,5	70,5
Concours bancaires courants, factoring, escompte	41,6	67,3
Intérêts courus	0,1	0,1
Dettes financières	121,3	167,7
<i>Dont EUR</i>	<i>104,8</i>	<i>154,6</i>
<i>Dont CZK</i>	<i>2,9</i>	<i>3,2</i>
<i>Dont CHF</i>	<i>1,9</i>	<i>2,5</i>
<i>Dont TRY</i>	<i>5,1</i>	<i>2,2</i>
<i>Dont CNY</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>
<i>Dont LTL</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>
<i>Dont GBP</i>	<i>0,7</i>	<i>0,9</i>
<i>Dont SEK</i>	<i>1,0</i>	<i>0,8</i>
<i>Dont HUF</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>
<i>Dont DKK</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Dont USD</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Dont PLN</i>	<i>1,6</i>	<i>0,0</i>
<i>Intérêts courus</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
Passifs destinés à être cédés	0,8	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,5	75,0
Endettement financier net	50,7	93,6

4.16. Dettes fournisseurs et autres passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dettes fournisseurs	153,0	167,7
Passifs d'impôt exigible	0,9	6,2
Dettes fiscales	9,4	10,7
Dettes sociales	18,1	22,8
Avances et acomptes sur commandes	0,5	0,2
Dettes sur immobilisations	0,1	0,3
Créditeurs divers	1,8	2,6
Produits constatés d'avance	0,8	0,7
Autres passifs courants	30,6	37,2
Autres passifs non courants	0,1	0,3

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé par les fournisseurs est compris entre 30 et 90 jours selon les pays.

4.17. Instruments financiers

4.17.1. Actifs financiers

31.12.2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments			
				Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	2,9	-	2,9	-	-	-	2,9
Créances clients	129,4	129,4	-	-	-	-	129,4
Autres actifs	10,1	10,1	-	-	-	-	10,1
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,5	71,5	-	71,5	-	-	-
Total des actifs financiers	213,8	210,9	2,9	71,5	-	-	142,3

31.12.2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments			
				Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	2,5	-	2,5	-	-	-	2,5
Créances clients	160,6	160,6	-	-	-	-	160,6
Autres actifs	10,8	10,8	-	-	-	-	10,8
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75,0	75,0	-	75,0	-	-	-
Total des actifs financiers	249,0	246,4	2,5	75,0	-	-	173,9

4.17.1.1. Prêts et créances au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	2012			2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	3,1	0,2	2,9	2,8	0,2	2,5
Créances clients	146,8	17,4	129,4	179,9	19,3	160,6
Autres actifs	10,1	-	10,1	10,8	-	10,8
Total	160,0	17,6	142,3	193,4	19,5	173,9

4.17.1.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2012		2011	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,5	-	75,0	-
Total	71,5	-	75,0	-

Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2012 sont présentés au paragraphe 4.17.4. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture et constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture (variation non significative en 2012 pour les instruments financiers dérivés actifs).

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

4.17.1.3. Juste valeur des actifs financiers

31.12.2012 (en millions d'euros)	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	2,9	2,9	2,9
Créances clients	-	129,4	-	129,4	129,4
Autres actifs	-	10,1	-	10,1	10,1
Instruments dérivés	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,5	-	-	71,5	71,5
Total des actifs financiers	71,5	139,4	2,9	213,8	213,8

31.12.2011 (en millions d'euros)	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	2,5	2,5	2,5
Créances clients	-	160,6	-	160,6	160,6
Autres actifs	-	10,8	-	10,8	10,8
Instruments dérivés	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75,0	-	-	75,0	75,0
Total des actifs financiers	75,0	171,4	2,5	249,0	249,0

4.17.1.4. Etat des variations des dépréciations sur actifs financiers

(en millions d'euros)	31.12.2011	Variation de périmètre	Pertes de valeur	Ecarts de conversion	Reclas- sements	Dotations nettes	31.12.2012
Dépréciation des actifs financiers non courants	0,2	-	-	-	-	0	0,2
Dépréciation des créances clients	19,3	(0,1)	-	0,1	0	(1,9)	17,4
Total	19,5	(0,1)	-	0,1	0	(1,9)	17,6

(en millions d'euros)	31.12.2010	Variation de périmètre	Pertes de valeur	Ecarts de conversion	Reclas- sements	Dotations nettes	31.12.2011
Dépréciation des actifs financiers non courants	0,2	-	-	-	-	0,0	0,2
Dépréciation des créances clients	21,4	0,0	-	(0,2)	(0,4)	(1,5)	19,3
Total	21,6	0,0	-	(0,2)	(0,4)	(1,4)	19,5

4.17.2. Passifs financiers

31.12.2012 (en millions d'euros)	Total état de la situation financière	Courant	Non Courant	Ventilation par catégorie d'instruments		
				Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Autres passifs non courants	0,1	-	0,1	-	-	0,1
Dettes financières	121,4	80,7	40,7	-	-	121,4
Dettes fournisseurs	153,0	153,0	-	-	-	153,0
Instruments dérivés	0	0	-	-	0	-
Autres passifs	30,6	30,6	-	-	-	30,6
Total des passifs financiers	305,1	264,3	40,8	-	0	305,1

31.12.2011 (en millions d'euros)	Total état de la situation financière	Courant	Non Courant	Ventilation par catégorie d'instruments		
				Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Autres passifs non courants	0,3	-	0,3	-	-	0,3
Dettes financières	167,7	135,3	32,4	-	-	167,7
Dettes fournisseurs	167,7	167,7	-	-	-	167,7
Instruments dérivés	0,2	0,2	-	-	0,2	-
Autres passifs	37,3	37,3	-	-	-	37,3
Total des passifs financiers	373,2	340,5	32,7	-	0,2	373

A l'exception des instruments financiers dérivés, tous les passifs du Groupe sont évalués au coût amorti au 31 décembre.

4.17.2.1. Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés dans la note 4.15.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée dans la note 4.17.3.2.

4.17.2.2. Instruments dérivés

(en millions d'euros)	2012		2011	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	-	-	0,2	-
Total	-	-	0,2	-

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2012 sont présentés au paragraphe 4.17.4. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture et constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture, ce qui a généré un produit de 0,2 million d'euros sur le résultat de l'exercice 2012.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposés dans les notes 4.17.3.2, 4.17.3.3 et 4.17.4.

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

4.17.2.3. Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés dans la note 4.16.

4.17.2.4. Juste valeur des passifs financiers

31.12.2012 (en millions d'euros)	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Autres passifs non courants	-	0,1	-	0,1	0,1
Dettes financières	121,4	-	-	121,4	121,4
Dettes fournisseurs	-	153,0	-	153,0	153,0
Instruments dérivés	0,0	-	-	0,0	0,0
Autres passifs	-	30,6	-	30,6	30,6
Total de la juste valeur des passifs financiers	121,4	183,7	-	305,1	305,1

31.12.2011 (en millions d'euros)	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Etat de la situation financière
Autres passifs non courants	-	0,3	-	0,3	0,3
Dettes financières	167,7	-	-	167,7	167,7
Dettes fournisseurs	-	167,7	-	167,7	167,7
Instruments dérivés	0,2	-	-	0,2	0,2
Autres passifs	-	37,3	-	37,3	37,3
Total de la juste valeur des passifs financiers	167,9	205,3	-	373,2	373,2

4.17.3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

4.17.3.1. Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Au 31 décembre 2012, la part des créances clients couvertes est de 73%. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients. Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 90 jours selon les zones géographiques.

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Créances non échues et non dépréciées	93,2	121,8
Créances échues et dépréciées	20,8	22,0
< 30 jours	3,0	1,8
de 30 à 60 jours	0,9	1,0
de 60 à 90 jours	0,4	0,7
de 90 à 120 jours	0,5	1,0
> 120 jours	16,0	17,5
Créances échues et non dépréciées	32,8	36,1
< 30 jours	22,3	30,6
de 30 à 60 jours	6,6	3,7
de 60 à 90 jours	2,1	0,9
de 90 à 120 jours	0,5	0,4
> 120 jours	1,3	0,5
Total créances	146,7	179,9

4.17.3.2. Risques de taux et risques de liquidité

Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque très limité.

Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe, partiellement couverte par des instruments de couverture.

En tenant compte des couvertures, la variation de +/- 1 point des taux d'intérêts aurait un impact non significatif de l'ordre de 0,1 million d'euros sur la charge d'intérêt. Sans tenir compte des couvertures, l'impact serait de 0,6 million d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts à taux variables	52,5	70,5
Dont emprunts à taux variables couverts	42,5	60,0
Solde non couvert	10,0	10,5

Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

31.12.2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Dettes financières au 31.12.2012	Engagement contractuel au 31.12.2012	< 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières long terme > 1 an	40,7	41,8		32,9	8,9
Concours bancaires non courants	-	-		-	-
Dettes financières long terme	40,7	41,8		32,9	8,9
Dettes financières court terme < 1 an	39,0	40,3	40,3		
Concours bancaires courants, factoring, escompte	41,6	41,6	41,6		
Dettes financières court terme	80,7	81,9	81,9		
Total des dettes financières	121,3	123,7	81,9	32,9	8,9

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

La ligne « Concours bancaires courants, factoring, escompte » n'est composée que du montant nominal.

Les dettes financières (hors « Concours bancaires courants, factoring, escompte ») s'élèvent à 79,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 et se composent de 27,1 millions d'euros de dettes à taux fixe et de 52,5 millions d'euros de dettes à taux variable.

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

L'engagement contractuel correspond ainsi à la dette inscrite au bilan au 31 décembre 2012 et aux intérêts futurs. Le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base :

- D'un taux fixe de 3% pour la part couverte par des contrats de cap ;
- D'un taux moyen de 2,8% pour les emprunts non couverts.

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au paragraphe 5.4.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2012 :

- La trésorerie active du Groupe s'élève à 71,5 millions d'euros dont 28,6 millions d'euros chez Jacquet Metal Service S.A ;
- Jacquet Metal Service S.A dispose notamment d'un crédit revolving syndiqué de 50 millions d'euros non utilisé et d'autres facilités de crédit ;
- Les filiales disposent de 104,2 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté au paragraphe 5.3.

4.17.3.3. Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de l'implantation géographique du Groupe. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoises s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

Jacquet Metal Service S.A est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro qui commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le Groupe encoure un risque de change limité et maîtrisable.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

4.17.3.4. Autres risques

Les autres risques identifiés par le Groupe sont présentés en partie 1.7 du Rapport de gestion - informations sur le Groupe.

4.17.4. Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes, a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2012
Instruments dérivés - taux ⁽¹⁾	0,2	-	-	(0,2)	-
Instruments dérivés - change	0	-	-	0	0
Total instruments dérivés passif	0,2	-	-	(0,2)	0
Instruments dérivés - taux ⁽¹⁾	0	-	-	-	0
Instruments dérivés - change	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés actif	0	-	-	-	0

⁽¹⁾ Deux instruments de couverture de taux dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

Au 31 décembre 2012, les instruments dérivés de taux sont les suivants :

Nature du contrat <i>(en millions d'euros)</i>	Société	Dette au 31.12.2012	Capital couvert au 31.12.2012	Index de taux	Valeur de marchés	Durée
Cap	JMS S.A	30,0	30,0	0,5%	-	du 31/12/12 au 31/12/13
Cap	IMS group Holding	12,5	12,5	0,5%	-	du 31/12/12 au 15/06/14
Total		42,5	42,5		-	

La valeur de marché des instruments dérivés de taux est non significative au 31 décembre 2012.

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée dans la note 4.17.3.2.

93

5. Engagements hors-bilan

La direction financière du Groupe procède, au sein de chaque filiale, à une revue détaillée des engagements. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

5.1. Synthèse des engagements donnés / reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement (garanties)	0,5	-	-	0,5	-
Engagements donnés	66,4	86,0	36,2	10,8	19,4
Garanties fournisseurs	12,4	19,2	12,4	-	-
Garanties bancaires	12,4	18,8	7,0	4,2	1,2
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	14,3	21,5	7,4	-	7,0
Lettres de confort	7,5	6,1	6,2	1,3	-
Hypothèques	4,7	4,7	0,8	1,8	2,1
Nantissement	2,4	1,9	2,3	0,1	-
Suretés sur BFR	8,3	8,5	0,0	0,1	8,2
Cautions	4,4	5,4	-	3,4	1,0

En plus des engagements mentionnés ci-dessus, les titres de la société Stappert Deutschland détenus par Jacquet Metal Service S.A ont été nantis lors de la mise en place en septembre 2010 de l'emprunt syndiqué d'un montant initial 160 millions d'euros.

Les principaux nantissements et hypothèques données sont les suivants :

RAPPORT FINANCIER 2012

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS CONSOLIDES 2012

(en millions d'euros)	Montant de l'actif nant au 31.12.2012	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan au 31.12.2012	Actif nanti en % du poste de bilan
Hypothèques sur terrains ou bâtiments					
JACFRIESLAND	0,8	01.07.2005	01.10.2015	2,4 ¹	34%
JACQUET Finland	0,8	03.02.2006	03.02.2013	1,0 ¹	80%
JACQUET Metallsevice	1,0	01.10.2007	30.09.2017	1,6 ¹	61%
JACQUET Osiro	2,1	01.06.2011	01.03.2021	4,5 ¹	45%
JACQUET Osiro		01.03.2011	01.03.2017		
Nantissements de matériels					
JACQUET Metallsevice	0,1	01.10.2007	30.09.2017	0,8 ¹	10%
Nantissements de SICAV					
SICAV JMS SA donnés en garantie	2,3	29.06.2012	30.12.2013	3,1 ¹	75%
Total	7,1				

⁽¹⁾ Total à la valeur brute du poste bilan dans les comptes sociaux.

5.2. Obligations contractuelles

(en millions d'euros) 2012	Total	Paielements dus sur la période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations en matière de locations financières ⁽¹⁾	13,1	2,2	6,2	4,7
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières ⁽²⁾	10,8	2,1	5,4	3,3
Contrats de location simple ⁽³⁾	54,4	13,7	32,3	8,4
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-

(en millions d'euros) 2011	Total	Paielements dus sur la période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations en matière de locations financières ⁽¹⁾	18,2	2,8	8	7,4
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières ⁽²⁾	14,9	2,6	6,9	5,4
Contrats de location simple ⁽³⁾	60,8	14,7	40,3	5,8
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-financière. Au 31 décembre, il n'existe pas de contrat de sous-location au titre des contrats de locations financières.

⁽²⁾ L'engagement correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations financières.

⁽³⁾ L'engagement correspond au total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables.

5.3. Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>						
	Montant accordé	2012 Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	2011 Montant utilisé	Montant disponible
Financements Jacquet Metal Service S.A	101	30	71	135	72,8	62,2
dont crédit à terme syndiqué	30	30	-	60	60	-
dont crédit revolving syndiqué	50	-	50	50	-	50
dont lignes de crédit / facilités	21	-	21	25	12,8	12,2
Financements filiales	195,6	91,4	104,2	165,6	95,8	69,8
Passifs destinés à être cédés	n.a	0,8	n.a	n.a	0,9	n.a
Total	296,6	122,2	175,2	300,6	168,6	132

5.4. Covenants bancaires

Les obligations attachées aux financements concernent essentiellement le crédit syndiqué, utilisé à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ces obligations sont les suivantes et correspondent à des engagements à respecter au niveau du Groupe :

- 31 décembre 2012 : levier inférieur à 2,0 ou endettement net inférieur à 100 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 22 millions d'euros ;
- 30 juin 2013 : levier inférieur à 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d'euros ;
- 31 décembre 2013 : levier inférieur à 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d'euros et dépenses d'investissement inférieures ou égales à 20 millions d'euros ;
- à tout moment, le ratio de gearing (endettement net sur fonds propres) est inférieur à 1 ;
- Une clause d'actionariat prévoit que JSA détienne au minimum 40% du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service S.A.

Au 31 décembre 2012, les obligations associées au financement sont respectées :

- Endettement net : 50,7 millions d'euros ;
- Levier : 1,47 (EBITDA 12 mois glissants : 34,5 millions d'euros) ;
- Dépenses d'investissement : 6,3 millions d'euros ;
- Ratio de gearing : 19,1% ;
- JSA détient 40,16% du capital et 45,66% des droits de vote de Jacquet Metal Service S.A.

Les dettes bancaires de la société Stappert sont également soumises au respect d'un ratio de gearing qui doit rester inférieur à 50%. Cette obligation est respectée au 31 décembre 2012.

5.5. Droit individuel à la formation (DIF)

Les filiales françaises totalisent un droit individuel à la formation ouvert de 44 434 heures. Ne disposant pas des éléments statistiques nécessaires, le Groupe n'est pas en mesure de chiffrer de manière fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit pour les salariés. Par conséquent, aucune charge au titre de cet engagement n'a été comptabilisée dans les états financiers 2012.

6. Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la société mère Jacquet Metal Service S.A. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Rémunération des mandataires sociaux ; indemnités de révocation ou de non renouvellement de mandat ; options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance et actions gratuites ; autres avantages

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux est détaillé au paragraphe 3.3.

Le détail nominatif de ces rémunérations et avantages est présenté au paragraphe 2.13 du Rapport de gestion - informations sur la société mère.

Actifs appartenant directement ou indirectement à Monsieur Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe

(en milliers d'euros)	Sites	Loyers 2012 HT	Loyers 2011 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69)	415	400	Jacquet Metal Service SA
	Villepinte (93)	116	114	Jacquet Metal Service SA
SCI Migennes	Migennes (89)	207	203	Jacquet Metal Service SA
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix (73)	124	121	Détail Inox

7. Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existant entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

Détail des flux liés à l'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2011	Mouvements de périmètre	Variation du BFR	Autres	Ecarts de conversion	31.12.2012
Stocks et encours	258,3	(2,6)	(31,5)		1,3	225,5
Créances clients	160,6	(1,4)	(31,5)	0,6	1,1	129,3
Fournisseurs	(167,7)	0,9	15,4	(0,6)	(1,0)	(153,0)
BFR opérationnel net	251,2	(3,1)	(47,6)	(0,0)	1,3	201,8
Autres actifs	10,8	(0,1)	(0,7)	0,1	0,1	10,1
Autres passifs	(37,2)	0,4	7,0	(0,3)	(0,3)	(30,5)
BFR avant impôt et éléments financiers	224,8	(2,8)	(41,4)	(0,3)	1,0	181,4

Les « mouvements de périmètre » sont dus essentiellement aux cessions de Venturi et de Brescia Acciai en Italie.

Détail des opérations d'investissements

Les investissements sont présentés en partie 4.2 et 4.3 de l'annexe.

Détail des opérations financières

Un dividende a été versé en 2012 par JMS SA à hauteur de 0,42 euro par action. Parallèlement, 1,3 million d'euros a été distribué aux associés minoritaires des sociétés de la marque Jacquet.

Les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts correspondent aux mouvements identifiés au paragraphe 4.15 sur les dettes financières.

8. Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 1 103 milliers d'euros en 2012 et se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	Ernst & Young		Bellot Mullenbach & Associés		Autres		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	179	175	159	155	-	-	338	330
- Filiales intégrées globalement	459	471	58	58	249	208	766	737
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
- Emetteur	10	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	648	646	217	213	249	208	1 114	1 067
	100%	100%	100%	100%	95%	84%	99%	96%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridiques, fiscales, sociales	-	-	-	-	12	-	12	-
- Autres	-	-	-	-	-	40	-	40
Sous-total	-	-	-	-	-	40	-	40
	0%	0%	0%	0%	5%	16%	1%	4%
Total	648	646	217	213	261	248	1 126	1 106

9. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Jacquet Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1. « Principes et méthodes de consolidation » et 2.21. « Provisions pour engagements sociaux » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes, le groupe Jacquet Metal Service est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Les postes suivants des états financiers ont donc été évalués en fonction de ces estimations et hypothèses :

- Ecart d'acquisition (notes 2.9 et 4.1) ;
- Stocks et encours (notes 2.15 et 4.5) ;
- Impôts différés actifs (notes 2.22 et 4.14).

Pour l'ensemble des éléments recensés ci-dessus, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et des méthodes comptables suivies et des informations données dans ces notes. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

Eric Seyvos

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean

5. COMPTES ANNUELS 2012 – JACQUET METAL SERVICE S.A

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011
Prestations de services	4.1	17 564	18 131
Chiffre d'affaires	4.1	17 564	18 131
Reprises sur amortissements et provisions	4.3	259	491
Autres produits	4.2	1 893	3 377
Transferts de charges		262	111
Total produits d'exploitation		19 977	22 109
Achats et charges externes	4.4	11 363	8 432
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4	482	500
Salaires et traitements	4.4	1 931	2 672
Charges sociales	4.4	1 146	1 948
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.4	1 507	1 057
Autres charges	4.4	192	226
Total charges d'exploitation		16 621	14 836
Résultat d'exploitation		3 357	7 273
Produits de participations		17 392	11 791
Autres intérêts et produits assimilés		3 386	5 014
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		492	173
Différences positives de change		208	608
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2	108
Produits financiers	4.5	21 479	17 695
Dotations aux amortissements et aux provisions		25	1 383
Intérêts et charges assimilées		2 169	6 063
Différences négatives de change		78	511
Charges financières	4.5	2 272	7 956
Résultat financier		19 207	9 738
Résultat courant avant impôts		22 564	17 012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 630	22 617
Reprises sur provisions et transferts de charges		202	236
Produits exceptionnels	4.6	1 832	22 854
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3	6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 281	35 713
Dotations aux amortissements et aux provisions		51	146
Charges exceptionnelles	4.6	3 335	35 865
Résultat exceptionnel		(1 503)	(13 012)
Intéressement des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	4.7, 4.8, 4.9	702	859
Résultat net		20 358	3 141

BILAN AU 31 DECEMBRE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012		31.12.2011	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	5.1	13 359	13 081	278	625
Immobilisations corporelles	5.1	4 017	2 831	1 186	1 156
Immobilisations financières	5.1, 5.2, 5.6	213 820	13 901	199 919	210 452
Actif immobilisé		231 196	29 813	201 383	212 234
Avances et acomptes versés	5.3	22	-	22	-
Créances d'exploitation	5.3 et 5.6	8 144	200	7 944	6 118
Créances diverses	5.3 et 5.6	59 169	-	59 169	77 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	28 641	-	28 641	33 068
Actif circulant		95 976	200	95 777	117 010
Comptes de régularisation	5.5	580	-	580	850
Actif		327 752	30 012	297 740	330 094

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres	6.1 et 6.3	205 952	195 703
Provisions pour risques et charges	6.4	3 960	3 709
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.5	30 000	60 000
Comptes courants bancaires	5.4 et 6.5	62	7 768
Autres dettes financières	6.5	44 256	50 805
Dettes financières		74 318	118 573
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.5	4 932	3 339
Dettes fiscales et sociales	6.5	2 977	3 485
Dettes d'exploitation		7 909	6 824
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.5	0	49
Dettes d'impôt sociétés	6.5	442	633
Autres dettes diverses	6.5	3 795	2 580
Dettes diverses		4 237	3 262
Total dettes		86 464	128 658
Comptes de régularisation	6.6	1 364	2 023
Passif		297 740	330 094

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1. Faits marquants

En 2012, Jacquet Metal Service S.A. a cédé la société Stappert Nederland (ex. CLS), détenue à 100%, à Stappert Deutschland.

2. Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la société ont été établis selon les normes, principes et méthodes du Code de commerce et du Plan comptable général ainsi que du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2012 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- Les tests de dépréciation des titres de participation. La méthodologie suivie se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs actualisés issus de plans internes, le Groupe évoluant dans un environnement cyclique dont la durée d'un cycle est généralement de 5 ans ;
- Les passifs sociaux sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- Les provisions pour risques et charges sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture ;
- Les factures non parvenues résultent essentiellement de prestations réalisées pour un montant connu à l'origine et pour lequel la facture n'a pas été reçue.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- De tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- De toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les actifs sont décomposés si leurs composants ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Logiciels | Linéaire – entre 1 an et 10 ans |
| - Agencements, installations | Linéaire – entre 3 ans et 10 ans |
| - Matériel de transport, de bureau, informatique et le mobilier | Linéaire – entre 1 an et 10 ans |

La société utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. La société Jacquet Metal Service S.A exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Par ailleurs, la société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

103

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité (calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle) en l'absence de juste valeur estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable (définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en résultat d'exploitation. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

L'évaluation de la juste valeur des titres de participation détenus dans des sociétés cotées est réalisée en comparant le coût historique d'acquisition des titres (valeur comptable) avec leur valeur recouvrable, calculée sur la base du cours moyen coté du mois précédant la clôture. Si la valeur recouvrable des titres est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est alors comptabilisée.

L'évaluation de la juste valeur des titres de participation détenus dans des sociétés non cotées est réalisée sur la base des flux futurs de trésorerie attendus augmentée de la valeur résiduelle de l'entreprise et plus précisément selon les éléments suivants :

Les flux futurs de trésorerie sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction du Groupe compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes, le Groupe évoluant dans un environnement cyclique dont la durée d'un cycle est généralement de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie sont calculés à partir du résultat d'exploitation issu des budgets prévisionnels, ajusté de la variation du besoin en fonds de

roulement, des amortissements et des dépenses d'investissements, avant incidence des éléments financiers et après prise en compte de l'impôt sur les résultats. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen des ressources financières du groupe. La valeur résiduelle correspond au flux de trésorerie actualisé à l'infini, cette valeur étant augmentée de la trésorerie disponible et diminuée des dettes financières. Un test de dépréciation sur l'évaluation de la valeur des titres de participation est réalisé annuellement à la clôture de l'exercice pour constater si la valeur recouvrable des titres n'est pas inférieure à leur valeur comptable. Si la valeur comptable des titres est supérieure au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur prix de vente net anticipé, une perte de valeur portant sur la différence est alors enregistrée.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Provision pour engagements sociaux

La société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la Métallurgie.

La Société applique la méthode dite du « corridor » pour le traitement des gains et pertes actuarielles.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2012	2011
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009
Age minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Age de départ à la retraite	62 ans	65 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	67% de départ volontaire à 62 ans et 33% de licenciement à 60 ans
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
- Retraite chapeau	3,00%	4,50%
- Autres régimes	3,00%	4,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires	0,39% à 4,69% selon les CSP, les régimes et l'âge	0,39% à 4,69% selon les CSP, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	50%	50%
Taux de rendement des actifs financiers	3,00%	4,30%

Instruments dérivés

La société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La société utilise essentiellement des contrats de CAP pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

4. Notes sur le Compte de Résultat

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2012		2011	
France	3 363	19%	3 799	21%
Export	14 201	81%	14 331	79%
Total	17 564	100%	18 131	100%

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des management fees et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée à l'évolution de l'activité du Groupe.

4.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2012	2011
Loyers	871	852
Produits d'activités annexes	1 022	2 524
Total	1 893	3 377

La société JERIC facture à la société Jacquet Metal Service S.A les loyers de certaines filiales françaises du Groupe. Ces loyers sont intégralement refacturés par Jacquet Metal Service S.A et sont donc sans incidence sur le résultat de la société.

Les produits d'activités annexes correspondent principalement à des frais de personnel et à des honoraires refacturés à certaines filiales du Groupe.

4.3. Reprises de provisions

Les reprises de provisions s'élèvent à 0,3 million d'euros sur l'exercice 2012 et correspondent à une reprise de provisions sur engagement de retraite.

4.4. Résultat d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 16,6 millions d'euros contre 14,8 millions d'euros en 2011, en raison notamment de l'accroissement des frais informatiques liés au Groupe. Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'établit à 3,3 millions d'euros.

4.5. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dividendes reçus des filiales	17 392	11 791
Revenus de placement ⁽¹⁾	2 811	4 891
Revenus de prêts ⁽¹⁾	2 811	4 891
Reprises de provisions ⁽³⁾	492	173
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽³⁾	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	31	162
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	461	12
Autres	784	840
Intérêts sur cash pooling	-	-
Produits financiers sur contrats de couverture	-	-
Autres produits financiers	576	232
Gains de change	208	608
Produits financiers	21 479	17 695
Intérêts et charges assimilées ⁽²⁾	2 169	6 063
Pertes de change	78	511
Dotations aux provisions ⁽³⁾	25	1 383
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽³⁾	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	25	1 383
Charges financières	2 272	7 956
Résultat financier	19 207	9 738

⁽¹⁾ Dont prêts filiales et intérêts des cashpool pour 2 808 milliers d'euros contre 4 887 milliers d'euros en 2011.

⁽²⁾ Y compris intérêts sur contrats de couverture de taux.

⁽³⁾ Cf. note 5.2 sur les provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

4.6. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2012	2011
Cessions d'actifs immobilisés	6	20
Cessions de titres	1 500	21 773
Autres produits exceptionnels	326	1 061
Produits exceptionnels	1 832	22 854
Valeur nette comptable des actifs cédés	1	45
Valeur nette comptable des titres cédés	3 006	35 198
Autres charges exceptionnelles	328	622
Charges exceptionnelles	3 335	35 865
Résultat exceptionnel	(1 503)	(13 012)

La perte exceptionnelle de 1,5 millions d'euros résulte de la moins-value de cession réalisée lors de l'opération de reclassement des titres de participation Stappert Nederland à Stappert Deutschland.

4.7. Impôt sur les sociétés

La société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés, dont elle est la société tête de Groupe.

Au 31 décembre 2012, ce périmètre comprend les sociétés suivantes : IMS France, Calibracrier, Stappert France, JACQUET, JACQUET Paris, France Inox, Détail Inox, Quarto Europe, JACQUET Lyon, JACQUET Export, JSP, Jestion, JACQUET Holding, OSS SARL, Abraservice Holding, Abraservice France, IMS Group Holding et Metals Immo. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2010.

La société mère du Groupe, Jacquet Metal Service S.A, est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les principales dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- Chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge celui dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à Jacquet Metal Service S.A ;
- L'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédit d'impôt des sociétés déficitaires) sont conservées chez la société mère et sont constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, des perspectives d'évolution de cette situation comme de la nature de l'événement motivant sa sortie, la société intégrante pourra être tenue d'octroyer à la filiale intégrée un dédommagement au titre de la perte, pour cette dernière, du fait de son appartenance au groupe intégré, de certaines prérogatives fiscales, telle, notamment, la possibilité de report de ses déficits pendant son appartenance au groupe intégré.

La détermination de l'étendue effective de cet éventuel dédommagement de la filiale intégrée et les modalités pratiques d'un tel dédommagement, feront l'objet, lors de sa sortie, d'un accord particulier.

Report en arrière des déficits (carry-back)

Conformément à l'option qui lui est ouverte par l'article 220 quinquies du Code général des impôts, la société a opté pour le report en arrière d'une partie du déficit du groupe fiscal de l'exercice, donnant naissance à une créance cumulée sur le Trésor Public de 3,3 millions d'euros (dont 1,1 millions d'euros nés chez IMS au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et 2,2 millions d'euros nés chez JACQUET Metals au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009).

RAPPORT FINANCIER 2012

COMPTES SOCIAUX 2012 – JACQUET METAL SERVICE S.A

Cette créance est remboursable à l'issue d'une période de cinq ans (voir paragraphe 5.3) lorsqu'elle n'a pas été utilisée dans ce délai pour le paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe. La créance n'a pas été cédée en garantie ou remise à l'escompte auprès d'un établissement bancaire.

En 2012, cette créance a été utilisée à hauteur de 654 milliers d'euros pour le paiement des acomptes d'impôt société.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)		2012			2011
Nature de résultats	Résultat avant I.S.	I.S. avant intégration fiscale	Gain/Perte net d'intégration fiscale	Résultat après I.S.	Résultat après I.S.
Résultat courant	22 564	1 799	-	20 765	15 089
Résultat exceptionnel	(1 503)	2	-	(1 505)	(13 149)
Intéressement des salariés	-	-	-	-	-
Imputation déficits antérieurs	-	(1 067)	-	1 067	1 370
Crédits d'impôt	-	(26)	-	26	64
Incidence I.S. filiales	-	(6)	6	-	(232)
Total	21 061	702	6	20 353	3 141

4.8. Situation fiscale différée ou latente

108

(en milliers d'euros)		Montant en base 2012	Montant de la créance future d'impôt	
			2012	2011
Accroissements d'impôts latents (passif)				
Décalsages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	670	223	287	
Impôts différés passif (dette future)	670	223	287	
Allègements d'impôts latents (actif)				
Décalsages temporaires imposables au taux de droit commun	5 850	1 950	2 256	
Déficits reportables fiscalement ⁽¹⁾	18 743	6 247		
Impôts différés actif (créance future)	24 594	8 197	2 256	
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	23 924	7 974	1 969	

⁽¹⁾ en 2012, 4 242 milliers d'euros ont été utilisés

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 33,33%. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

4.9. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat de l'exercice	20 358	3 141
Impôt sur les bénéfices	702	859
Résultat avant impôts	21 061	4 000
Variation des amortissements dérogatoires	(190)	(190)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	20 870	3 810

5. Notes sur le Bilan – Actif

5.1. Variation des immobilisations

Valeur brute (en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	31.12.2012
Immobilisations incorporelles	13 345	13	-	13 358
Immobilisations corporelles	3 667	463	(113)	4 017
Titres de participations	177 475	8	(3 006)	174 477
Créances rattachées aux participations	41 755	1 183	(8 910)	34 028
Actions auto-détenues	5 237	4 785	(5 032)	4 990
Prêts et autres immobilisations financières	347	18	(39)	325
Immobilisations financières	224 815	5 994	(16 988)	213 820
Total valeur brute	241 827	6 469	(17 101)	231 196

Amortissement (en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	31.12.2012
Immobilisations incorporelles	12 721	360	-	13 081
Immobilisations corporelles	2 511	364	(44)	2 831
Titres de participations	12 353	-	-	12 353
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Actions auto-détenues	2 009	-	(461)	1 549
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	14 361	-	(461)	13 901
Total amortissements et provisions	29 593	724	(505)	29 813
Valeurs nettes des immobilisations	212 234	-	-	201 383

5.2. Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation s'élève à 174,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 177,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation résulte essentiellement de l'opération de reclassement des titres de participation de Stappert Nederland à Stappert Deutschland.

Les informations sur les filiales et participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	VNC des titres	Prêts & avances consentis par la Société	VNC des comptes courants des filiales ⁽¹⁾	Cautions & avals donnés	Dividendes versés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
JACQUET Holding SARL	France	14 337	10 094	100,00%	19 695	1 850	4 397	-	5 735	-	3 104
STAPPERT Deutschland	Allemagne	8 871	80 654	100,00%	6 517	-	10	-	10 000	274 293	7 650
ABRASERVICE Holding SAS	France	1 819	16 354	100,00%	18 233	-	1 226	5 000	-	-	25
IMS group Holding SAS	France	10 854	60 943	100,00%	108 581	-	43 826	-	-	-	(28 093)

Autres											
JACQUET Finland OY	Finland	104	3 825	78,95%	82	-	-	-	632	8 575	241
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	70	(2 569)	75,00%	-	-	-	-	-	4 991	(1 093)
JACQUET Nederland B.V	Pays-Bas	23	3 410	50,40%	1 000	-	-	-	504	25 795	1 604
JACQUET s.r.o	République Tchèque	60	239	80,00%	38	-	-	-	79	4 241	66
JESTION EURL	France	8	(5)	100,00%	8	-	190	-	-	3 167	15
METALS Immo SARL	France	10	(37)	100,00%	10	274	-	-	-	355	46
SCI du Canal	France	1	97	98,00%	448	-	(28)	-	92	99	97
FONCIERE Engis S.A	Belgique	2 975	768	100,00%	4 206	-	(2 304)	-	350	470	323
Stappert France	France	1 939	170	46,00%	3 297	-	(277)	-	-	15 727	(1 859)
Metal Services SARL	France	8	(2)	100,00%	8	-	151	-	-	348	(2)
Total					162 123	2 124	47 192	5 000	17 392	338 061	(17 876)

⁽¹⁾ débiteurs (+) / créditeurs (-) y compris cash pooling

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments statutaires ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 34 millions d'euros et correspondent à des avances à plus d'un an consenties à des filiales détenues directement ou indirectement par Jacquet Metal Service S.A.

Actions auto-détenues

La Société a acquis des titres Jacquet Metal Service pour 0,2 million d'euros. Le solde de la variation correspond aux mouvements sur le contrat de liquidité.

5.3. Echancier des créances

(en milliers d'euros)	Montant bruts au 31.12.2012	Montant nets au 31.12.2012	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	34 028	34 028	2 903	31 125	-
Prêts	127	127	32	95	-
Autres immobilisations financières	199	199	-	-	199
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	22	22	22	-	-
Créances d'exploitation	8 144	7 944	7 944	-	-
Créances diverses	59 169	59 169	15 332	43 837	-
Charges constatées d'avance	261	261	261	-	-
Total	101 949	101 750	26 494	75 057	199

La part à moins d'un an des créances rattachées à des participations correspond essentiellement à des intérêts facturés aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes de cash pooling pour 53,1 millions d'euros, dont 43,8 millions d'euros à échéance supérieure à un an, une créance de carry back (report en arrière des déficits fiscaux) de 2 millions d'euros, et 1,5 millions d'euros représentant le prix de cession de la société Stappert Nederland.

5.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre Jacquet Metal Service S.A. et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à Jacquet Metal Service S.A et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2012 :

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011
Titres de placement	2 771	2 464
Actions auto-détenues	-	6
SICAV monétaires	2 771	2 458
Disponibilités	25 870	30 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 641	33 068

Au 31 décembre 2012, les titres de placement s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur de marché au 31.12.2012
SICAV monétaires	2 771	2 771	3 090
Titres de placement	2 771	2 771	3 090

5.5. Comptes de régularisation – Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges constatées d'avance	261	217
Charges à répartir sur plusieurs exercices	295	603
Ecart de conversion actif	25	31
Comptes de régularisation - Actif	580	850

Les charges constatées d'avance sont uniquement des charges d'exploitation.

Les écarts de conversion se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Créances	25	28
Dettes	-	3
Total	25	31
Provision perte de change	25	31
Écarts de conversion actifs non couverts par une provision pour perte de change	-	-

6. Notes sur le Bilan - Passif

6.1. Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est donnée au paragraphe 5 de la partie « Autres informations » du Document de Référence.

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31 décembre 2011	24 028 438	36 631	58 142	3 217	93 712	3 141	860	195 703
Affectation du résultat				157	2 984	(3 141)		-
Distributions					(9 919)			(9 919)
Variation des provisions							(190)	(190)
Résultat 2012						20 358		20 358
31 décembre 2012	24 028 438	36 631	58 142	3 374	86 777	20 358	670	205 952

Autres réserves et report à nouveau

Le poste des « autres réserves et report à nouveau (RAN) » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au paragraphe 6.3.

6.2. Opérations afférentes aux titres de la société

Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, Jacquet Metal Service a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2012, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,5 millions d'euros de liquidité et de 103 000 actions Jacquet Metal Service S.A pour une valeur de marché de 0,9 million d'euros.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 29 juin 2012 a autorisé, dans sa dix-neuvième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- Favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- Remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- Annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée générale de la trente-deuxième résolution ci-dessous.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions à 50 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- Le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée), pour un montant maximal de 120.142.190 euros, sous réserve des limites légales. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du Règlement européen n°2273/2003/CE, étant précisé qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation et que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ;
- La durée de la présente autorisation à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

RAPPORT FINANCIER 2012

COMPTES SOCIAUX 2012 – JACQUET METAL SERVICE S.A

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 403 886 actions, représentant 1,68% du capital pour une valeur nette de 3,4 millions d'euros :

- 300 886 actions auto-détenues ne sont pas affectées au 31 décembre 2012 et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 2,6 millions d'euros ;
- 103 000 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 863 milliers d'euros.

	Nombre d'actions				(en milliers d'euros)		
	31.12.2011	Augmentation	Diminution / Attribution	31.12.2012	Coût d'entrée	Provision au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2012
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions	711	-	711	-	-	-	-
Actions affectées	711	-	711	-	-	-	-
Actions non affectées	268 886	32 000	-	300 886	4 126	1 549	2 577
Actions du compte de liquidité	136 000	501 267	534 267	103 000	863	-	863
Actions non affectées	404 886	533 267	534 267	403 886	4 989	1 549	3 440
Total	405 597	533 267	534 978	403 886	4 989	1 549	3 440

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

Le détail des plans en cours ou soldés sur l'exercice est présenté ci-dessous :

	AGA 3
Date d'Assemblée (Jacquet Metals S.A)	13 juin 2008
Date du Conseil d'Administration (Jacquet Metals S.A)	24 février 2010
Nombre total d'actions gratuites attribuées ¹	711
- les mandataires sociaux attributaires	-
- les salariés	711
Point de départ de la période d'acquisition	24 février 2010
Date de fin de période d'acquisition correspondant à la date d'attribution définitive	24 février 2012
Nombre d'actions gratuites à l'ouverture	711
Nombre d'actions gratuites attribuées sur la période	-
Nombre d'actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice	(711)
Nombre d'actions gratuites annulées durant l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2012	-

⁽¹⁾ Le nombre total d'actions gratuites attribuées a été converti à la parité de fusion de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET

6.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent principalement aux amortissements dérogatoires, la société ayant choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Elles évoluent comme suit sur la période :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Dotation	Reprises	31.12.2012
Amortissements dérogatoires	841	5	202	644
Amortissements frais d'acquisition de titres	19	6	-	26
Total	860	11	202	670

6.4. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.2012
Provision pour pertes de change	31	25	31	-	25
Provisions pour risques	31	25	31	-	25
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provision pour pensions et obligations similaires ⁽¹⁾	3 653	234	259	-	3 628
Autres provisions pour charges	25	282	-	-	307
Provisions pour charges	3 678	515	259	-	3 934
Total	3 709	540	290	-	3 959
dont exploitation		515	259	-	
dont financier		25	31	-	
dont exceptionnel		-	-	-	

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2012, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 3 628 milliers d'euros dont 3 338 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 203 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière, 77 milliers d'euros au titre des ayants droit et 10 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

6.5. Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	Montant au 31.12.2012	< 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	30 000	30 000	-	-
Comptes courants bancaires	62	62	-	-
Autres dettes financières	44 256	44 015	-	241
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 932	4 932	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 977	2 977	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	-	-
Dettes d'impôt sociétés	442	442	-	-
Autres dettes diverses	3 795	3 795	-	-
Total	86 464	86 223	-	241

En 2012, Jacquet Metal Service S.A a procédé au remboursement de deux échéances du crédit syndiqué mis en place en septembre 2010 pour un montant 30 millions d'euros réduisant ainsi le crédit à terme de 60 millions d'euros à 30 millions d'euros.

Le solde de cet emprunt sera amorti selon l'échéancier suivant :

- 30 juin 2013 : 15 millions d'euros ; Cette échéance a été remboursée par anticipation le 28 février 2013.
- 31 décembre 2013 : 15 millions d'euros.

Les obligations associées à ce financement sont présentées au paragraphe 7.6. Ce crédit à taux variable a été souscrit en euros, il est couvert par des instruments financiers présentés au paragraphe 7.5.

Les autres dettes financières sont principalement composées de comptes de cash pooling pour 43,9 millions.

6.6. Détail des écarts de conversion passif

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Créances	1 364	2 023
Dettes	-	-
Total	1 364	2 023

7. Autres informations

7.1. Effectifs à la clôture

	31.12.2012	31.12.2011
Cadres	18	20
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Total	18	20

7.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Au 31 décembre 2012, le volume des heures de formation cumulées acquis par les salariés au titre du DIF, n'ayant jusqu'à présent pas donné lieu à utilisation de la part des salariés s'élève à 1 861 heures.

7.3. Rémunération versée aux mandataires sociaux

La société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés en 2012 se sont élevés à 904 milliers d'euros contre 787 milliers d'euros sur l'exercice 2011.

Les jetons de présence, seules rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service S.A, se sont élevés à 106 milliers d'euros en 2012 contre 57 milliers d'euros en 2011.

Opérations conclues entre Jacquet Metal Service S.A et ses dirigeants

Les actifs appartenant directement ou indirectement à Monsieur Eric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du groupe se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Sites	Loyers 2012 HT	Loyers 2011 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69)	415	400	Jacquet Metal Service S.A.
	Villepinte (93)	116	114	Jacquet Metal Service S.A.
SCI Migennes	Migennes (89)	207	203	Jacquet Metal Service S.A.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

7.4. Informations concernant les entreprises liées

Les éléments indiqués ci-dessous sont présentés en valeur brute avant une éventuelle provision.

Eléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	31.12.2012
Participations	174 476
Créances rattachées à des participations	34 028
Total immobilisations	208 504
Créances d'exploitation	7 744
Créances diverses	53 128
Total créances	60 873
Emprunts et dettes financières divers	44 146
Dettes fournisseurs	2 918
Dettes diverses	3 670
Total dettes	50 733
Résultat financier	19 616
Produits de participation	17 392
Autres intérêts et produits assimilés	1 965
Dotation provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilées	259

7.5. Engagements financiers

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

Engagements financiers donnés et reçus dans le cadre d'opérations de financement

(en milliers d'euros)	2012	2011
Nantissements de Sicav	2 328	1 796
Garanties bancaires / cautions solidaires / lettres de confort	17 900	21 805
Total des engagements donnés	20 228	23 601

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Crédit à terme syndiqué	30 000	30 000	-	60 000	60 000	-
Crédit revolving syndiqué	50 000	-	50 000	50 000	-	50 000
Lignes de crédit / facilités	21 000	-	21 000	25 000	12 825	12 175
Total des engagements reçus	101 000	30 000	71 000	135 000	72 825	62 175

En plus des engagements mentionnés ci-dessus, les titres de la société Stappert Deutschland détenus par Jacquet Metal Service S.A ont été nantis lors de la mise en place en septembre 2010 de l'emprunt syndiqué d'un montant initial 160 millions d'euros.

Engagements donnés dans le cadre de l’approvisionnement des filiales

<i>(en milliers d’euros)</i>	2012	2011
Garanties autonomes	11 879	19 050
Total des engagements donnés	11 879	19 050
dont à moins de 1 an	11 879	19 050
dont de 1 à 5 ans	-	-
dont à + de 5 ans	-	-

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La société est principalement exposée au risque de change lorsqu’elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Au 31 décembre 2012, il n’y a pas de positions significatives en devises non couvertes à l’exception des avances de trésorerie libellées en USD.

Engagements reçus dans le cadre d’opérations de couverture de taux

Au 31 décembre 2012, la dette à taux variable est partiellement couverte par un contrat de CAP présentant les caractéristiques suivantes :

Nature du contrat <i>(en milliers d’euros)</i>	Montant	Capital couvert au 31.12.2012	Index de taux	Valeur de marché	Durée
Cap	30 000	30 000	0,50%	2	du 31/12/2012 au 31/12/2013
Total	30 000	30 000			

7.6. Obligations associées aux financements

Les obligations attachées aux financements concernent essentiellement le crédit syndiqué, utilisé à hauteur de 30 millions d’euros au 31 décembre 2012. Ces obligations sont les suivantes et correspondent à des engagements à respecter au niveau du Groupe :

- 31 décembre 2012 : levier inférieur à 2,0 ou endettement net inférieur à 100 millions d’euros et dépenses d’investissement inférieures ou égales à 22 millions d’euros ;
- 30 juin 2013 : levier inférieur à 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d’euros ;
- 31 décembre 2013 : levier inférieur à 2,0 ou endettement net inférieur à 70 millions d’euros et dépenses d’investissement inférieures ou égales à 20 millions d’euros ;
- à tout moment, le ratio de gearing (endettement net sur fonds propres) est inférieur à 1 ;
- Une clause d’actionariat prévoit que JSA détienne au minimum 40% du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service S.A.

Au 31 décembre 2012, les obligations associées au financement sont respectées :

- Endettement net : 50,7 millions d’euros ;
- Levier : 1,47 (EBITDA 12 mois glissants : 34,5 millions d’euros) ;
- Dépenses d’investissement : 6,3 millions d’euros ;
- Ratio de gearing : 19,1% ;

JSA détient 40,16% du capital et 45,66% des droits de vote de Jacquet Metal Service S.A

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Jacquet Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à M€ 162,1, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2, paragraphe « Actifs financiers ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces entités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 20 mars 2013

7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

121

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avenant à la convention de crédits conclue le 14 septembre 2010

Personnes concernées

JSA, administrateur et actionnaire de votre société.

M. Eric Jacquet, président-directeur général de votre société, administrateur délégué et actionnaire majoritaire de la société JSA.

M. Philippe Goczol, directeur général délégué de votre société et représentant de la société JSA au conseil d'administration.

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration a autorisé le 9 mai 2012 :

- La signature d'un avenant à la convention de crédits conclue le 14 septembre 2010 entre votre société et Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique, Banque Populaire Loire et un pool bancaire, apportant les modifications suivantes à la convention de crédits :
 - l'aménagement du remboursement du crédit à terme jusqu'au 31 décembre 2013, en quatre échéances égales de EUR 15.000.000 chacune, payables au 30 juin 2012, 31 décembre 2012, 30 juin 2013 et 31 décembre 2013,
 - l'autorisation pour votre société de rembourser le prêt d'actionnaire d'un montant en principal de EUR 4.000.000 que lui a consenti JSA le 14 novembre 2011 avant le complet remboursement des crédits,
 - le rehaussement de la marge applicable à partir du 1er avril 2012 au crédit à terme, de 25 bps,
 - la suppression des engagements de votre société au titre de l'augmentation du capital de EUR 10.000.000 initialement prévue par la convention de crédits ;
- La confirmation du nantissement des titres Stappert Deutschland GmbH dans le cadre de l'avenant à la convention de crédit susvisée.

2. Cession des titres Stappert Nederland à Stappert Deutschland GmbH

122

Personnes concernées

M. Eric Jacquet, président-directeur général de votre société et gérant de la société Stappert Deutschland GmbH.

M. Philippe Goczol, directeur général délégué de votre société et gérant de la société Stappert Deutschland GmbH.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 14 novembre 2012 a autorisé la cession de 100 % des titres de participation détenus par votre société dans la société Stappert Nederland au profit de la société Stappert Deutschland GmbH pour un montant de EUR 1.500.000.

3. Cession de titres de participation Jacquet Nederland et Jacquet SRO à Jacquet Holding

Personne concernée

M. Eric Jacquet, président-directeur général de votre société et gérant de la société Jacquet Holding.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 14 novembre 2012 a autorisé la cession au profit de la société Jacquet Holding de :

- 50,4 % des titres de participation détenus par votre société dans la société Jacquet Nederland ;
- 80 % des titres de participation détenus par votre société dans la société Jacquet Sro.

4. Caution solidaire à IMS Groupe Holding dans le cadre du prêt bancaire souscrit auprès de Société Générale

Personne concernée

M. Eric Jacquet, président-directeur général de votre société et président de la société IMS Group Holding.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 14 novembre 2012 a autorisé votre société à consentir sa caution solidaire à concurrence d'un montant de EUR 12.500.000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie du remboursement du prêt bancaire que sa filiale IMS Group Holding a souscrit auprès de Société Générale.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avance consentie à la société Quarto Nordic

Personnes concernées

M. Eric Jacquet, président du conseil d'administration de votre société et administrateur de la société Quarto Nordic AB.

M. Philippe Goczol, directeur général délégué de votre société et administrateur de la société Quarto Nordic AB.

Nature et objet

Lors de sa séance du 26 novembre 2008, le conseil d'administration avait autorisé le versement d'une avance non rémunérée d'un montant maximal de SEK 15.000.000 à la société Quarto Nordic, destinée à renforcer les capitaux permanents de cette dernière.

Modalités

Au 31 décembre 2012, le compte courant de votre société envers la société Quarto Nordic s'élève à SEK 13.000.000, soit EUR 1.514.798.

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

2. Baux commerciaux

Personne concernée

M. Eric Jacquet, président-directeur général de votre société, administrateur délégué de JSA et gérant de la société Jeric et de la S.C.I. de Migennes.

Objet et modalités

Bailleurs	Locataires	Prise d'effet	Locaux	Loyers (charges) en EUR	Taxe foncière (charges) en EUR
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} septembre 2002	Terrain de 2.442 m ² à Saint-Priest (69)	5 781	-
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2003	Terrain à usage de stockage à Saint-Priest(69)	44 277	-
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2003	Ensemble immobilier situé rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)	347 040	36 533
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2003	Ensemble industriel situé à Villepinte (93)	116 382	43 407
S.C.I. Migennes	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2003	Ensemble industriel situé à Migennes (89)	206 827	35 490
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2004	Appartement dit « Flexovit » situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	5 734	-
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2004	Local à archives de 95 m ² situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	795	-
Jeric	JMS S.A.	23 mars 2004	Maison dite « Torres » située rue du Lyonnais	5 668	-
Jeric	JMS S.A.	1 ^{er} janvier 2005	Maison dite « Garcia » située rue du Lyonnais à Saint-Priest (69)	5 243	-
Total				732 079	115 430

3. Indemnité de révocation ou de non-renouvellement du mandat de M. Philippe Goczol

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé l'octroi au profit de M. Philippe Goczol d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de directeur général délégué de votre société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2012.

4. Engagement de non-concurrence de M. Philippe Goczol

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé la conclusion avec M. Philippe Goczol, directeur général délégué, d'un engagement de non-concurrence limité à une durée de un an suivant la cessation de ses fonctions de directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, votre société versera au directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2012.

Paris et Lyon, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

Eric Seyvos

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean

8. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'administration a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la direction de l'audit interne Groupe. Il a été revu par le Comité d'audit et des risques du 5 mars 2013 et approuvé par le Conseil d'administration du 6 mars 2013.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

1. Gouvernance d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 (révisé en 2010) disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ».

2. Conseil d'administration

Critères d'indépendance des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil veille à compter en son sein au moins la moitié de membre indépendant selon les critères en vigueur en matière de « gouvernement d'entreprise ». L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédant sa première nomination, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas être mandataire social, d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq (5) dernières années ;
- ne pas être membre du Conseil de surveillance ou Administrateur depuis plus de douze (12) ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou, le cas échéant, de la société mère exerçant un contrôle sur la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel.

Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée dans la partie 4.1 de la présentation du Groupe.

Organisation du Conseil d'administration définie par un règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 20 juillet 2010 et a confirmé son application sans modification lors de sa séance du 29 juin 2012. Le règlement intérieur du Conseil d'administration regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la Loi et des statuts de la Société, ainsi que les règles de fonctionnement des Comités permanents mis en place.

Outre les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration, le règlement intérieur rappelle les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté.

Le règlement rappelle en outre l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; il doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés.

Le règlement intérieur rappelle les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et le règlement intérieur prévoit la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf pour l'arrêté des comptes annuels.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des Comités permanents institués en son sein : le Conseil d'administration a confirmé le Comité des nominations et des rémunérations ainsi que le Comité d'audit et des risques.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration invite son Président à procéder à un examen et une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie du Groupe et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- tous projets d'acquisition ou de cession de participations ou d'acquisition ou de cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président ou, le cas échéant, le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Le Président désigne le secrétaire du Conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration s'il en existe. Il peut assister avec voix consultative à toutes les séances des Comités du Conseil d'administration dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des Comités. Il s'assure que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

Compte tenu du cumul des fonctions de Président et Directeur général, le Président du Conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

Activité du Conseil d'administration

En 2012, le Conseil d'administration de Jacquet Metal Service s'est réuni 6 fois. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres et les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à leur examen, ont été faites en règle générale une semaine avant la date de la réunion.

Le Conseil d'administration a notamment :

- réparti les jetons de présence au titre de l'exercice 2011 ;
- examiné le budget 2012 ;
- examiné les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, trimestriels ou semestriels ;
- approuvé le rapport 2011 du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale convoquée le 29 juin 2012 ;
- renouvelé et défini les pouvoirs et rémunérations du Président- Directeur général et du Directeur général délégué ;
- désigné les membres des Comités permanents (composition, attribution, désignation des membres) ;
- mis en œuvre l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 29 juin 2012 au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention de crédit du 14 septembre 2010 ;
- autorisé le Président à accorder des garanties accordées pour le compte de la Société ;
- pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus du Comité d'audit et des risques ainsi que ceux du Comité des nominations et des rémunérations ;
- dans le cadre des points d'actualité sur la vie du Groupe, pris connaissance de l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

La durée des réunions du Conseil d'administration a été en moyenne de 2 heures environ et le taux de participation des membres a été de 96,06 %.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de sa séance du 14 novembre 2012, le Président du Conseil d'administration a procédé à l'examen de son fonctionnement et son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Conseil, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux des Comités, information des membres du Conseil, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Conseil d'administration a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

3. Comités permanents

Suivant délibération en date du 20 juillet 2010, le Conseil d'administration :

- a confirmé la mise en place d'un Comité des nominations et des rémunérations ;
- a confirmé la mise en place du Comité d'audit et des risques.

Les Comités spécialisés sont composés de 3 membres réputés indépendants et compétents, conformément aux recommandations du Code de Référence.

3.1. Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres, Monsieur Jean Jacquet, qui assume également la fonction de Président du Comité d'Audit, Monsieur Xavier Gailly et Monsieur Jacques Leconte.

Ce Comité a comme mission :

- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions et, à cet effet, de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre le Président-directeur général et les Commissaires aux comptes de la Société ;
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues du Conseil d'administration, des Comités internes à la Société et des auditeurs internes et externes ;
- d'examiner et de contrôler les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et de soumettre annuellement au Conseil d'administration son évaluation ;
- de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ses travaux ;
- d'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes et, notamment, que leurs honoraires et les prestations complémentaires ne sont pas de nature à affecter cette indépendance ;
- plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions du Comité d'audit et des risques, sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte notamment sur l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur

l'examen des rapports des Commissaires aux comptes y afférant. Il s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Activité du Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois avec un taux de présence de 100% ; la durée de ses réunions a été en moyenne de 4 heures environ.

Ses travaux ont principalement porté d'une part, sur l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe et de la Société et de la bonne application des principes comptables et d'autre part, sur la vérification du déroulement de la clôture des comptes et des conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle.

Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des Commissaires aux comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifique et sur l'approche proposée pour l'organisation du contrôle interne et le recensement et le suivi des risques.

Le Comité d'audit et des risques a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Evaluation des travaux du Comité d'audit et des risques

Au cours de sa séance du 5 mars 2013, le Président du Comité d'audit et des risques a procédé à l'examen de son fonctionnement et son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux des Comités, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

3.2. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, Monsieur Jean-François Clément, qui assume également la fonction de Président du Comité des nominations et des rémunérations, Monsieur Jean-Jacques Nougéin et Monsieur Jean Jacquet.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil d'administration toutes propositions concernant la rémunération du Président-directeur général, dans toutes ses composantes ;
- de donner un avis sur le recrutement du (des) Directeur(s) général (aux) et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ; et
- le cas échéant de faire au Conseil d'administration toutes recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de la Société, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toutes personnes dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

Activité du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'année 2012, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100% ; la durée de ses réunions a été en moyenne de 2 heures environ.

Ses principaux travaux ont porté sur les éléments suivants :

- examen des rémunérations perçues par les dirigeants / mandataires sociaux ou qui leur sont dues au titre de 2011 au regard des avis émis par le Comité à ce sujet.
- examen des rémunérations des candidats au poste de dirigeants mandataires sociaux
- examen des échéances des mandats des Administrateurs et questions juridiques liées à leur renouvellement notamment celle du quota de présence de femmes.
- examen de la mise en place éventuelle d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux. Le Comité des nominations et des rémunérations a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Règles de rémunération des membres du Conseil

Les membres du Conseil perçoivent les rémunérations fixées par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément aux statuts, selon la répartition fixée par le Conseil d'administration, en tenant compte (i) de la participation effective de chaque membre aux réunions du Conseil d'administration, et à celles de ses Comités le cas échéant, et (ii) des missions spécifiques éventuellement confiées aux membres du Conseil d'administration.

131

Rémunération d'Eric Jacquet en tant que Président-directeur général et Philippe Goczol en tant que Directeur général délégué

Rémunération fixe et variable

Eric Jacquet et Philippe Goczol, en tant que dirigeants / mandataires sociaux ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe.

C'est le Comité des nominations et rémunérations qui a arrêté la politique de rémunération du Président-directeur général et du Directeur général sur les éléments fixes et variables auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société. Il a également pris connaissance des études de l'association ATH observatoire de l'information financière, sur les rémunérations 2008 de 400 dirigeants de sociétés cotées hors CAC 40 et du secteur bancaire et financier et des recommandations du code AFEP/ Medef en ce domaine au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 (révisé en 2010).

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est déterminé en fonction du résultat net part du Groupe exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe. Elles sont payables annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

Avantages en nature

Néant.

Jetons de présence

Monsieur Eric Jacquet a droit à une part des jetons de présence décidés par l'Assemblée des actionnaires et répartis par le Conseil d'administration.

Philippe Goczol n'étant pas administrateur de Jacquet Metal Service, il ne perçoit aucun jeton de présence.

Attribution gratuite d'actions

Aucune action gratuite n'a été attribuée à Monsieur Eric Jacquet et Monsieur Philippe Goczol en 2011 et 2012. Il n'y a pas de plan d'actions gratuites en cours.

Régimes de retraite

La Société verse une cotisation pour indemnité de départ en retraite selon le mode de calcul commun à tous les salariés dont bénéficient également les deux dirigeants / mandataires sociaux. Ils ne bénéficient pas d'autre régime de retraite supplémentaire.

Assurance chômage

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'évènement couvert par la garantie.

Indemnité de non concurrence vis-à-vis de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, un engagement de non concurrence vis-à-vis de Philippe Goczol, en cas de cessation de ses fonctions.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, d'exploiter directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelque manière que ce soit, y compris le commerce électronique, dans les domaines susceptibles de concurrencer les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe.

Indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration a approuvé, les 15 novembre 2010 et 29 juin 2012, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, les modalités de versement d'indemnités de départ en cas de cessation de fonctions.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »).
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :
$$VTE = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du Groupe, où :}$$
 - la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
 - l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
 - si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1er septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;
 - Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1er mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1er semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1er semestre N-1 et du 1er semestre N-2.

5. Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie également sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Il couvre l'ensemble des filiales du Groupe, contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les procédures décrites ci-après pourront être révisées en fonction de la réorganisation du Groupe.

1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Au cas particulier, les procédures de contrôle interne d'une société tête de groupe telle que Jacquet Metal Service, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient, dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et à garantir la fiabilité des comptes consolidés et la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de la Société ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la Direction Générale et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

134

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. L'environnement de contrôle

Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Règles générales Groupe

Les règles actuelles rappellent les devoirs et obligations des dirigeants au sein du Groupe en terme notamment:

- de prise d'engagements d'achat de matières, de frais généraux ou de financements ;
- de prise de contrats commerciaux de vente (assurance crédit, contrats longs, stocks personnalisés, etc.) ;
- de mouvements de personnel ;
- d'investissements ou désinvestissements notamment.

3. Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

Conseil d'administration

Il appartient à la direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie du Groupe et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

En tant que de besoin, le Comité d'audit et des risques a accès à tout document nécessaire comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux Comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Direction financière

Le Directeur Général Finance est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de fiscalité et (vi) de relations investisseurs. Ces responsabilités sont exercées et / ou déléguées de la manière suivante :

- **Direction du contrôle de gestion et des comptabilités** : en charge des filiales et répartis par zone, les membres de cette direction effectuent également des missions transversales pour le Groupe. Les principales missions des contrôleurs Groupe concernent :
 - suivi de la performance des filiales, suivi de la performance opérationnelle du Groupe ;
 - définition, mise en place et revue de la fiabilité des reportings Groupe.
- **Direction des financements et de la trésorerie Groupe** : notamment en charge d'évaluer le dispositif existant en matière de gestion de trésorerie et de la mise en place des financements au sein du Groupe. Son analyse doit conduire à la rédaction, la diffusion et la mise en œuvre de règles et procédures visant à améliorer la gestion de la trésorerie du Groupe tout en renforçant la maîtrise des risques. Elle doit par ailleurs alerter en cas de risque de non respect des covenants bancaires.

- **Direction de l'audit interne** : il veille à l'animation et la structuration du dispositif du contrôle interne, il participe à la définition et la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Il exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles diverses comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

4. Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable au sein de la société mère comprennent :

- les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication,
- les suivis mensuels des résultats par rapport au budget annuel,
- un reporting mensuel de trésorerie Groupe qui permet de suivre l'application de la politique de financement du Groupe.

Identification et évaluation des risques

136

Un recensement des risques a été demandé à l'ensemble des responsables opérationnels des filiales afin de remonter l'ensemble des risques latents ou existants au niveau des filiales, qu'ils couvrent des litiges éventuels avec des clients, des fournisseurs, des salariés ou des risques environnementaux ou fiscaux. Ces synthèses précisent également quelle estimation est retenue pour chaque risque et le traitement comptable en résultant.

Pilotage du contrôle interne

Un plan d'audit interne est défini chaque année et soumis au Comité d'audit et des risques. L'objectif poursuivi vise l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

A terme, la poursuite progressive de ce processus devrait permettre de mettre en place un système formalisé d'évaluation du contrôle interne.

5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale du Groupe, les Directeurs Opérationnels de marque et les dirigeants des filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la Direction Générale du Groupe.
- au moins une fois par trimestre, les Directeurs Opérationnels de marque et les dirigeants sont reçus par la Direction générale du Groupe pour faire une revue des performances opérationnelles et des orientations stratégiques.

Ces procédures concernent l'ensemble des filiales du Groupe et permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés complets.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe et permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité nécessaires à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, re-prévisions, reporting mensuel). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis dans le même référentiel IAS/IFRS, selon un plan de comptes unique « normes Groupe » en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par les contrôleurs financiers Groupe.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La direction financière du Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation et de la cohérence des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements est fait en amont conjointement par les directions financières locales et les équipes de contrôle du Groupe. Leur revue est incluse dans les travaux de contrôle des commissaires aux comptes.

Par ailleurs la direction financière du groupe peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les commissaires aux comptes.

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs financiers en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont le dirigeant de la filiale contrôlée, le responsable financier et le cas échéant le contrôleur de gestion de la filiale.

Communication financière et comptable

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière du Groupe ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier en amont permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs Groupe et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par la direction de l'audit interne Groupe.

9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE JACQUET METAL SERVICE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Jacquet Metal Service et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

139

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

>

RAPPORT FINANCIER 2012

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Eric Seyvos

Lionel Denjean

AUTRES INFORMATIONS

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Eric Jacquet
Président- Directeur général

Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en pages 20 à 36) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent une observation, figurant en page 98 du document de référence 2012.

Les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011, incorporées par référence dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 114 et 136 du Document de référence 2011 n°D.12-0225 déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2012.

Les informations financières et les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010, incorporées par référence dans ce document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant en pages 92, 115 et 163 du Document de référence 2010 n°D.11-0211 déposé auprès de l'AMF le 1er Avril 2011.

Eric Jacquet

2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

- **Ernst & Young et autres**, représenté par Lionel Denjean – 41 rue Ybry – 92200 Neuilly sur Seine
Date du 1^{er} mandat : 30 juin 2011
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- **Bellot Mullenbach & Associés**, représenté par Eric Seyvos - 11 rue de Laborde - 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Date de renouvellement : 3 avril 2008
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes suppléants

- **Auditex**, Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche – 92037 La Défense
Date du 1^{er} mandat : 30 juin 2011
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- **M. Eric Blache** - 11 rue de Laborde- 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Date de renouvellement : 3 avril 2008
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Thierry Philippe

Directeur général finance
Tel. +33 (0)4 72 23 23 50 – comfi@jacquetmetals.com

NewCap. – Relations Investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh
Tel. +33 (0)1 44 71 94 94 - jacquetmetalservice@newcap.fr

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est **Jacquet Metal Service**. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social de la Société est à Saint-Priest (69800), 7 rue Michel Jacquet.

Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 23 septembre 1977.

Sa durée est de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Le terme de la Société est fixé au 31 décembre 2075.

Immatriculation

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 311 361 489, et son code APE est 7010Z.

Forme juridique et législation applicable

Jacquet Metal Service est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, en particulier les articles L.224-1 et suivants du Code de commerce.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays :

- l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- la prise d'intérêts dans toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisés.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités.

Le tout, directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales.

Exercice social (article 32 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Assemblées générales (articles 23 à 30 des statuts)

Convocation (article 24)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de

AUTRES INFORMATIONS

télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Admission (article 26)

Tout actionnaire dans les conditions définies par la Loi et la réglementation a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la Loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi et les règlements.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales qui en application de la législation sur les sociétés commerciales sont mis à disposition des actionnaires et du public, et peuvent être consultés au siège social de la Société.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

En dehors des rémunérations et dispositions détaillées dans la partie 2.13 du Rapport de gestion – informations sur la société mère Jacquet Metal Service S.A, il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Fixation – Affectation et répartition des bénéfices (article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la Loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la Loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Païement des dividendes – Acomptes (article 35)

- L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.
- Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai minimal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11)

- Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.
Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.
Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.
En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.
La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.
Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire.
Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.
Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.
La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.
- Les héritiers, créanciers, ayants-droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

AUTRES INFORMATIONS

- Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Cession et transmission des actions (article 10)

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L.233-7 du Code du commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5% du capital et des droits de vote de la Société.

5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Capital social

146

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2009 à 27 527 741 euros répartis en 18 057 010 actions. Le 20 juillet 2010, dans le cadre de la fusion entre IMS International Metal Service S.A et JACQUET Metals S.A, le capital social de Jacquet Metal Service S.A. a été augmenté de 9 103 385 euros pour s'établir à 36 631 126 euros divisé en 24 028 438 actions entièrement libérées. Le capital est resté inchangé depuis la réalisation définitive de la fusion.

Date	Opération	Augmentation de capital en nominal en €	Prime d'émission, d'apport ou de fusion en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital		
					En € (a)	En titres (b)	(a) / (b)
31.12.2009 ⁽¹⁾			28 287 117		27 527 741	18 057 010	1,52
20.07.2010 ⁽²⁾	Fusion - Absorption	9 103 385	29 854 861	5 971 428	36 631 126	24 028 438	1,52

⁽¹⁾ Le capital social est resté inchangé au cours des 4 exercices précédant l'exercice 2009.

⁽²⁾ La fusion par absorption de la société Jacquet Metals par IMS International Metal Service a été approuvée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010.

Forme des actions (article 9)

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L.228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L.228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L.228-2 du Code de commerce.

Négociabilité des actions – Place de cotation

Toutes les actions sont librement cessibles et cotées sur NYSE Euronext - compartiment B.

Répartition du capital et des droits de vote

Une présentation détaillée de l'actionnariat et de l'identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux est donnée au paragraphe 2.9 du Rapport de gestion – informations sur la société mère.

147

Rachat par la Société de ses propres actions

Cette information est donnée au paragraphe 2.5 du Rapport de gestion – informations sur la société mère.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Pacte d'actionnaires et concert déclaré

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni de concert déclaré.

Contrat de liquidité

Cette information est donnée au paragraphe 2.8 du Rapport de gestion – informations sur la société mère.

6. OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES

La société Jacquet Metal Service S.A et ses filiales entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe.

La facturation de la société mère Jacquet Metal Service S.A. à ses filiales est constituée essentiellement de prestations de services, l'assiette de facturation étant le plus souvent le chiffre d'affaires de la filiale. Les règles de facturation sont identiques pour toutes les filiales et font l'objet de conventions. Les facturations entre filiales sont notamment relatives à la réalisation d'approvisionnements intragroupes.

Jacquet Metal Service S.A. n'est pas uniquement une société Holding, mais assure également une activité de prestataire de services pour le compte de ses filiales, visant à optimiser leurs coûts en leur faisant bénéficier d'avantages économiques. Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service S.A. est ainsi constitué principalement de prestations de management fees et de prestations informatiques, facturées directement ou indirectement à toutes les filiales du Groupe, selon des critères identiques.

Le Groupe Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 22 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au paragraphe 1.1. « Périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés. Les résultats de ces filiales et les commentaires significatifs sur leur activité sont donnés au paragraphe 1.4 des informations sur le Groupe dans le Rapport de gestion.

Le Groupe contrôle des filiales présentant des intérêts minoritaires (ci-après dénommées « franchises »): JACQUET Finland (FI), JACQUET Metallservice (AT), JACQUET Osiro (CH), JACQUET Nederland (NL), JACFRIESLAND (NL), JACQUET Berlin (DE), JACQUET s.r.o. (CZ), JACQUET Iberica (ES), JACQUET Nordpol (PL), JACQUET Portugal (PT), JACQUET Italtaglio (IT), JACQUET UK (GB), JACQUET Mid Atlantic (Etats-Unis), JACQUET Houston (Etats-Unis), JACQUET Midwest (Etats-Unis), JACQUET West (Etats-Unis) et JACQUET Southeast (Etats-Unis).

A l'exception de JACQUET Osiro, l'actionnariat minoritaire est composé des dirigeants des franchises.

A l'exception de JACFRIESLAND, des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires des franchises.

Ces pactes visent à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit. Seul le pacte de JACQUET Finland (FI) est susceptible d'avoir un impact, non significatif, sur Jacquet Metal Service. Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la société Jacquet Metal Service.

7. JACQUET METAL SERVICE - INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

DECRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 RELATIF AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Préambule

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits en aciers spéciaux et la réalisation de diverses opérations de première transformation sur mesure pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. La clientèle des sociétés du Groupe est essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le Groupe, présent dans 22 pays, est composé de 80 filiales, dont certaines comprennent plusieurs établissements. Les filiales disposent d'une grande autonomie, notamment dans la gestion des ressources humaines et des règles locales en matière environnementale.

Les Directeurs de filiales sont supervisés par les Directeurs Opérationnels des Marques. Des réunions trimestrielles par Marque permettent au Management du Groupe une remontée d'information régulière et structurée autour des indicateurs clés suivis.

La structure du Groupe rend difficile et coûteuse la collecte des nombreuses informations quantitatives requises par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Les données quantitatives suivies par le Groupe ont été reprises dans ce document.

Pour les informations quantitatives non disponibles demandées par le décret n°2012-557, l'analyse de la pertinence de ces informations au regard de notre activité sera poursuivie en 2013 et donnera lieu, le cas échéant, à une modification des reportings existants avec pour objectif de ne pas alourdir la charge de travail demandée aux filiales.

1. Informations sociales et sociétales

Les filiales ou leurs établissements exercent leur activité dans des zones géographiques proche de leur localisation. Compte tenu de leur taille, l'impact territorial, économique et social de leurs activités reste limité en matière d'emploi et de développement régional.

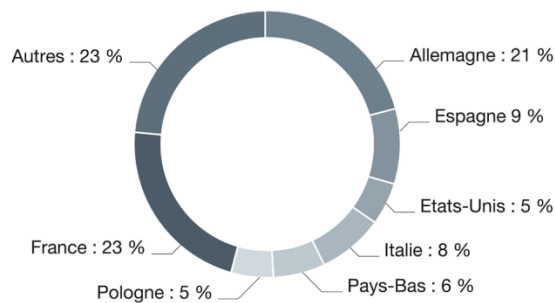
Les filiales peuvent avoir recours à la sous-traitance pour la transformation de pièces mais ce recours est peu important et opéré par des partenaires locaux principalement.

Le Groupe comprend 2 133 collaborateurs au 31 décembre 2012. Au cours de l'année 339 personnes ont quitté le Groupe et les nouveaux recrutements se sont élevés à 286 personnes. La ventilation des départs par motif n'a pas pu être réalisée au niveau du Groupe.

Les effectifs sont composés à hauteur de 30% de femmes et 70% d'hommes. L'âge moyen des salariés du Groupe est de 41 ans.

AUTRES INFORMATIONS

La répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



Les embauches ainsi que la fixation des rémunérations sont orchestrées par les Directeurs des filiales selon leurs besoins et en fonction des compétences disponibles sur le marché du travail local. Les créations de poste sont validées annuellement par la Direction Générale du Groupe lors du processus budgétaire. Les évolutions des rémunérations sont validées par la Direction Générale du Groupe sur proposition des Directeurs de filiales et des Directeurs Opérationnels en fonction des obligations légales de chaque pays et des performances individuelles des salariés.

La gestion des ressources humaines est assurée par les directeurs des filiales en fonction de ses propres besoins et des spécificités locales. Ils s'assurent du respect de la législation en vigueur dans le pays et notamment :

- l'organisation du temps de travail, les formations et la mise en œuvre du dialogue social,
- les conditions de sécurité et de santé au travail,
- le respect des droits de l'Homme et de l'enfant,
- le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

En termes de sécurité et de santé au travail, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail. Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité de chaque Directeur de filiale.

Le dialogue social est régi dans chaque société selon la législation en vigueur dans le pays. Le Groupe n'a pas connaissance de manquements significatifs à ses obligations sociales.

Il n'existe pas de centralisation des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel car ils dépendent de chaque réglementation locale et structure de filiale. Cependant, tout accord significatif discuté localement est porté à la connaissance préalable de la Direction Générale du Groupe.

Chaque Directeur de filiale s'assure enfin que les salariés disposent de la correcte qualification et compétence au regard du poste occupé. Les besoins de formation sont identifiés dans chaque filiale en fonction des besoins et des souhaits des collaborateurs. Le Groupe n'est pas en mesure de recenser le nombre d'heures de formation.

Le Groupe n'a pas été en mesure de quantifier de manière consolidée les indicateurs de sécurité et de formation.

Les échanges avec les tiers (fournisseurs, clients, etc...) sont formalisés au travers de contrats ou de commandes validés par le niveau hiérarchique adéquat. Les relations contractuelles avec les fournisseurs reposent notamment sur leur capacité à respecter les spécifications techniques des produits distribués par le Groupe.

2. Informations environnementales

Les activités du Groupe, concentrées principalement sur la distribution d'aciers spéciaux et des opérations de découpe sur demande, ne génèrent pas d'opérations pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement. Le Groupe n'a donc pas engagé de certification spécifique relative à l'environnement (ISA 14001, ...).

La gestion des matières achetées et distribuées fait partie intégrante du savoir-faire du Groupe Jacquet Metal Service. Les rebuts de métal issus de l'activité de découpe sont revendus à des ferrailleurs / recycleurs. Ce processus permet de valoriser les déchets et de limiter les impacts des activités sur l'environnement et la biodiversité

En France, cinq sites sont répertoriés comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en raison de la puissance nécessaire au fonctionnement de certaines machines de découpe.

Les produits achetés et distribués n'ont pas d'impact direct sur la santé des consommateurs. Les activités du Groupe ne rejettent pas de quantité significative de gaz à effet de serre. Le transport des produits achetés et vendus est essentiellement sous-traité.

L'impact des activités du Groupe sur les populations, notamment en termes sonores, et d'incidence sur la biodiversité est limité, les sites étant principalement situés dans des zones industrielles.

L'activité du Groupe ne donne pas lieu à des consommations significatives d'eau ou d'électricité. Les consommations ne font donc pas partie des indicateurs clés de performance suivis par l'entreprise.

Les machines de découpe génèrent des volumes limités d'huiles et d'eaux usées, qui font l'objet de mesures de prévention, recyclage et élimination, organisées sous la responsabilité des Directeurs des filiales. Cela permet de réduire le risque d'incidence directe sur l'environnement. A ce jour, la Direction Générale du Groupe n'a pas été informée de mesures significatives de dépollution à engager du fait de l'exploitation des filiales.

Les implantations du Groupe n'appellent pas de surveillance particulière vis-à-vis de l'adaptation aux changements climatiques.

8. ATTESTATION DE PRESENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE DU VERIFICATEUR INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

A l'attention de M. Eric Jacquet,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Jacquet Metal Service, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

La présentation dans le rapport de gestion des Informations requises appelle de notre part l'observation suivante :

- Les informations quantitatives sur le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et le nombre d'heures de formation ne sont pas présentées dans le rapport de gestion.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations présentées dans le rapport ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte et de compilation visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès de la personne responsable du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester à savoir : les effectifs du Groupe ; le nombre d'embauches et de départs ; les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées présentées dans le rapport:
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives;

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 30% des effectifs au 31 décembre 2012.

⁽¹⁾ JACFRIESLAND – Pays-Bas, Stappert Deutschland – Allemagne, IMS France – France, Abraservice France – France

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de l'entité consolidante.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le Référentiel

Le Référentiel pour la rédaction du rapport social, sociétal et environnemental du Groupe Jacquet Metal Service appelle de notre part le commentaire suivant :

- Il n'existe pas de Référentiel formalisé pour la remontée des informations environnementales.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations présentes dans le rapport sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Le Vérificateur indépendant
Ernst & Young et Associés
Département Développement Durable

Christophe Schmeitzky

9. LES INFRASTRUCTURES

Les actifs du Groupe

Les actifs du Groupe sont principalement composés de bâtiments et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage...).

L'immobilier au 31 décembre 2012

En m ²	Site en propriété			Site en location			Site en Crédit-Bail		
	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	11 907	27 598	3	21 448	21 503	3	8 808	21 110	1
Autriche	1 363	2 811	1	212	-	-	5 000	17 200	1
Belgique	17 887	33 133	2	469	-	-	-	-	-
Chine	5 159	15 958	1	1 835	-	1	-	-	-
Espagne	1 284	10 295	1	55 736	38 954	10	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	22 635	14 072	5	-	-	-
Finlande	2 333	23 064	1	-	-	-	-	-	-
France	30 804	186 201	4	86 499	191 732	15	6 947	1 953	1
Hongrie	4 080	22 602	1	17	-	-	-	-	-
Italie	1 950	3 200	1	53 690	73 458	8	-	-	-
Lituanie				1 873	470	3	-	-	-
Pays-Bas	5 325	13 000	1	16 388	11 470	1	-	-	-
Pologne	8 764	58 848	2	4 044	-	2	-	-	-
Portugal				7 179	13 625	2	-	-	-
République tchèque	6 327	40 249	1	1 991	-	2	-	-	-
Royaume-Uni	2 500	17 000	1	5 649	6 600	1	-	-	-
Slovaquie	2 948	20 974	1	-	-	-	-	-	-
Slovénie	247	5 663	-	-	-	-	-	-	-
Suède	4 169	27 927	2	865	-	1	-	-	-
Suisse	2 567	5 851	2	-	-	-	-	-	-
Turquie	200	-	-	3 200	6 514	1	-	-	-
Total	109 814	514 374	25	283 730	378 398	55	20 755	40 263	3

155

Répartition des centres de distribution de Jacquet Metal Service entre propriété et location

Nombre de dépôts	31.12.2012
Centres en pleine propriété	25
Centres en location	55
Centres en crédit-bail	3
Total	83

Il n'existe aucune contrainte environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles. L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au paragraphe 2.13 des informations sur la société mère dans le Rapport de gestion.

10. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

En application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Jacquet Metal Service du 1^{er} janvier 2012 au 20 mars 2013 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur.

10.1. Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr.

Comptes sociaux et comptes consolidés 2011	27.07.2012	N° affaire 1205167
Avis de convocation : Assemblée générale mixte du 29 juin 2012	13.06.2012	N° affaire 1203930
Avis de réunion : Assemblée générale mixte du 29 juin 2012	25.05.2012	N° affaire 1203043

10.2. Publications au Greffe du Tribunal de Commerce

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	08.08.2012	Dépôt n°19748
Statuts mis à jour	08.08.2012	Dépôt n°19748
Procès-verbal du conseil d'administration	27.07.2012	Dépôt n°18509

10.3. Communiqués AMF

Déclaration des dirigeants	04.05.2012	212D1632
Déclaration des dirigeants	04.05.2012	212D1631
Document de référence	28.03.2012	D.12-0225

10.4. Communication et information financière

Informations disponibles sur le site de Jacquet Metal Service (www.jacquetmetalservice.com)

Résultats

Résultats 2012	07.03.2012
Résultats au 30 septembre 2012	14.11.2012
Résultats au 30 juin 2012	04.09.2012
Résultats au 31 mars 2012	15.05.2012
Résultats 2011	08.03.2012

Rapports

Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2012	14.11.2012
Rapport financier semestriel au 30 juin 2012	04.09.2012
Rapport financier trimestriel au 31 mars 2012	15.05.2012
Document de référence 2011	30.03.2012
Rapport financier 2011	08.03.2012

Bilans semestriels du contrat de liquidité

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2012	31.07.2012
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2011	04.01.2012

Déclarations hebdomadaires de rachat d'actions

Déclaration des transactions sur actions propres du 10 au 14 septembre 2012	18.09.2012
Déclaration des transactions sur actions propres du 3 septembre au 7 septembre 2012	13.09.2012
Déclaration des transactions sur actions propres du 30 juillet au 3 août 2012	09.08.2012
Déclaration des transactions sur actions propres du 23 juillet au 27 juillet 2012	31.07.2012
Descriptif du programme de rachat d'actions 2012	29.06.2012

Divers

Informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	30.06.2012
---	------------

11. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

Pages

1.	Personnes responsables	
1.1.	Nom et fonction des responsables du document de référence	141
1.2.	Déclaration des personnes responsables	141
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Noms et adresses	142
2.2.	Démissions / non renouvellement	142
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations financières historiques	CP ⁽¹⁾ ,3,20,24-32,42
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	CP ⁽¹⁾ ,20-22,24-28
4.	Facteurs de risque	17,32-36,90-92
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	142
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	142,143
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	143
5.1.4.	Siège social et forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	142,143
5.1.5.	Evénements importants dans le développement des activités	10,21,61-62,102
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés	24,31,75-76
5.2.2.	Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement de ces investissements	n.a
5.2.3.	Principaux investissements envisagés à l'avenir et engagements pris par les organes de direction concernant ces investissements	n.a
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	Principaux produits	2,11
6.1.2.	Principales activités	2,11
6.2.	Principaux marchés	2,3,12-13
6.3.	Evénements exceptionnels	n.a
6.4.	Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	15,33,35-36,90
6.5.	Position concurrentielle	14
7.	Organigramme	
7.1.	Description du Groupe	2-3,8-9
7.2.	Liste des filiales importantes	8-9,60-61,110
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	155
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	36,151,155

⁽¹⁾Communiqué de presse du 7 mars 2013.

9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	21-23,28-31,37-39
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	21-28
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	21-28
9.2.3.	Stratégie ou autres facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	17,32-36,90-92
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	79,112,146
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	31,56,96
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	29,85,115
10.4.	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	95,118
10.5.	Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a
11.	Recherche et développement, brevets et licences	31,36,66
12.	Informations sur les tendances	
12.1.	Principales tendances	CP ⁽¹⁾ ,24-27,39,97,105
12.2.	Evénements susceptibles d'influencer les tendances	n.a
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Principales hypothèses	n.a
13.2.	Rapport d'expertises de ces estimations	n.a
13.3.	Prévision en accord avec les données historiques	n.a
13.4.	Validité de la prévision	n.a
14.	Organes d'administration et direction générale	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4-7,48-50,126-127
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	6,126-127
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	43-44,72-73,116
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	43-44,72-73,115
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	48-49
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	144
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	7,50,129-131
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	126

⁽¹⁾Communiqué de presse du 7 mars 2013.

AUTRES INFORMATIONS

17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés en fin de période, nombre moyen	32,116
17.2.	Participations et stock-options	40-41,80-81,113-114
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	43
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Franchissements de seuil	42
18.2.	Existence de droits de vote différents	42
18.3.	Contrôle de l'émetteur	42
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	42,133
19.	Opérations avec des apparentés	96,117,148
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	54-56,100-101
20.2.	Informations financières pro forma	n.a
20.3.	Etats financiers annuels	54-97,100-118
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Déclaration de vérification des informations financières historiques	98-99,119-120
20.4.2.	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	121-125,139-140,152-154
20.4.3.	Informations financières non vérifiées	n.a
20.5.	Date des dernières informations financières	
20.5.1.	Date des dernières informations financières vérifiées	157
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles vérifiées	157
20.6.2.	Informations financières intermédiaires non vérifiées	157
20.7.	Politique de distribution des dividendes	
20.7.1.	Montant du dividende par action	42,53
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	35
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21-31,61-62,97,102,105
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Montant du capital souscrit et nombre d'actions	42,79,146
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	147
21.1.3.	Actions en auto-détention	42,79,110,114
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	147
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	n.a
21.1.6.	Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a
21.1.7.	Historique de l'évolution du capital social	146

21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social	143
21.2.2.	Membres des organes d'administration et de direction	4-7,48-50,127
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	145
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n.a
21.2.5.	Conditions de convocations aux Assemblées générales annuelles et extraordinaires	143
21.2.6.	Changement de contrôle	42,133,147
21.2.7.	Seuil de franchissement de participation	42
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital	146-147
22.	Contrats importants	15,33-36
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	n.a
23.2.	Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	n.a
24.	Documents accessibles au public	156-157
25.	Informations sur les participations	8-9,60-62,110

12. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

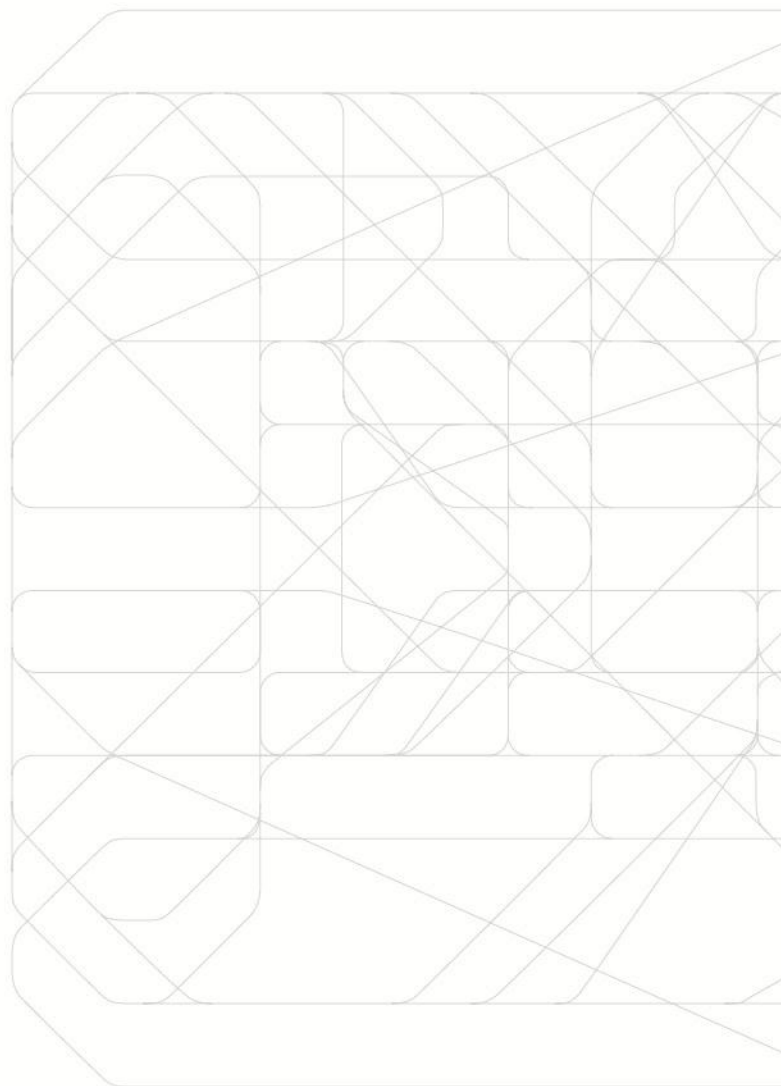
Informations		Pages
1.	Etats financiers consolidés annuels	54
2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés	98
3.	Comptes sociaux annuels	100
4.	Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	119
5.	Rapport de gestion	20
6.	Personnes responsables	
6.1.	Nom et fonction du responsable du rapport financier annuel	141
6.2.	Déclaration des personnes responsables	141



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2013, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 de son règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2012 sous le n°D.12-0225.
2. le rapport de gestion, les comptes consolidés, les informations financières pro forma et les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, sur les informations financières pro forma et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2011 sous le n°D.11-0211.



JACQUETMETALSERVICE

Un leader européen
de la distribution d'aciers spéciaux
NYSE Euronext Paris
Compartiment B — CAC®All-Tradable — CAC®Small